

SAINT-LÉONARD:

1) Les dessous de "La Cité dans la cité"

par Jean-Pierre Charbonneau

La Cité de Saint-Léonard est depuis quelques années le fief d'un groupe d'hommes qui dominent ou tentent de dominer l'administration municipale à des fins personnelles. Tel est du moins l'essentiel des griefs qui se dégagent des dossiers préparés par des citoyens et soumis à la Commission municipale du Québec qui poursuit une enquête à Saint-Léonard.

L'établissement de ces dossiers fait suite au réveil d'un groupe de citoyens de Saint-Léonard qui, depuis quelques mois, constitue l'opposition non officielle à l'administration actuelle du maire Léo Ouellet. Cette opposition non officielle s'est manifestée pour la première fois lorsque, le soir du 22 avril dernier, 108 citoyens-proprétaires opposaient leur veto à deux règlements mu-

nicipaux adoptés par le conseil, le 13 avril 1971. Ces deux règlements (1104 et 1105) prévoyaient un emprunt de \$6.5 millions et un virement de fonds de \$537.128.69 pour la construction du centre communautaire "La Cité dans la cité".

Situé dans le parc central Saint-Léonard, le centre communautaire, dont les plans ont été rendus publics le 2 avril

1971 par le maire Léo Ouellet et son beau-frère, le conseiller Jean DiZazzo, grand promoteur du projet, serait constitué de l'école secondaire polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry, d'une bibliothèque municipale et d'un immeuble administratif abritant l'hôtel de ville. On prévoit aussi la construction d'une piscine olympique, d'un terrain de football, d'un losange de baseball, de 12

courts de tennis et de divers autres aménagements sportifs ou récréatifs qui pourraient éventuellement servir, selon les promoteurs du projet, lors des prochains jeux olympiques de 1976, à Montréal.

Le projet que plusieurs qualifiaient déjà de seconde Terre des Hommes comprend de plus la patinoire recouverte, antérieurement construite selon les

plans de l'architecte Raymond Lemieux (président de la Ligue pour l'intégration scolaire), qui serait accessible aux élèves de la future polyvalente et aux citoyens de Saint-Léonard.

Estimée à \$15 millions, "La Cité dans la cité" doit être financée conjointement par la régionale Le Royer et la Cité de Saint-Léonard, la part de celle-

Voir page 6: Les dessous

dans ce numéro

- Un éditorial de Claude Lemelin sur la chute du dollar: Ottawa doit plaider non coupable (page 4)
- En bloc-notes, un commentaire de Laurent Laplante sur l'instauration de Sonopresse (page 4)
- Une étude sur l'aide économique et militaire des Grands à l'Inde et au Pakistan (page 9)

la météo

Ensoleillé. Quelques nuages. Maximum aux environs de 80.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXII - NO 189

Montréal, mercredi 18 août 1971

15 CENTS

La surtaxe

Quelles seront les règles du jeu? se demande Ottawa

OTTAWA (CP) — Les déclarations qu'a faites le président Nixon dimanche soir ont semé l'émoi chez les hauts fonctionnaires fédéraux, qui s'affairaient depuis à tenter au moins d'estimer quelles seront les répercussions au Canada de la nouvelle politique américaine.

Le temps presse. Avant que la délégation canadienne puisse présenter ses doléances à Washington et tenter de faire exempter le Canada de la surtaxe de 10% à l'importation. Il faut dresser le bilan des effets de cette surtaxe sur le commerce du Canada avec les États-Unis.

Les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce sont plongés dans ces calculs, mais se rendent compte qu'ils doivent peser des impondérables.

Comment, se demandent-ils, peut-on calculer les conséquences de cette hausse des tarifs douaniers quand Washington même n'a pas encore établi les règles du jeu?

Il semble qu'il y aura exemption de tarifs, par exemple, pour les moteurs Rolls Royce fabriqués en Grande-Bretagne pour le compte de la compagnie Lockheed.

Le même traitement sera-t-il accordé aux pièces d'avions fabriquées au Canada pour le compte de la compagnie Douglas?

Dans certains cas, les fonctionnaires savent d'ores et déjà que la surtaxe américaine touchera l'industrie canadienne du vêtement, mais ignorent jusqu'à quel degré.

Les exportations canadiennes de vêtements vers les États-Unis l'an dernier se chiffraient par près de \$50 millions. Au rythme où elles progressaient cette année, le chiffre aurait pu dépasser les \$66 millions.

Les produits de l'industrie des pâtes et papiers seront touchés à divers degrés. Les plus durement affectés seront les papiers fins, dont on a vendu pour \$50 millions l'an dernier aux États-Unis. Les producteurs ne seraient pas touchés dans leurs revenus, mais leurs employés pourraient voir disparaître bon nombre de postes.

Les exportations de bois de construction seront aussi affectées. Déjà, les manufacturiers canadiens de meubles ressentent les premiers effets de la nouvelle politique américaine. Leur salon qui attire actuellement à Montréal acheteurs canadiens et américains n'a pas échappé jusqu'à maintenant les résultats escomptés du marché américain. Les commandes américaines au salon de l'an dernier se chiffraient par plus de \$22 millions.

Les fonctionnaires ne se préoccupent pas que des modifications aux tarifs douaniers. Ils cherchent à établir quels effets les réductions du budget améri-

Voir page 2: Quels seront ?



Un vent de panique s'est emparé des touristes américains à Paris et à Londres, alarmés par l'accueil froid réservé dans les hôtels à leurs voyageurs-chèques. L'agence londonnienne de l'American Express s'est résignée hier à midi à dévaluer le dollar en raison de l'afflux à ses guichets (notre photo). Le sterling coûte au nouveau tarif \$2.52. (Téléphoto AP)

Le dollar flottant

Les Six redoutent les retombées d'une guerre monétaire EU-Japon

Le Congrès américain s'est formellement engagé hier, par l'intermédiaire des dirigeants de ses diverses commissions économiques et financières, à hâter l'adoption de la série de mesures fiscales annoncées par le président Nixon dans le cadre de sa nouvelle politique économique et monétaire.

Entre-temps, le désarroi continue de régner dans les divers pays occidentaux après les spectaculaires décisions de Washington, qui ont donné le coup de grâce au système du "gold exchange standard", agonisant depuis plus de trois ans.

Pour mettre fin à ce désarroi, le "groupe des 10" se réunira la fin de

semaine prochaine à Washington — c'est du moins ce qu'on croyait savoir hier de source informée dans la capitale américaine — tandis qu'en Europe, un conseil des ministres des Six doit se réunir demain, prenant la relève des travaux tenus hier par le comité monétaire de la Communauté.

Il semblerait qu'un certain accord se soit fait, au cours de ces travaux, pour laisser flotter les monnaies des Six vis-à-vis des monnaies des pays tiers, tout en conservant entre elles une certaine constance de parité.

Les pays européens semblent redouter de plus en plus, à mesure que les heures passent, de devenir les victimes d'une guerre monétaire et commerciale entre le Japon, dont les dirigeants ont fait savoir hier qu'ils résisteraient aux mesures américaines, et les États-Unis qui tentent de sortir de l'inflation et de rétablir leur position dans le monde.

A Washington, la concordance de vues démocrates et républicains à propos du plan de redressement du président Nixon a été mise en relief au cours d'une conférence de presse de deux heures et demie qui a réuni à la Maison Blanche, autour du président Nixon et de ses principaux collaborateurs, sept sénateurs et cinq représentants des deux partis.

M. Wilbur Mills, démocrate, président de la toute puissante commission des finances de la Chambre, a annoncé à l'issue de cette réunion que sa commission examinera les dispositions fiscales qui exigent l'approbation parlementaire (notamment suppression de la taxe d'achat sur les automobiles et exemptions fiscales au titre des investissements) dès la rentrée du Congrès, le 8 septembre.

Les auditions de cette commission dureront huit à dix jours, a-t-il indiqué, après quoi il sera possible d'en passer immédiatement au vote.

Au cours de cette même réunion, le secrétaire au Trésor, M. John Connally, se serait engagé, d'autre part, à ce que les exemptions fiscales au titre des investissements soient rétroactives au 1er avril dernier. Le président Nixon, de son côté, a souhaité que ces exemptions soient de l'ordre de 10 pour cent pour la première année et de 5 pour cent l'année suivante.

Le porte-parole de la Maison Blanche a déclaré que la réunion avait porté essentiellement sur les aspects intérieurs de la nouvelle politique économique américaine. La discussion s'est déroulée dans une atmosphère de coopération et de satisfaction générale et M. Arthur Burns, président du conseil de la Réserve fédérale a résumé l'attitude de tous en déclarant à sa sortie de la Mai-

Voir page 2: Les Six

Les marchés

La hausse s'est poursuivie hier à Wall Street, bien que les gains aient été moins importants que la veille. Après la progression record de lundi, les investisseurs ont cherché leur second souffle et pris leurs bénéfices. Le Dow Jones a clôturé en hausse de 10 points et les affaires ont été extrêmement actives.

Par contre, une baisse généralisée s'est manifestée sur l'ensemble des valeurs canadiennes à la Bourse de Montréal et Toronto. Les plus fortes pertes ont été enregistrées dans les mines et les pétroles. Le volume des transactions a été dans l'ensemble modéré.

Sur le marché des changes, le dollar américain s'est affaibli mais cet affaiblissement a été relative-

ment modeste. Ceci étant, il n'y a pas eu d'effondrement: les cours de clôture étaient même souvent légèrement plus favorables à la devise américaine que ceux de lundi. Signalons cependant que New York est le seul grand marché de change occidental qui soit resté ouvert au cours des deux derniers jours.

En fin de journée, le dollar canadien a continué de flotter aux environs de \$0.99 par rapport au dollar américain.

Par ailleurs, Zurich et Londres ont décidé subitement la réouverture, hier après-midi, du marché de l'or. Mais la clientèle n'ayant pu être prévenue, le calme absolu a régné sur le marché faute d'ordres d'achat ou de vente.

Une initiative des EU

L'ONU doit dissocier l'admission de Pékin de l'exclusion de Taïpeh

NATIONS UNIES, New York (AFP) — La délégation américaine a demandé hier l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale d'une question intitulée "La représentation de la Chine aux Nations unies".

Le même problème figure déjà à l'ordre du jour, mais sous le libellé du "Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations unies", soumis par l'Albanie et douze autres pays qui demandent l'admission de Pékin et l'expulsion simultanée de Formose.

La requête américaine a pour but d'assurer que la question puisse être discutée dans un autre contexte, c'est-à-dire sans que l'admission de la Chine

populaire soit nécessairement accompagnée du départ de la délégation nationaliste.

Dans l'aide-mémoire qu'il a soumis en explication de sa requête au secrétaire général de l'ONU, le représentant des États-Unis, M. George Bush, déclare que l'ONU "devrait traiter la question de la représentation de la Chine à l'ONU d'une manière juste et réaliste... que la République populaire de Chine devrait être représentée tout en prenant des dispositions pour ne pas priver la République de Chine de sa représentation".

Voici le texte du mémorandum explicatif adressé par M. George Bush au secrétaire général à l'appui de sa deman-

de d'inscription de la question de "La représentation de la Chine aux Nations unies" à l'ordre du jour de la 26ème session de l'assemblée générale qui s'ouvre le 21 septembre. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique américaine dite des deux Chineses.

"En traitant du problème de la représentation de la Chine, l'ONU devrait reconnaître l'existence à la fois de la République populaire de Chine et de la République de Chine et refléter cette réalité incontestable par la manière dont elle prend des dispositions pour la représentation de la Chine. Ce faisant, l'ONU ne devrait pas avoir à prendre position sur les revendications respecti-

Voir page 2: L'ONU

Fonction publique

Ottawa crée 457 unités francophones

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA — Le gouvernement Trudeau a annoncé, hier, la création de 457 unités de langue française au sein de la fonction publique canadienne.

Ces unités, qui regrouperont un personnel de 29,000 fonctionnaires, seront situées dans cinq des 10 provinces canadiennes et dans quatre des pays où le Canada possède des ambassades.

La majorité de ces unités, soit 330, seront situées au Québec. Le reste sera réparti ainsi: 112 en Ontario, dont une centaine dans la région de la capitale nationale, deux au Nouveau-Brunswick, une en Nouvelle-Écosse, une en Alberta et huit à l'étranger, soit en France, Suisse, Belgique et Allemagne fédérale.

Ces unités francophones "extérieures" seront établies aux bureaux des services de l'immigration en France, en Suisse et en Belgique, au bureau du ministère de la santé nationale et du bien-être social et au bureau de l'Office de tourisme du Canada dans la capitale française.

Enfin, le 1er Bataillon du Royal 22e Régiment, en garnison en Allemagne fédérale, sera aussi constitué en unité francophone.

C'est le président du Conseil du trésor, M. C.M. Drury, qui a fait part de ces décisions dans une déclaration écrite distribuée dans la capitale canadienne.

M. Drury précise que ces unités seront établies à titre expérimental pour une année afin de permettre au gouvernement canadien "d'évaluer la viabilité à long terme de la conception de l'unité

de langue française".

La mise sur pied d'unités de langue française avait été suggérée par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

En juin 1970, le premier ministre Trudeau avait déclaré aux Communes que ces unités, selon son gouvernement, constitueraient un moyen de parvenir à une fonction publique bilingue qui répondrait mieux aux besoins des Canadiens.

Dans toutes ces unités, les employés utiliseront le français comme langue principale de travail en ce qui a trait aux communications internes aussi bien qu'aux communications avec les autres

Voir page 2: Ottawa crée

1,400 enseignants seront sans emploi

Il y avait 500 chômeurs chez les enseignants québécois l'année dernière: il y en aura au moins 1,400 cette année.

C'est ce qu'a déclaré, hier, M. Rémi Morisset, président du conseil d'administration du Bureau québécois de placement des instituteurs (BQPI). Cet organisme a été fondé et est subventionné conjointement par le ministère de l'éducation, les fédérations de commissions scolaires et les corporations d'enseignants.

Des 4,274 enseignants congédiés le 1er

Voir page 2: 1,400 enseignants

En caucus, l'UN veut se refaire un visage

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le chef de l'Union nationale, M. Gabriel Loubier, est bien déterminé à ce que son parti retrouve sa place sur l'échiquier politique, mais il n'écartera pas pour autant la possibilité d'une alliance éventuelle avec un autre parti.

C'est ce qu'il a fait savoir hier à des reporters, au moment où il se rendait à l'Assemblée législative pour assister à un caucus de deux jours des députés de l'UN, au club Renaissance.

Le député de Bellechasse a admis que son parti devait "se refaire un visage avec des traits distinctifs", afin que l'on sache à quelle enseigne il loge. L'attitude ni-chaïr, ni-poison de la dernière campagne électorale a fait

perdre de l'attrait et des adeptes à l'Union nationale, a ajouté M. Loubier.

Un reporter-radio, André Poisson, lui a demandé si une alliance était possible? M. Loubier lui a répondu qu'il n'avait pas de boule de cristal et que tout est possible dans la vie politique comme dans la vie personnelle. Il ne voit pas d'alliance s'esquisser pour l'instant. "Mais qui sait ce que l'avenir révélera. Peut-être nous entendrons-nous sur des points fondamentaux avec un autre parti, et peut-être y aura-t-il lieu alors d'envisager cette possibilité."

Pour l'instant, c'est à la renaissance du parti que M. Loubier et les seize autres députés s'occupent. Tous étaient

Voir page 2: En caucus

Alberta

243 candidats en lice

EDMONTON (CP) — Deux cent quarante-trois candidats sont en lice aux élections provinciales albertaines, qui se dérouleront le lundi 30 août.

La période des mises en candidature fermées, deux seuls partis, les créditistes et les progressistes-conservateurs, ont inscrit des candidats dans chacune des 75 circonscriptions. Les néo-démocrates présentent 70 candidats, les libéraux 20 et trois indépendants sont lancés dans la course.

Jamais il n'y a eu autant de candidats pour une élection en Alberta, mais il n'y a jamais eu autant de sièges à combler. Depuis les dernières élections, en mai 1967, la carte électorale a été refondue: trois circonscriptions ont été éliminées, 13 créées, portant le nombre de sièges à l'Assemblée législative de 65 à 75. En 1967, 235 candidats étaient en lice, et les créditistes avaient été reportés au pouvoir pour la neuvième fois.

En 1935, quand les créditistes avaient gagné leurs premières élections, 241 candidats étaient inscrits. Aucun des députés créditistes élus cette année-là ne brigue les suffrages pour les élections du 30 août.

A la dissolution de la dernière assemblée législative, les conservateurs détenaient 10 sièges sur 65, le crédit social 54 et un siège vacant. En 1967, les créditistes avaient fait élire 55 de leurs, les conservateurs six, les libéraux trois et un indépendant avait remporté la victoire.

Cette année, le parti libéral a désigné une fournée de candidats de dernière minute, ce qui aura comme résultat le 30 août d'opposer quatre candidats dans 21 circonscriptions, trois dans 48 autres. Une seule circonscription s'ouvrira le luxe de cinq candidats, tandis que cinq autres ne verront s'affronter que deux adversaires.

Voir page 2: Alberta

suites
de la première
page

L'ONU

ves de la République populaire de Chine ou de la République de Chine en attendant une solution pacifique de cette question comme le demande la charte.

Ainsi, la République populaire de Chine devrait être représentée et en même temps des dispositions devraient être prises pour que la République de Chine ne perde pas sa représentation. Pour que l'ONU réussisse dans son rôle de maintien de la paix et de progrès de l'humanité, il est nécessaire que l'organisation traite la question de la représentation de la Chine d'une manière juste et réaliste.

1,400 ENSEIGNANTS

mai 1971 (la plupart pour raison de surplus de personnel ou pour manque de qualification légale). 1288 n'ont pas encore trouvé d'emploi. M. Morisset prévoit qu'il en restera encore au moins 900 au moment de la rentrée scolaire.

Si on ajoute à ces 900, les 500 chômeurs de l'an dernier, on arrive au grand total de 1400 enseignants qui seront sans emploi au Québec en 1971-1972.

M. Morisset souligne par ailleurs que ces statistiques ne tiennent pas compte des nouveaux venus sur le marché du travail. Ces derniers ne figurent pas encore sur les registres des commissions scolaires ou sur ceux des syndicats enseignants. Il faudra donc attendre après la rentrée scolaire pour connaître le nombre des nouveaux venus qui n'ont pas réussi à se trouver de l'emploi dans l'enseignement.

Ce nombre ne devrait cependant pas être trop élevé cette année. On est en effet en présence d'une "année creuse" dans la préparation des enseignants puisque la plupart des écoles normales ont cessé d'exister et que l'Université du Québec ne connaît que l'an prochain sa première promotion d'un nombre considérable d'instituteurs.

La région administrative de Québec (50 milles autour de la ville) compte à elle seule 25% des enseignants non engagés pour 1971-72. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est la seconde plus touchée avec 15% des enseignants congédiés qui n'ont pu trouver d'autre emploi ailleurs.

OTTAWA CRÉE

ministères et organismes du gouvernement.

Toutefois, M. Drury précise que dans leurs communications avec le grand public, les unités francophones, tout comme les autres unités de l'administration fédérale, continueront de desservir le public canadien-français en français et le public canadien-anglais en anglais.

Le président du Conseil du trésor souligne qu'environ 2.500 fonctionnaires répartis dans 150 unités utiliseront, pour la première fois, le français comme langue principale de travail.

M. Drury note qu'environ 300 de ces unités, comptant quelque 26.500 employés, travaillent déjà "dans une certaine mesure en français".

Il signale aussi que comme la plupart des unités de langue française dans les forces armées remontent à 1968 ou même avant, elles ne doivent pas être considérées au même titre expérimental que les autres, soit celles qui seront créées d'ici les prochains mois.

D'autre part, M. Drury précise que le gouvernement veillera à ce que les employés affectés à ces unités francophones ne subissent aucun préjudice de ce fait. Les changements de personnel requis ont été étudiés avec soin et les mutations ne toucheront en fait qu'un nombre restreint de fonctionnaires, explique-t-il.

Selon M. Drury, ces unités permettront de mettre davantage à contribution la compétence des fonctionnaires de langue française qui ont peu ou pas de connaissance de l'anglais. Par ailleurs, les fonctionnaires de langue anglaise pourront se voir affecter à des unités de langue française si, en plus de posséder les aptitudes requises pour le poste en question, ils peuvent travailler convenablement en français.

Dans un an, le gouvernement demandera à ses ministères et organismes en cause de rendre compte de l'expérience des unités francophones afin de voir si les objectifs visés ont été atteints ou sont en voie de l'être.

Ces objectifs sont les suivants:

- 1) Rendre plus efficaces les ministères et organismes où des unités sont créées.
- 2) Faire du français, grâce notamment à ces unités, une langue de travail au même titre que l'anglais.
- 3) Faciliter le recrutement de personnes dont la principale ou la seule langue est le français.

- 4) Favoriser l'égalité des chances au point de vue carrière entre citoyens de langue française et ceux de langue anglaise.
- 5) Aider les fonctionnaires de langue anglaise à améliorer leur aptitude à travailler en français. Et
- 6) Promouvoir le bilinguisme dans la fonction publique et consolider la politique gouvernementale de fournir des services au public dans les deux langues officielles.

ALBERTA

Pour ses premières élections depuis son accession à la tête du crédit social, M. Harry Strom, premier ministre sortant, fera face à deux adversaires dans son comté, un conservateur et un néo-démocrate.

Dix-huit femmes briguent les suffrages: onze néo-démocrates, trois libéraux, deux progressistes-conservateurs et deux créditistes, dont Mme Ethel Wilson, ministre sans portefeuille du cabinet Strom.

Pour la première fois, les jeunes âgés de 18 ans auront droit de vote. Pour la première fois également, les plus jeunes candidats n'auront que 19 ans: James Tanner se présente sous l'étiquette libérale à Edmonton; Lawrence Dubois représente les néo-démocrates à Saint-Paul, et le candidat dans Wainwright, Gary Luciw, est néo-démocrate légal.

Quatre candidats sont d'anciens footballeurs de la Conférence de l'ouest: Loughheed, Don Geth et Normie Kwong jouaient avec les Eskimos d'Edmonton, Don Luzzi, candidat créditiste dans Calgary Buffalo, jouait pour les Stampede de Calgary.

EN CAUCUS

présents, semble-t-il, sauf M. Jean-Guy Cardinal, qui aurait subi un accident d'auto, et M. Alfred Croisette, en congés à New York.

Le caucus sera suivi d'une réunion du bureau du conseil national, ce soir, et d'une conférence de presse, demain matin.

Les députés procèdent à un tour d'horizon des problèmes et des projets du parti: établissement de secrétariats permanents dans les régions; assises régionales en septembre; assises idéologiques d'ici la fin du mois de février prochain. Ils étudieront aussi l'état des biens du parti, les deux clubs Renaissance et Montréal-Matin.

M. Loubier a dit que le congrès annuel devrait permettre aux délégués de tester même son leadership, si le cœur leur en dit, le parti n'appartenant ni à M. Loubier, ni aux députés, ni à un clan de partisans.

QUELS SERONT?

cain auront sur certains produits aux Etats-Unis même et quelle pourra être les relations qui s'établiront entre les monnaies canadiennes, américaines et autres.

Par exemple, la décision de M. Nixon de remettre à plus tard un projet de partage des revenus fédéraux avec certaines grandes villes des Etats-Unis pourrait avoir comme effet de ralentir la production de wagons de métro, ce qui ne manquera pas de déplaire aux producteurs canadiens de Montréal et de Thunder Bay.

Par contre, certaines industries canadiennes pourraient tirer profit d'une parité du dollar canadien avec le dollar américain.

Les produits canadiens deviendraient moins coûteux pour les acheteurs étrangers et des industries comme les chantiers navals de Sorel y gagneraient en devenant plus concurrentielles. Les producteurs canadiens des appareils à décollages et atterrissages courts y tireraient aussi profit, leurs produits devenant moins onéreux que ceux de leurs concurrents britanniques.

Ce sont toutes ces données que devra digérer le ministre canadien des finances, M. Benson, qui devait arriver de vacances hier soir, rappelé d'urgence par ses collègues d'Ottawa.

On s'attend que M. Benson dirige la délégation canadienne qui se rendra à Washington cette semaine pour faire valoir sa thèse de bon voisin qui ne doit pas être mal traitée.

Le secrétaire à la trésorerie américaine, M. John Connally, n'a pas encore dit qu'il pourra recevoir M. Benson et sa suite. L'ambassade canadienne à Washington, on cherche à fixer un rendez-vous le plus tôt possible. A la Trésorerie américaine, on estime que M. Connally se fera un devoir de rencontrer la délégation canadienne, mais qu'il pourra difficilement faire des passe-droits à ses voisins du nord.

LES SIX

son Blanche: "Chacun de nous peut maintenant se montrer plus confiant quant aux perspectives économiques du pays, non seulement dans l'immédiat, mais encore pour l'avenir".

Ont assisté à cette réunion, notamment, le sénateur Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate au Sénat, ainsi que les sénateurs, démocrates eux aussi, Russell Long et Allen Ellender, présidents respectivement de la commission des finances et de la commission des crédits à la Chambre haute.

quelques heures de son départ pour

New York, l'Illinois, le Wyoming, le Texas et la Californie, dans une campagne pour "vendre" sa réforme. M. Nixon a fait distribuer un communiqué félicitant les grands constructeurs d'automobiles pour la décision qu'ils viennent d'annoncer d'annuler les augmentations de prix prévues sur tous leurs modèles 1972.

Mais, comme le soulignent de nombreux observateurs, les Américains, en suspendant la convertibilité en or de leur monnaie - sans doute pour plusieurs années - ont "renvoyé la balle" chez leurs partenaires du monde "libre" - Européens et Japonais - et ces derniers ne savent pas comment la renvoyer.

Tokyo a réitéré hier qu'il n'a pas l'intention de réévaluer le yen et qu'il continuera de maintenir sa parité avec le dollar. Le gouvernement japonais étudie également un certain nombre de contre-mesures pour faire face à la situation créée par les décisions du président Nixon. C'est ainsi que le ministère du commerce extérieur et de l'industrie envisage de supprimer le contrôle des prix institué sur les exportations à destination des Etats-Unis, et qui porte notamment sur l'appareillage de télévision et les ordinateurs.

On indique d'autre part dans les milieux du même ministère, que les restrictions volontaires appliquées dans les exportations sur le marché américain, notamment en ce qui concerne les textiles, seront réexaminées. Ces restrictions volontaires portaient sur une quarantaine de produits, en particulier l'acier.

Certains journaux de Londres, dans des dépêches en provenance de Tokyo, vont jusqu'à affirmer que les Japonais sont à ce point irrités par les décisions du président Nixon, spécialement en ce qui concerne la surcharge tarifaire de 10 pour cent sur les importations, qu'il est à craindre qu'ils n'abandonnent les pratiques commerciales occidentales et ne recourent aux vieilles pratiques de dumping et de concurrence "déloyale".

Quant aux pays européens, si leurs monnaies sortent réévaluées du chaos actuel, alors que le yen maintient sa parité actuelle, la monnaie japonaise se trouvera du coup dévaluée en Europe. C'est dire que les marchands japonais déjà bon marché le deviendront encore davantage et concurrenceraient encore plus dangereusement les producteurs européens.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

lions est perçu par l'émirat et sa famille, il n'est pas du tout certain que l'indépendance assure à l'ensemble de la population une situation plus avantageuse que celle qui existait sous un protectorat britannique surveillé par le Comité des 24 de l'ONU.

Cette émancipation graduelle des petits territoires soulève un problème pour les Nations unies. Tous les Etats membres de l'Assemblée générale ont un droit de vote égal quelle que soit leur importance ou leur population. Ces dernières années, plusieurs petits Etats sont entrés à l'ONU: les votes de l'Assemblée générale se trouvent faussés dans une bonne mesure par ce déséquilibre: comment accepter que les îles Maldives, qui ont moins de 100.000 habitants, disposent d'un vote égal à celui de Washington ou de Moscou? En plus de ce problème, on a constaté aussi que plusieurs petits Etats ne sont pas capables d'assumer leurs contributions normales au budget de l'ONU.

L'on n'a pas encore trouvé de solution à ces difficultés, et l'entrée des petits Etats dans l'organisation internationale se poursuit. Il faudrait adopter une formule qui permettrait à ces pays minuscules de participer aux travaux de l'ONU à titre de membres associés, sans jouir de tous les privilèges des pays membres qui comptent des populations importantes.

Si l'on donnait un statut spécial aux petits territoires dans l'ONU, il serait probablement plus facile de promouvoir leur émancipation graduelle sous une tutelle internationale. Le Comité des 24 estime que toutes ces populations, même peu nombreuses, ont droit à l'autodétermination.

La réalisation de cet objectif est en quelque sorte entravée par les inconvénients que comporte l'indépendance complète pour des groupes qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes.

Paul SAURIOL

LA PRESSE

Suite de la page 3

derniers développements, mais le mot d'ordre demeure: rester calme.

Tout juste avant le départ, les responsables de la manifestation ont distribué aux syndiqués une feuille où étaient transmises les instructions: se garder de toute provocation; s'abstenir d'alcool; marcher le long des édifices sans nuire aux piétons; obéir au service d'ordre sous peine d'être exclu de la colonne.

C'est à ces conditions, croit-on, qu'on aurait promis aux syndicats une présence policière discrète sur les lieux de la manifestation.

Au cours de l'assemblée d'hier midi, les dirigeants syndicaux ont présenté aux employés mis à pied un bref rapport

Ecoles techniques:
dernier versement

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a remis au Québec un montant final de \$28.5 millions aux termes des ententes régissant l'abandon progressif de l'aide fédérale à la construction et l'équipement des écoles de formation professionnelle.

Un communiqué du ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration, indique que ce dernier versement porte à \$374 millions les sommes versées au Québec en vertu de ces ententes.

Ce programme institué en 1961 par la loi sur l'assistance technique et professionnelle, fut prolongé en 1967 lors de l'adoption de la loi sur la formation professionnelle des adultes.

radio / télévision

Une programmation de bon ton

par Gilles Constantineau

Le directeur des programmes de la télévision française de Radio-Canada, M. Jean-Marie Dugas, aura beau répéter, comme il l'a fait hier à l'occasion du lancement officiel de la programmation automatique de la Société, que cette programmation a été renouvelée "tant par son ordonnance que par son contenu", il faudra patienter un long moment avant de savoir ce que signifie exactement la formule dans le concret.

Il faut quand même reconnaître, avant d'aller plus loin, que la nouvelle saison de télévision de Radio-Canada mettra à l'affiche, non pas d'un seul coup mais de façon progressive, une trentaine de nouvelles séries. Ce chiffre, en bloc, a quelque chose d'impressionnant; mais l'effet s'arrête là, tant on a partout parlé, depuis des semaines et même des mois, des principales "nouveau-tés".

Mieux que n'importe qui d'autre, le lecteur du Devoir sait, depuis de longues semaines, que la Société inscrite à son programme, dès septembre, une émission vespérale de type "talk show", animée par Jean-Pierre Coallier et intitulée "Ce soir, Jean-Pierre..."; tous les soirs, de 11h. à 11h.30. Réalisation d'Yves Dumoulin.

C'est la grande innovation de la saison, avec ce "Bou-Bou dans le métro", parfaite imitation du populaire magazine de Télé-Métropole, que Jacques Boulanger animera tous les jours, de midi et trente à 1h. Qu'il soit permis aux chroniqueurs de télévision de se poser honnêtement une question, au sujet de ces nouveautés. Admis le fait que des émissions semblables comportent inévitablement une forte dose d'information, et souligné celui qu'elles relèvent toutes deux du service des variétés, il surgit à l'esprit le souvenir des échecs à la fois nombreux et lamentables qui ont marqué à Radio-Canada, l'association variétés-information.

La première aventure du genre remonte à 1962: elle s'était appelée "Ce soir ou jamais" et n'avait duré que quelques mois. Jean-Marie Dugas s'en souviendra mieux que personne, lui qui, à cette époque, avait servi de superviseur à l'expérience. Il y en eut d'autres, plus

récentes, comme ces "deux D" sur lesquelles il est inutile de revenir, ou comme "Pierre-Jean-Jacques" qui n'est jamais parvenue ni à informer ni à amuser.

Les équipes des deux émissions auront un lourd déficit à combler dès le départ. Le principal chercheur attaché à "Ce soir, Jean-Pierre...", le journaliste Yves Leclerc, qui avait annoncé voici quelques mois qu'il démissionnait pour cette raison de La Presse, assistait hier au déjeuner d'information de Radio-Canada et a informé ses collègues qu'il avait obtenu de La Presse, après négociation, d'être simplement mis en "congé sans solde". Compte tenu de l'atmosphère qui règne ces temps-ci dans la boîte de la rue Saint-Jacques, de mauvaises langues, dont la mienne, lui ont demandé si c'était là toute la confiance qu'il portait à la grande nouveauté de la télévision québécoise.

Trois autres nouveaux magazines prendront également l'affiche. A 10h., le dimanche soir, "La fleche du temps" consacrera une demi-heure à l'actualité scientifique (l'intention est excellente, mais on se demande pourquoi on a confié l'animation de cette émission à un diplômé en sciences sociales). A 6h., le samedi, "Caméra-Moto" offrira "de l'information en mouvement" aux jeunes de 14 à 20 ans. Enfin prenant, le samedi soir, la relève de "Ce soir, Jean-Pierre...", "Au masculin", "un magazine pour hommes seulement", réalisé à Québec.

Il est impossible de faire état de toutes les autres nouveautés. Qu'il suffise pour l'instant de savoir qu'il nous viendra de l'étranger, en version française, l'épopee du médecin de famille Marcus Welby (médecin de bonne famille, devrait-on dire), qui passera le lundi soir à 9h.30, et le spectacle quotidien du "Gourmet farfelu" (qu'on aurait fort bien pu appeler aussi "hurluberlu"), le célèbre "Galloping Gourmet" dont raffolent tant les Américains que les Canadiens anglais; excellent dans l'art de tourner en ridicule l'art précieux de la bonne cuisine, il donne bonne conscience aux amateurs de hamburgers gras. Il se pourrait

bien qu'elles obtiennent toutes deux de fortes cotes.

A signaler encore que les grandes séries prestigieuses de la Société ne quitteront pas les ondes. Les quatre grands téléromans nous reviennent, comme nous revient le "Donald Lautrec Chaud", le 24 septembre. Pas question non plus qu'on abandonne Tarzan, ni Walt Disney.

A noter aussi que suite aux expériences de l'été, on fera de plus en plus appel, en cours d'émission, à la collaboration des postes soit directement réseau, soit affiliés. On ira jusqu'à mettre ce régime à l'épreuve, peu à peu, dans le domaine de l'information.

Mais c'est surtout à propos de "l'ordonnance" de la programmation qu'on a tenu à parler de "renouvellement". La grille des émissions, explique-t-on, a été divisée "en six grands blocs qui correspondent à des auditoires-cibles". La matinée aux enfants. L'après-midi aux femmes. La fin de l'après-midi aux écoliers. Le début de la soirée à la famille (y inclus Walt Disney) et ensuite "le Gourmet farfelu" dont on n'ose dire à qui au juste il s'adresse. Puis un Téléjournal intégré, puis Format 30.

Et enfin la soirée, avec des émissions "pouvant satisfaire tous les goûts". Qu'on soit parvenu à regrouper les types d'émissions selon les auditoires, nul n'y trouvera à redire, bien que les nombreuses exceptions, celle du football les après-midi du samedi et dimanche, ou celle du "Gourmet" gesticulant, empêchent qu'on accorde trop d'importance à cette réorganisation. La question qui se pose est de savoir quel avantage peut apporter le regroupement, et à qui il peut les offrir. La situation, jusqu'ici, n'avait rien de catastrophique: "La souris verte", qu'on garde à l'horaire, n'a jamais été diffusée après midi.

Pour le reste, il faut malheureusement observer que l'ensemble de la nouvelle programmation de Radio-Canada est à peu près entièrement dépourvue, comme il l'est depuis plusieurs années, d'audace et d'anti-conformisme.

Il faudra voir ce qu'en pense la population.

des négociations. Celles-ci sont suspendues indéfiniment depuis lundi, alors que La Presse déposait un projet de convention collective identique, affirmant la partie syndicale, à ses propositions d'il y a huit mois.

300 ENFANTS

Suite de la page 3

uns vis-à-vis des autres, en plus d'une réflexion en profondeur sur nos propres réactions en face d'un milieu particulièrement défavorisé. En second lieu, ajoute sans nostalgie, Conrad, cela signifie aussi l'absence complète de vraies vacances (le projet durait 8 semaines mais certains ont commencé à y travailler au début de juin) et un salaire de \$70 par semaine ce qui permet aux étu-

dants d'envisager la prochaine année scolaire avec un peu moins de soucis".

Certains moniteurs rencontrés nous ont dit que cet apport financier leur permettrait de faire une première année universitaire. "Sans ce travail d'été, j'abandonnerais mes études car mes parents n'ont pas d'argent" me dit une étudiante qui préfère garder l'anonymat. "Ce \$300 gagné cet été, me dit un autre, permettra à mon père de réduire l'emprunt qu'il doit faire à la banque pour payer mon année universitaire".

Mais le grand souci des étudiants du projet Year Ahead, alors que l'été s'achève, c'est de savoir comment tout cela se poursuivra. "La maternelle restera, me dit Conrad, car les citoyens l'ont maintenant prise en main et sont aidés par un groupe d'industriels qui lui

permettront de survivre. Mais les activités récréatives des 6-12 ans tomberont à moins qu'un organisme avec quelques étudiants du projet réussissent à trouver les moyens d'organiser des loisirs après la classe, ce qui est indispensable dans un quartier où les enfants laissés à eux-mêmes prennent plus rapidement la voie de la délinquance que partout ailleurs dans le grand Montréal. Est-il utopique, se demandent plusieurs étudiants qui ont travaillé cet été dans le cadre de Perspectives Jeunesse d'entrevoir des actions à long terme? Est-il possible que cette aide momentanée du gouvernement se transforme en aide permanente ouvrant ainsi aux étudiants un vaste champ d'action sociale qui leur semble parfaitement conciliable avec leurs études.

Économisez de 15 à 30%
sur vos cours d'anglais

INSCRIVEZ-VOUS EN AOÛT, COMMENCEZ QUAND VOUS VOULEZ

COURS INTENSIFS (de 9 heures à 18 heures, du lundi au vendredi)
UNE SEMAINE: \$150.00 maintenant \$120.00

COURS DU SOIR (Commencent à partir de septembre, moyenne 6 élèves par classe)
25 SEMAINES: \$225.00 maintenant \$185.00

Cours déductibles de l'impôt, institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation
Tests, démonstrations, documentations, essais, gratuits et sans obligation, de 9h à 21h

LPS® MONTRÉAL 878-2821 LPS® QUÉBEC 529-0331
Étage F. Place Bonaventure 4e étage, 500 E. Grande-Allée

Chez
Archambault

vous bénéficiez
d'une remise

de 10 à 25%

- disques
- cassettes
- cartouches

LIVRAISON GRATUITE
sur l'île de Montréal et banlieue immédiate de toute commande de \$5.00 et plus

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

1896
1971
Ed Archambault INC.
500 est. rue Ste-Catherine, angle rue Berri — 849-6201

La Corporation du

Lycée da Silva

(Fondée depuis près d'un quart de siècle elle jouit aujourd'hui d'une juste réputation).

Si votre enfant a besoin d'être guidé, éduqué, soutenu dans ses études
Si votre enfant a besoin de réviser, de rattraper, de se perfectionner
Si vous désirez pour votre enfant, un cadre général permettant de résoudre tous ses problèmes particuliers...
Ambiance familiale
Étroite collaboration avec les parents ou les tuteurs;
Nombreux moyens pour une éducation complète.

PENSIONNAT - GARDERIE

pour enfants de 3 à 12 ans - cadre enchanteur - santé équilibrée - succès - air pur
Pour inscriptions: prendre rendez-vous en composant 1-436-1304

La Corporation du

Lycée da Silva

Sainte-Sophie-de-Lacorne
Comté de Terrebonne (Québec)
(à 30 milles de Montréal seulement)

Envers et contre le gouvernement

Le front commun syndical veut négocier la politique salariale à une seule table

par Gilles Lesage

QUEBEC — Faisant fi du désir du gouvernement de négocier séparément avec les divers syndicats, les trois centrales syndicales ont l'intention d'obtenir des mandats de négocier à une table centralisée la politique salariale et ses applications.

C'est ce qu'on fait savoir hier les porte-parole du Front commun inter-syndical, confirmant ainsi l'existence du fossé qui sépare les centrales du

gouvernement et de ses partenaires, dans les pré-négociations relatives aux quelque 250.000 employés des secteurs public et para-public.

Les trois présidents, MM. Yvon Charbonneau, de la CEQ, Louis Laberge, de la FTQ, et Marcel Pepin, de la CSN, ont blâmé vigoureusement, au cours d'une conférence de presse, le gouvernement québécois pour son refus de négocier la politique salariale à une

table centralisée. Mais ils estiment que le gouvernement pourrait bien être amené à changer ses positions et qu'il se trompe s'il croit qu'il lui sera plus facile de venir à bout des différents groupes qui forment le Front commun en négociant avec eux à des tables distinctes.

Déçu de la position gouvernementale, le Front commun croit qu'elle ne fera qu'entraîner une perte de temps, du gas-

pillage et de l'inefficacité, comme lors de la ronde précédente de négociations, en 1968.

S'il est impossible de s'entendre à une table unique, ont fait observer les porte-parole, ce sera bien davantage à de multiples tables séparées. "Le gouvernement veut-il revenir à la situation de 1968? Nous avons connu, chacun de notre côté, au cours de ces négociations, des situations aberrantes où une quinzaine de tables de négociation tentaient de discuter en même temps des mêmes choses. Nous ne voulons pas recommencer cette expérience cette année."

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux étaient prêts à discuter de la politique salariale, mais au pouvoir, il n'en est plus question, dit le communiqué du Front commun. "On a bien voulu faire semblant d'aborder le problème pendant plus de quarante-cinq heures, mais c'est tout. Le fond de la discussion reste à aborder. Le gouvernement veut encore décider unilatéralement de toute la politique salariale."

Le ministre de la fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, s'est refusé à tout commentaire pour l'instant. Il donnera une conférence de presse aujourd'hui. Mais on se refuse, dans son entourage, à parler d'impasse, les centrales sachant depuis le mois de mars que les discussions plénières qui ont eu lieu depuis ne pouvaient être de véritables négociations sur les salaires.

Le gouvernement ayant invoqué la "prudence" pour s'en tenir à la formule traditionnelle des négociations séparées, le Front commun estime qu'il s'agit d'une prudence de mauvais aloi, qui ne fait que retarder les négociations, au détriment des travailleurs concernés et de la collectivité québécoise.

Ne se comptant pas battu pour autant, le Front commun publiera son propre document sur les principes de la politique salariale, en plus de soumettre des demandes précises découlant de l'application de ces principes.

Les porte-parole du Front commun se demandent si le gouvernement et ses partenaires ne veulent pas d'abord tenter de conclure des conventions collectives avec les groupes qui ne font pas partie du Front, dans le dessein d'établir un modèle et de créer une brèche.

En somme le gouvernement libéral a la même attitude que l'ancien gouvernement? a demandé un reporter. "Il est peut-être un peu pire, répond M. Pepin. Il laisse croire qu'il veut négocier, mais il refuse de le faire. L'autre refusait carrément et l'on savait à quoi s'en tenir."

Les porte-parole ont souligné qu'il ne suffit pas de discuter des grands principes auxquels tout le monde est favorable, mais qu'il faut en voir les applications. Ainsi, disent-ils, le gouvernement ne respecte nullement dans les faits les grands principes auxquels il dit souscrire dans le document publié en mars dernier.

Entre-temps, les négociations se poursuivent à des tables séparées au niveau des syndicats, mais rien ne bouge quant aux implications pécuniaires.

La Presse

Les victimes du lock-out manifestent paisiblement

par Gisèle Tremblay

Plus de deux cents syndiqués victimes du lock-out à la Presse ont manifesté paisiblement devant l'édifice de l'entreprise hier, de quatorze heures à dix-sept heures, et comptent poursuivre leur action en plus grand nombre ce matin à neuf heures.

Cette manifestation, la première qu'organise le front commun syndical depuis le début du conflit, inaugurerait une série qui doit prendre peu à peu plus d'ampleur.

Pressiers, clichés, typographes et photographeurs, circulant un à un sous la surveillance de leur propre service d'ordre, ont ceinturé l'édifice armés de pancartes dont les slogans dénonçaient la Power Corporation, propriétaire de La Presse, et les "scabs" qui assurent l'édification quotidienne du journal malgré le lock-out.

Les employés qui entraient dans l'édifice ou en sortaient étaient accueillis par des cris où ils étaient notamment qualifiés de "scabs", mais aucun n'a été inquiété. La police de Montréal avait posté quelques agents aux entrées, déjà gardées d'autre part par les services de sécurité de la compagnie.

Auparavant, les syndiqués avaient assisté à une assemblée d'information au sous-sol de l'église Saint-Sauveur, angle Saint-Denis et Viger, et c'est de là que la longue colonne s'est ébranlée en direction de l'édifice de La Presse, situé quelques pâtés de maisons plus loin, rue Saint-Laurent.

Les manifestants avaient adopté un rythme de promenade et au moment où ils ont traversé la rue Craig, la circulation a été paralysée pendant quelques minutes.

Il semble que les quatre syndicats impliqués dans le conflit s'apprennent à réorienter leur stratégie en fonction des

Suite à la page 2



(Photo Le Devoir par Claude Léger)

Perspectives-Jeunesse

300 enfants sont pris en charge par des étudiants

par Solange Chalvin

Ils sont une quarantaine de garçons et filles de 18 à 25 ans, étudiants du secteur sud-ouest de la ville qui, cet été, grâce à Perspectives-Jeunesse et à un groupe d'industriels, ajoutent-ils, s'occupent de près de 300 enfants de 3 à 12 ans.

En plein cœur d'un après-midi de chaleur humide, je les ai surpris à l'oeuvre. En jeans, sandales et chemises à carreaux, mini-jupes et cheveux au vent, ils suivaient mais étaient tous au travail: l'un consolait une fillette dans un parc, l'autre empêchait Emilie de bousculer deux garçons de 4 ans sur le toboggan, le troisième — directeur du projet — Conrad Tessier — se faisait interpellé par son fils, un bout de chou de trois ans, qui fréquente la maternelle du quartier.

Dans une vieille maison de la rue Centre, des groupes d'enfants avec leurs moniteurs cousaient des costumes, construisaient des décors, transformaient des murs décrépis en murale psychédélique, le tout aux sons d'un magnétophone qui offrait les airs préférés des jeunes. Les hangars des vieux immeubles étaient devenus des coins merveilleux de "réunions secrètes" des 10-12 ans avides de clandestinité, alors que la cuisine servait tour à tour de salle de réunion, terrain de pique-nique ou atelier de bricolage.

On pourrait parler longtemps de l'enthousiasme des jeunes inscrits au projet Way Ahead qui offre la maternelle aux petits de 3 à 5 ans et les activités récréatives aux 6-12 ans.

Mais ce qui m'a particulièrement intéressée, c'est le travail fantastique qu'accomplissent les étudiants dans ce secteur du sud-ouest.

Certains étaient en place dès le début de juin, sans savoir s'ils recevraient un salaire. La subvention de \$35.000 de Perspectives-Jeunesse s'est fait attendre plusieurs semaines. Les moniteurs du projet ont été recrutés au moyen d'une petite annonce passée dans le journal local.

"On voulait des étudiants du quartier qui connaissent bien la réalité du sud-ouest, de la Petite Bourgogne, de Pointe Saint-Charles et du bas Westmount. On voulait que les gens du quartier nous fassent confiance. Plusieurs parents hésitent à envoyer leurs enfants à la maternelle ou au parc public. Ils nous ont fait confiance parce que nous sommes les fils ou les filles de leurs voisins ou des gens du secteur" nous dit Conrad Tessier.

Issu d'un groupe d'étudiants du cégep Dawson, le projet a été inauguré l'an dernier par la création d'une maternelle d'été qui a survécu à l'automne, à la plus grande joie des enfants comme des parents. Les étudiants anglophones de Dawson ont bientôt fait place aux francophones et cet été Way Ahead se compose à 50% de francophones et d'anglophones. Quant aux enfants inscrits au projet, ils sont en majorité de langue française mais un certain nombre — les enfants noirs par exemple — ne parlent que l'anglais. Quant aux moniteurs, ils sont tous bilingues, me dit C. Kaplan qui maîtrise pour sa part, fort bien, le français.

Dans la vie d'un étudiant, que signifie deux mois passés au contact des enfants?

"Cela signifie une prise de conscience fantastique non seulement du monde de l'enfance, mais du comportement des

Suite à la page 2

Le transport à l'intérieur du pays

CP Air devra inclure Montréal et Vancouver dans tous ses vols

La Commission canadienne des transports a ordonné hier à CP Air de continuer à inclure Montréal et Vancouver dans tous ses vols domestiques (transcontinentaux).

Cette décision annule une ordonnance de janvier 1970 qui autorisait l'abandon de cette condition dans le permis de CP Air.

L'ordonnance de janvier 1970 avait donné lieu à des protestations de la part d'Air Canada, et la Commission canadienne des transports a fini par réviser ses positions.

CP Air a prétendu que le gouvernement n'a pas donné le sens précis du mot anglais "transcontinental" dans l'exposé qu'il a fait de sa politique en matière de transport aérien, en mars 1967. La Commission canadienne des transports a refusé d'accepter ce point de vue de CP Air. Elle a dit qu'il va de soi que ce mot s'applique à la route Vancouver-Montréal.

Le gouvernement, dans sa politique en matière de transport aérien,

permet à CP Air de fournir 25% des sièges requis annuellement pour les vols sur cette route.

CP Air a également soutenu que l'on permettait l'accroissement de sa part du trafic voyageur de la route "transcontinentale" pour qu'il y ait "un service domestique concurrentiel" à la grandeur du réseau d'Air Canada. La Commission n'a pas accepté ce point de vue.

CP Air a tenté d'obtenir l'autorisation d'effectuer des vols directs entre certains centres, comme Toronto et Calgary.

Il semble que cela aurait accru la concurrence avec Air Canada qui n'a pas l'obligation d'inclure Montréal et Vancouver dans tous ses vols "transcontinentaux".

CP Air a réagi à la décision de la Commission canadienne des transports en publiant un communiqué conçu dans les termes suivants: "Nous sommes déçapoints

de l'attitude du gouvernement en ce qui a trait à son interprétation de la politique du transport aérien à l'intérieur du pays. L'obligation qui nous est imposée d'inclure Montréal et Vancouver dans chacun de nos vols domestiques nous empêche d'établir un horaire satisfaisant pour nos passagers car plusieurs de nos vols, ce qui n'aide pas les intérêts de notre public voyageur.

"Ceci signifie également que nous sommes forcés d'exploiter certains secteurs de notre réseau intercontinental à des heures impopulaires nous causant d'importantes pertes de revenu."

"Nous espérons néanmoins que le gouvernement va se pencher de nouveau sur cet aspect de sa politique du transport aérien au pays tout en reconnaissant le fait de cette injustice. Ces restrictions artificielles nous empêchent de faire une juste concurrence avec l'autre transporteur aérien appartenant au gouvernement."

Épuration des eaux

La CUM est appelée à voter des crédits de \$300 millions

par Pierre Richard

Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal sera appelé ce soir à donner le feu vert pour la réalisation d'ici 1981 des vastes travaux, prévus il y a plusieurs mois pour le traitement des eaux usées de toute l'île de Montréal.

Si tel est le vœu du Conseil, le feu vert sera donné en trois étapes: vote du décret pour la réalisation des travaux, vote d'un règlement autorisant la CUM à emprunter \$300 millions pour

défrayer le coût de ces travaux et, enfin, vote pour affecter ces \$300 millions à la construction d'usines d'épuration, de stations de pompage, d'intercepteurs, etc.

Par ailleurs, le ministre des affaires municipales, M. Maurice Tessier, participera à la réunion de ce soir. Au cours d'une entrevue radiophonique, en fin de semaine dernière, le président du comité exécutif de la CUM, M. Lucien Saulnier, a déclaré que cette visite

du ministre sera l'occasion de "savoir exactement où s'en va la communauté et quelles sont les vues du gouvernement à son sujet". On sait qu'au cours des derniers mois, des frictions sérieuses sont survenues entre le gouvernement provincial et la CUM, notamment aux chapitres de l'évaluation foncière et de l'intégration des services policiers de l'île de Montréal.

Au sujet de la question de l'évaluation foncière, le comité exécutif demandera, ce soir au Conseil de lui donner l'autorisation de faire "toutes les représentations utiles" devant la Commission parlementaire des affaires municipales pour que, entre autres, la Communauté puisse dresser un rôle annuel à la valeur réelle; la commission parlementaire doit se réunir le 9 septembre prochain pour étudier le projet de loi 48 sur l'évaluation foncière.

La responsabilité de réaliser les ouvrages nécessaires à l'assainissement des eaux usées sur l'île de Montréal a été confiée, au moment de sa création, à la CUM. Le 12 mars 1970, la Régie des eaux du Québec ordonnait à la Communauté de procéder aux travaux de construction des intercepteurs et de l'usine pour traiter les eaux usées de toute la partie est de l'île. En juillet dernier, une deuxième ordonnance de la Régie, identique à la première, intimait la CUM à faire de même pour la partie ouest de son territoire.

Déjà, le Conseil avait voté un crédit de \$2 millions pour que le service d'assainissement des eaux de la CUM entreprenne les études préliminaires à ce vaste projet. Les travaux s'échelonnent de 1971 à 1981 et leur coût est estimé à \$300 millions; de cette somme, \$145 millions serviront à la mise en place d'intercepteurs et de stations de pompage et \$128 millions à la construction des deux usines (Est et Ouest).

Le comité exécutif de la CUM compte emprunter les deux tiers des \$300 millions auprès de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui peut faire grâce du paiement de 25% du principal du prêt et de 25% de l'intérêt.

Le comité exécutif revient aussi, ce soir, à la charge pour faire voter par le Conseil un crédit additionnel de \$350.000 pour les études concernant "la fourniture d'eau potable à toutes les municipalités du territoire de la CUM; en décembre 1970, le Conseil avait voté un premier crédit de \$150.000 pour cette étude mais, à la séance du 21 avril 1971, il refusait de voter un crédit additionnel de \$350.000. Ce refus avait remis en question l'étude entreprise."

Enfin, le comité exécutif propose la création d'un fonds de roulement n'excédant pas \$75 millions, compte tenu des investissements substantiels que la CUM sera appelée à faire dans les prochaines années pour la construction du métro (\$430 millions) et pour les installations pour le traitement des eaux usées (\$300 millions).

L'affaire du tunnel

Le procès s'ouvre après un délai de trois années

par Guy Deshaies

Frank Cotroni et les huit autres présumés complices de la fameuse affaire du tunnel de la rue Trans-Island, se sont retrouvés en cour, hier matin, pour le début d'un procès qui est reporté de mois en mois et d'année en année depuis 1968.

Les prévenus sont Frank Cotroni, Paul Desormiers (père), Paul Desormiers (fils), Pierre Desormiers, Michel Desormiers, Robert Rocheleau, Jean-Claude "Togo" Beaudoin, Guy Carle et Jacques Robert.

Ces neuf personnes avaient comparu le 3 avril 67 en même temps que Francesco Fuoco et Théodore Orban sous l'accusation d'avoir conspiré pour commettre un vol à main armée.

Leur arrestation avait suivi la découverte par la police d'un singulier tunnel qui partait d'une maison louée de la rue Trans-Island et qui menait à une banque du boulevard Décarie.

Ils avaient subi leur enquête préliminaire dans les jours suivants et cités à procès. Toutes ces personnes avaient alors été relâchées sous caution et la Couronne avait procédé, en mai 68, contre Fuoco et Orban d'abord, avec entente pour que la preuve constituée contre ces deux hommes soit versée

contre les neuf autres. A cette époque, Frank Cotroni avait repris sa liberté moyennant un cautionnement de \$100.000 mais cette somme a été réduite par tranche depuis, si bien qu'il est aujourd'hui sous un cautionnement réel de \$3.000. Il en est de même des huit autres dont les cautionnements étaient toutefois moins substantiels.

Le juge Emile Trotter, en 68, condamnait Fuoco et Orban à 5 années de réclusion mais juste avant le jugement la Couronne annulait les procédures contre les neuf autres et déclarait le "nolite prosequi". Dans son jugement, le magistrat excluait de la conspiration cinq des neuf accusés et se prononçait sur la culpabilité de Fuoco et Orban.

Dans les jours suivants, la Couronne décidait d'ouvrir à nouveau les procédures contre Cotroni et consorts mais depuis ce temps la date de leur procès a été sans cesse reportée.

Hier, enfin, ce procès s'est ouvert devant le juge Jacques Trahan mais les avocats de la défense, Mes Raymond Daoust, Léo-René Maranda, Frank Schoffey, Sidney Leithwan et Jacques Mayrand ont déclaré au magistrat qu'ils avaient une défense d'"estoppel" à présenter. Il s'agit plus ou moins d'une défense de chose jugée (res judicata) qui réfère au jugement de 1968 du juge Trotter. Comme ce juge ne statuait pas sur le cas des prévenus mais sur celui de deux autres accusés la défense de "res judicata" ne s'applique pas "mais, puisque le jugement traitait de conspiration et qu'il y a donc lien entre les accusés dans les faits la défense prétend que la Couronne ne peut procéder de nouveau pour conspiration à cause de ce jugement. Le juge Trahan a pris le tout en délibéré et se prononcera sur cette défense en droit le 24 août prochain.

Faites installer les
GOUTTIÈRES
HO-DO
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Émaillé
ESTIMATION GRATUITE
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

LE CONCESSIONNAIRE PEUGEOT
LE PLUS DYNAMIQUE DU CANADA

**C'EST LE TEMPS
OU JAMAIS
DE PENSER À PEUGEOT**

- Aux prix les plus bas
- Financement par la banque
- Choix de tous les modèles et coloris.

Livraison d'une heure sur tous modèles en étalage.

N.B. Pour ceux qui partent pour l'Europe, nous nous chargeons d'assurer la livraison d'une peugeot outre-mer. Nous prenons votre voiture actuelle en échange. Prix à compter de \$1520 en monnaie canadienne.

Roger
AUTOMOBILE LTÉE
4269 ouest, rue Sainte-Catherine 932-2925
OUVERT JUSQU'À 9h. TOUS LES SOIRS

éditorial

La chute du dollar: Ottawa doit plaider non coupable

On ne saurait affirmer que les mesures de redressement économique et monétaire annoncées dimanche dernier par le président Nixon soient catastrophiques pour le Canada. Le taux de change flottant de notre monnaie la met à l'abri de toute réévaluation brutale, suite à la suspension de la convertibilité-or du dollar américain; tandis que la surtaxe de 10 pour cent sur les importations ne s'applique qu'au quart environ de nos exportations vers les États-Unis — soit environ 15 pour cent de nos exportations globales. Certaines industries canadiennes — l'automobile, les mines, le pétrole — devraient bénéficier d'une accélération de l'expansion économique chez nos voisins. De plus notre balance commerciale demeure excédentaire, de sorte que, dans l'ensemble, quelques mois de "Buy American" ne devraient pas avoir de répercussions trop graves sur nos paiements extérieurs; tout déséquilibre durable exercera des pressions à la baisse sur notre taux de change, qui améliorera la position concurrentielle de nos produits sur les marchés étrangers; et les réserves d'or et de devises étrangères de la Banque du Canada sont de près de \$5 milliards — un coussin confortable, suffisant pour parer à toute urgence.

Néanmoins, les pourparlers canado-américains qui se dérouleront demain à Washington revêtent une importance particulière. En effet, à moins que les ministres et hauts fonctionnaires canadiens ne réussissent à persuader le Département du Trésor d'exempter le Canada de la surtaxe de 10 pour cent, la timide relance de l'économie canadienne prévue pour l'automne se trouvera gravement compromise et des milliers de travailleurs de l'industrie manufacturière pourraient à brève échéance se retrouver sans emploi.

La dimension politique du problème n'est pas négligeable, puisque le gouvernement libéral, devant bientôt solliciter un renouvellement de son mandat, a entrepris tardivement de se refaire une beauté électorale. Si le Canada n'est pas exempté de la surtaxe américaine, le gouvernement Trudeau, pour éviter une aggravation du chômage, devra accuser encore le caractère expansionniste de ses politiques monétaire et budgétaire, dans l'espoir que l'expansion de la demande intérieure annule l'impact sur l'activité économique d'une contraction de la demande extérieure; ce tai-

sant, Ottawa ajoutera encore aux pressions inflationnistes qui, après une accalmie d'un an, ont recommencé depuis peu à faire bondir les indices de prix.

Devant l'importance de l'enjeu, on comprend que le ministre fédéral des finances, à l'instar de la plupart des chefs politiques de l'Occident, ait cru devoir interrompre précipitamment ses vacances pour piloter la délégation canadienne à Washington. On s'explique plus difficilement, toutefois, que le premier ministre Trudeau ait choisi de rester affalé quelque part sur la côte Dalmate. On dira que, premier ministre ou pas, chacun a droit à ses vacances. Dommage, mais ainsi qu'aimait naguère nous le rappeler M. Trudeau lui-même, la plus haute fonction du gouvernement n'est pas régie par un contrat collectif de travail.

Les négociations bilatérales avec Washington, tout comme les consultations qui seront nécessaires pour remettre de l'ordre dans le système monétaire international exigent du cabinet fédéral des décisions urgentes et difficiles; il est inconcevable que le premier ministre ne ressente pas la nécessité d'y participer à part entière. A moins que l'opinion de M. Trudeau soit de peu de conséquences, lorsque le cabinet examine des questions économiques? On répliquera que le téléphone transatlantique (et transméditerranéen) est inventé depuis longtemps, mais ce n'est pas au bout du fil, entre deux plongées sous-marines, qu'un chef de gouvernement peut le mieux supputer des dossiers aussi complexes.

Mais puisqu'il les lui faut à tout prix, ses vacances, nous n'avons d'autre choix que de nous en remettre à cette bonne vieille paire, Mitchell Sharp et Edgar Benson. Les arguments avancés avant-hier par le premier ministre suppléant en faveur d'un traitement privilégié pour les exportations canadiennes sont valables. En libérant, il y a plus d'un an, le taux de change de sa monnaie, le Canada a incontestablement fait sa part pour soulager le dollar. Cette décision a entraîné en effet une dévaluation progressive de près de 7 pour cent de la monnaie américaine relativement à la nôtre, conférant aux producteurs d'outre-frontière (et des tiers pays) un avantage concurrentiel dont de nombreux exportateurs canadiens ont eu à se plaindre. De même, l'autre argument invoqué par M. Nixon pour justifier l'imposition de la surtaxe, soit l'existence à l'étran-

ger d'entraves tarifaires et non-tarifaires aux importations, ainsi que de stimulants financiers ou fiscaux aux exportations, qui sont discriminatoires pour les États-Unis, ne saurait s'appliquer au Canada. Certes, le Canada a enregistré ces derniers temps des excédents dans ses échanges avec les États-Unis; mais ainsi que le signalait, dans la dernière édition dominicale du New York Times, un haut fonctionnaire du Département du Commerce, ce n'est pas là le bât qui blesse l'équilibre des paiements extérieurs de Washington; cet excédent est plus qu'annulé par les rentrées (sous forme de dividendes, d'intérêts et d'honoraires) qu'engendrent les énormes investissements américains au Canada.

Néanmoins, il n'est pas du tout certain que le secrétaire américain au Trésor se rende aux arguments de la délégation canadienne. La multiplication des régimes d'exception risquerait en effet de neutraliser la surtaxe. Bonn et La Haye n'ont-ils pas, eux aussi, libéré le cours du mark et du florin? La Grande-Bretagne n'est-elle pas aussi "loyale" et libérale que le Canada dans l'aménagement de ses relations commerciales avec les États-Unis? Il est en outre assez peu probable que la bénigne indifférence affichée par le gouvernement Trudeau dans ses rapports avec Washington incite la Maison-Blanche à trop ménager le Canada; ou s'il accepte de le faire, ce pourrait être à des conditions inacceptables pour Ottawa.

Dans l'éventualité d'un échec de la mission Benson, le gouvernement Trudeau devra rajuster sa stratégie. On ne saurait trop le mettre en garde contre le danger d'une surenchère protectionniste; mais il conviendrait alors que les Canadiens forment une alliance tactique avec les autres grandes puissances commerciales pour obtenir de M. Nixon qu'il abolisse la surtaxe dès le début de 1972, sans quoi il s'exposerait à des mesures de représailles. Simultanément, Ottawa devrait faire pression sur les Européens et les Japonais pour qu'ils se rallient aux grandes orientations de la réforme monétaire préconisée par Washington.

Car l'un ne va pas sans l'autre. Pour obtenir l'abolition de la surtaxe, les partenaires commerciaux des États-Unis devront nécessairement se résoudre aux rajustements de parités monétaires qui leur permettront d'équilibrer leurs paiements extérieurs.

Claude LEMELIN



— Son rôle est assez vague...

lettres au DEVOIR

Le petit Livre blanc de la CEQ

Monseigneur Ryan,

Vous avez intitulé votre éditorial du 4 août: "La CEQ et l'action politique". Or, en le parcourant, on se demande vraiment si vous n'avez pas vu dans le Livre blanc, un texte traitant de philosophie politique plutôt que d'action politique. Je crois que la distinction est importante. Car, il s'agit d'action politique, de simplification, la synthèse, les approximations que vous semblez condamner, sont tout à fait justifiées.

Idealement, on devrait toujours dans toute action, qu'elle soit politique ou autre, éviter les simplifications, rechercher les nuances, tendre vers la meilleure connaissance possible des réalités (souvent complexes). Mais l'action politique qui est, vous le savez bien, combat politique, a d'autres exigences, surtout si l'on s'est mis dans la tête de gagner. A moins de vouloir jouer pour le plaisir de jouer, tendance hélas, très répandue chez nos intellectuels.

Les exigences du combat politique excluent au départ toute forme d'angélisme et de pureté à-tout-prix. Dans un combat politique, les règles de l'art exigent à un moment donné, une concentration des idées et une polarisation des forces en place. L'enjeu étant l'adhésion du plus grand nom-

bre. Pour y arriver, la doctrine dont on se réclame subit plusieurs réductions passant des analyses théoriques, au programme, puis aux slogans, et enfin aux symboles: chacune de ces transformations visant à faire passer le message à un nombre de plus en plus grand de personnes. Il est curieux en passant, qu'on fasse autant de cas des "simplifications marxistes" alors qu'on passe sous silence ou qu'on excuse si facilement les implications quotidiennes des gens au pouvoir (politique ou économique) et de leurs scribes professionnels. Et puis, pourquoi traîner le marxisme avec tant de mépris, n'est-ce pas une technique d'analyse valable et utilisée couramment dans les milieux universitaires québécois?

Mais revenons aux exigences de l'action politique. Toute simplification, toute réduction de l'idée à des formules, nous répugnent intellectuellement. C'est pourquoi tout doit être mis en oeuvre pour favoriser la discussion et l'explication des thèses politiques défendues par un groupement quelconque. Mais, paradoxalement, le style simplifié et raccourci du "manifeste" réussit parfois plus à susciter la discussion que les grandes études nuancées, équilibrées et longtempes réflexions. Celles-ci ne s'adressent ordinairement qu'à des groupes restreints.

Les professeurs sont des salariés comme les autres, soumis aux mêmes propagandes de la part du pouvoir économique-politique, comme les autres salariés, ils ont été dépolitisés par le système en place; c'est à eux que s'adresse le Livre blanc. S'il réussit par ses simplifications à leur donner conscience de leur état de salariés sans pouvoir, alors, il aura atteint son but. De la déculpabilité peut-être l'action politique.

Une fois éveillés, l'intérêt politique mène presque automatiquement aux connaissances plus approfondies.

C'est le cas par exemple, de ces milliers de jeunes indépendantistes qui, d'abord sensibilisés par des slogans et des exagérations, sont passés graduellement à l'analyse politique puis à l'engagement politique-social.

Eveillés sur le plan sensoriel par les symboles et les slogans, les salariés passeront aux programmes et à la doctrine. Il faut leur faire confiance. Et puis, c'est de bonne guerre. Les socialistes allemands des années 30 ont payé très cher d'avoir voulu se garder purs en ignorant dédaigneusement les techniques de diffusion et de simplification des idées politiques.

Robert JASMIN

Neuville, le 13 août 1971.

Les embûches de la magnificence improvisée

En date du vendredi, 30 juillet 1971, Renee Rowan publie un article dans lequel on annonce l'ouverture prochaine d'une bibliothèque publique "la première" qui fonctionnera dans le secteur de la Pointe-St-Charles.

Par bibliothèque publique qu'entend-on au juste, car il y a au sous-sol de l'église St-Charles à 2115, rue Centre une bibliothèque qui est ouverte au public 10 mois sur 12 depuis 1924 et cela sans interruption. Cette bibliothèque compte 7.000 volumes portant sur l'apologétique, l'histoire, la géographie, la littérature, les biographies et le roman. Il y a une large collection pour enfants. Il ne faut donc pas dire que c'est la première bibliothèque publique fondée à la Pointe-St-Charles. Le personnel est bénévole et à tous les jours et jamais la même bibliothèque n'a joui d'un octroi quelconque de ce qu'elle est.

Je suis heureux de constater le succès de cette nouvelle équipe qui est parvenue à obtenir un octroi de \$6.000 dans le cadre du programme Perspective Jeunesse, subventions consenties à même le budget de 24,7 millions du gouvernement fédéral, je m'en réjouis mais je crois qu'il n'est pas

juste que cette somme si minime soit-elle soit dilapidée. Permettez-moi de citer quelques passages d'un article paru récemment et qui disait: —

"Les projets ne constituent pas uniquement une source de revenu et un emploi d'été pour les étudiants qui doivent y participer: ils permettent aussi la création de services enrichissants pour la société canadienne tout entière. Leur réalisation promet dans bien des cas d'être moins coûteuse et infiniment plus dynamique qu'elle ne l'aurait été sous la direction d'organismes publics ou privés déjà en place."

Si on avait consulté les organismes publics ou privés déjà en place, ces mêmes organismes vous auraient dit que \$6.000, ce n'est qu'une goutte d'eau pour lancer un tel projet. Car il faut bien le dire: avant de lancer une telle chose, je crois que le choix d'un local adéquat s'impose même à la Pointe-St-Charles. Malheureusement, le local choisi est loin d'être à même de répondre à un tel projet.

Il faudrait aussi qu'il y ait continué dans l'entreprise. Monter une bibliothèque, c'est quelque chose de sérieux et on doit

partir sur un bon pied. Si, aussitôt après avoir ouvert, on croit devoir fermer ses portes en septembre et cela faute d'argent, je crois que Perspective Jeunesse devrait distribuer autrement son argent qui en somme est le nôtre, celui des travailleurs, pauvres de taxes.

Il ne faudrait pas que le gouvernement fédéral, sous prétexte d'aider à fournir des emplois d'été à des étudiants, le fasse sans aucune espèce de planification.

En effet, la bibliothèque relève du service d'éducation et des Affaires culturelles dans les provinces et aucun octroi ne doit venir du fédéral, selon la constitution canadienne.

C'est plutôt au municipal que reviendrait le rôle d'ouvrir une succursale de bibliothèque à la Pointe-St-Charles. Il y a eu des obstacles dans le passé, mais ces difficultés n'existent plus. Il faudrait faire des démarches auprès du Comité exécutif de la ville de Montréal pour obtenir cette bibliothèque, qui aurait des qualités de stabilité et d'organisation technique par des bibliothécaires professionnels.

Germaine PROULX
Montréal, le 13 août 1971

Une fausse solution au problème de la jeunesse

En réponse à la lettre de Dominique Verville intitulée "La valeur du service militaire" et datée du 28 juillet dernier, j'accuse le service militaire d'être un entraînement fait dans la violence, par la violence et pour la violence, celle-ci pouvant être aussi bien physique que morale.

Le fusil ou, plus généralement, l'arme n'est pas faite pour être dans les mains de l'homme. Les désastres, la famine et le malheur dont elle a été la cause nous le prouvent.

Cette habitude de violence qui se prend trop rapidement finit par diminuer et même quelquefois, anéantir le sentiment qui se cache dans le cœur de chaque homme. N'oublions pas que, avec l'intelligence, c'est ce qui l'élève au-dessus de la bête.

En plus, cette solution au problème de la jeunesse est le meilleur

leur moyen de dépersonnifier et de déshumaniser notre génération. On traite les hommes dans un camp militaire comme on traite les bêtes dans un élevage de cochons. On travaille en série, au nombre, à la masse. Cette technique est excellente pour les objets et pour les animaux mais fatale pour l'homme.

Comme résultat, on a une bande de robots qui font tout de la même façon, qui respirent de la même façon et qui pensent de la même façon.

Gheorghiu a très bien su le dire: "L'un est toujours plus fort que le nombre." A cause de cela, Jésus-Christ abandonne le troupeau pour sauver une seule brebis. Un est plus important que tous. Tout ce qui est grand, divin, beau, fort, valable et authentique, vient de l'un. Jamais de la masse, jamais

de la foule, jamais du troupeau.

La discipline imposée de l'extérieur étouffe et inhibe tout ce qu'il y a de meilleur dans l'homme. Posséder une autodiscipline gérée par soi-même et en fonction des autres, c'est faire preuve d'une maturité virile qui se retrouve chez les grands hommes (non pas devenus grands par la presse ou la gloire mais par leur effort continu et leur dignité).

Régler le problème de la jeunesse autrement que par le service militaire ne serait pas chose facile. Mais les meilleures solutions sont-elles toujours les plus faciles?

Michel GAUTHIER
Saint-Paul-Ille-aux-Noix, le 12 Août 1971.

bloc-notes

Cette pauvre majorité silencieuse

Un peu comme si elle venait de découvrir le Forum, La Presse annonce en se rengorgeant que "la voix de la majorité silencieuse" pourra désormais se faire entendre. Que Gallup, que CROP et tous leurs petits copains retournent à leur carré de sable, la relève est assurée et nous aurons, à compter de maintenant, pour le modique dix sous traditionnel, la bande sonore de la majorité silencieuse.

Même si l'initiative mérite des éloges, il ne faut quand même pas pavoiser comme si La Presse rédigeait en première une nouvelle charte des Droits de l'homme. Surtout, il convient de ne pas torturer les résultats des sondages pour en extraire des titres plus ou moins apparentés au texte. Enfin, il faut prendre conscience de la pression nouvelle qu'on lance contre cette pauvre majorité silencieuse. On lui reprochait son silence et son manque d'initiative, mais on prétend régler le problème en proclamant bruyamment que "l'ensemble" pense ceci ou cela: de silencieux qu'il était, voilà notre mef converti en silencieux conformiste.

La chronique du pouvoir

De fait, la tentation est grande pour les différents media de se cantonner dans une simple chronique du pouvoir. Avec un bottin téléphonique d'au plus 200 noms, vous réussirez assez bien à vous pourvoir en interviews, en déclarations exclusives, en commentaires sur les déclarations des autres. Ce "club" comprend surtout des ministres, des maires (ceux qui parlent encore), quelques députés, quelques "porte-parole" officiels du monde de la finance", une poignée de dirigeants syndicaux, bref, un gratin constamment à l'avant-scène.

Pour qu'un inconnu se faufile à travers ce beau monde jusqu'au titre de première page, il lui faut tuer sa mère, embrasser Mme Trudeau ou recevoir un coup de matraque de la police. L'homme moyen, lui, est présumé sans opinion et on le laisse à son sommeil. La Presse a le mérite de s'intéresser à cet illustre inconnu et de lui laisser au moins un temps d'antenne. Nous en sommes.

Arrêtons quand même là les applaudissements. Dès le premier SONOPRESSE, les titres et les

interprétations ont déjà singulièrement débordé le cadre des constatations. Exemple: la peine de mort serait, selon La Presse, un voeu quasi unanime de la population. A examiner différents sondages à différentes époques, on constate cependant autre chose et La Presse, puisqu'elle entend jouer de la grosse caisse en même temps que du sondage, devrait au moins prendre connaissance de ce qui existe et s'initier quelque peu aux règles de ce genre littéraire. Citons ici les analyses effectuées en 1969 par un groupe de recherche sur l'administration de la justice travaillant pour le compte de la Commission Prévoist:

"La peine de mort, avec ou sans supplices, a toujours été considérée comme la peine la plus sévère qu'une société puisse décréter contre un criminel. Jusqu'au XIXe siècle, en fait, elle était employée sur une assez grande échelle, tant au point de vue du nombre de pays qui l'utilisaient que du nombre d'exécutions dans chacun de ces dits pays. C'est le XXe siècle qui a vu le plus de changements à cet égard puisqu'en Occident, du moins, plus de la moitié des pays ont aboli la peine capitale en droit, ou ont cessé à toutes fins pratiques d'exécuter les condamnations..."

Qu'en est-il au Québec? "... la loi est ici un peu en avance du sentiment populaire au Québec, puisque 52,5 p. cent des Québécois manifestent encore leurs convictions en faveur du maintien de la peine de mort. Une forte minorité (soit 46,5 p. cent), cependant, s'y oppose et c'est une minorité qui, au fil des années, n'a cessé d'augmenter comme le montrent régulièrement les sondages d'opinion publiés de l'Institut canadien Gallup. (Environ 20 p. cent en 1943, 33 p. cent en 1958 et 37 p. cent en 1966 et ceci pour l'ensemble du Canada)."

Importance de l'actualité

Déjà, nous sommes loin du monolithisme et nous nous éloignons même du 80% cité par La Presse. Certes, le sondage effectué demeure valable et les informations méthodologiques, bien que laconiques, créent une bonne impression. Cependant, les résultats risquent de prêter à confusion. Comment en arrive-t-on à une approbation de l'ordre de 80%, alors que le mouvement des vingt-cinq dernières années préparait normalement un clivage moitié-moitié? Ici, il faut tenir compte du contexte. En 1969, le groupe de recherche déjà cité avait terminé un sondage auprès d'environ 400 Montréalais lorsque survint la célèbre Saint-Jean-Baptiste d'auguste mémoire. Réflexion faite, les cher-

cheurs eurent l'idée de mener un autre sondage selon les mêmes pré-occupations et de comparer ensuite les deux séries de résultats. On peut comparer Montréal I et Montréal II dans les annexes au rapport Prévoist. Sur cette question de la peine de mort, l'approbation baisse de 20% en l'espace d'un mois, ce qui laisse croire à l'existence d'un lien entre l'actualité et les convictions exprimées par la population sur des sujets aussi délicats.

Aujourd'hui, des crimes odieux défraient la manchette des journaux et incitent un certain nombre de citoyens à repenser leur jugement sur la peine de mort. Le sondage intervient dans ce contexte et fournit, par conséquent, une réponse honnête, mais teintée par l'actualité. Ce sont ces limites qu'on aimerait trouver auprès des chiffres de La Presse. Si elles font défaut, l'on couvre d'une auréole pseudo-scientifique des convictions fort peu enracinées. Or, La Presse se passe de nuances.

Ajoutons une dernière réserve. Les sondages, comme le reconnaissent d'ailleurs l'éditorialiste Jean-Paul Desbiens, en présentant l'initiative avec plus de simplicité que Roger Mathieu, comportent des limites. L'une des plus sérieuses porte sur le responsable du sondage. Que le Parti libéral exécute un sondage d'opinion et se vante ensuite d'être le plus populaire, on ne prendra même pas le temps de se rouler à terre tant c'est bête. Le cas des journaux est plus délicat, mais la plupart des media préfèrent néanmoins s'en remettre à des entreprises qui vivent de cet étrange métier et qui ont donc un intérêt direct à préserver jalousement leur crédibilité. Les maisons sérieuses ne survivent qu'à force d'intransigence.

La Presse préfère agir elle-même et c'est là jouer avec le feu. Depuis le jour malheureux où M. Paul Desmarais a creusé les profondes ornières que doivent suivre les éditorialistes de la maison, un sondage objectif sur la question de l'indépendantisme ne peut s'effectuer à La Presse. Soyons plus justes: il pourra l'être, mais personne n'y croira.

En somme, La Presse fait entrer le sondage d'opinion dans les services offerts régulièrement par l'information. Il s'agit d'un apport d'importance, car même ceux qui désamorcent fébrilement les sondages qui leur sont défavorables connaissent l'impact de semblables enquêtes. Nous souhaitons qu'après le tonnerre du coup d'envoi le service prenne le ton d'une discrète efficacité.

Laurent LAPLANTE

L'indépendance du Bahrein

La proclamation de l'indépendance du Bahrein, et la demande de ce nouvel Etat d'entrer dans la Ligue arabe et aux Nations Unies, attirent une fois de plus l'attention sur le problème des petits territoires. Il existe dans le monde soixante-cinq territoires qui comptent moins de 300.000 habitants, et vingt-cinq autres dont la population est entre 300.000 et 1.000.000 d'âmes.

Le Bahrein est dans le premier groupe, avec 216.000 habitants. Le groupe des émirats du golfe Persique, qui était sous protectorat britannique, avait entrepris des négociations en vue d'une fédération, mais l'accord n'a pas été possible. Après l'indépendance du Bahrein, l'on s'attend à l'indépendance prochaine du Katar, un émirat voisin qui compte 80.000 habitants.

Selon la Charte des Nations unies, les territoires qui dépendent de puissances coloniales, doivent évoluer vers l'indépendance. Un comité spécial de l'ONU — comité des 24 — est chargé de surveiller la situation de ces territoires coloniaux et a contribué à l'émancipation de plusieurs d'entre eux au cours des dernières années. En Afrique, il existe des territoires étendus et des populations importantes où des pays coloniaux font obstacle aux efforts d'émancipation.

Le cas des petits territoires est bien différent: la plupart de ces derniers sont sous l'administration des États-Unis ou de l'Angleterre, et les deux puissances coloniales ne s'opposent pas à l'émancipation de ces populations. Toutefois, même si les Nations unies ont accepté en principe que tous ces groupes ont droit à l'autodétermination, la difficulté vient souvent du fait que l'indépendance n'est pas une solution acceptable parce que ces territoires pour la plupart insulaires n'ont pas assez d'habitants, sont trop isolés — par exemple ceux de la Micronésie — ou qu'il s'agit de populations trop pauvres qui n'ont pas les moyens d'assurer leur subsistance. Il est difficile de concevoir l'indépendance complète d'environ vingt-cinq populations insulaires dont chacune compte moins de 100.000 âmes.

L'équilibre de l'ONU

Pour les émirats du golfe Persique comme le Bahrein, l'indépendance est possible parce que ce pays dispose d'un revenu appréciable provenant du pétrole. Mais comme le tiers du revenu annuel de \$55 mil-

Suite à la page 2

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, incorporée dans les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22, trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de l'économie classé: enregistrement numéro 0858. Depot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Le Québec sous la tutelle de la finance anglophone

2- Comment mettre fin à l'empire de l'anglais et du syndicat

Lettre ouverte du courtier François Lessard à M. Robert Bourassa

Dans la première tranche de sa lettre à M. Robert Bourassa, M. Lessard a exposé hier l'histoire de certains cas concrets illustrant la place faite au français par les magnats de la finance montréalaise. On pourra lire aujourd'hui les grandes lignes du programme d'action proposé par M. Lessard pour mettre fin à l'empire injustifié de l'anglais et du syndicat financier.

Si beaucoup d'Anglo-Québécois se cramponnent à leurs fauteuils présidentiels, c'est certes, en partie, pour des raisons d'intérêt et par suite d'une situation favorable dont ils ont hérité et qui requerrait de l'héroïsme pour la lâcher volontairement. Mais c'est aussi à cause des tergiversations des gouvernements qui se sont succédé à Québec.

Une loi, M. Bourassa, et, en attendant le début de la prochaine session, un simple arrêté en Conseil, définissant à la Commission des valeurs mobilières une politique à suivre (la police "linguistique" de la route du monde financier ne serait-elle pas toute trouvée?) contribueraient à empêcher bien des accidents graves, des accrochages et des chicanes interminables et dispendieuses pour tous les intéressés. L'opération va coûter un peu d'argent, surtout aux anglophones puisque la plupart ne savent pas encore assez bien le français pour traduire eux-mêmes leurs papiers. Le coût en sera toutefois minime pour tout le monde.

Bien conscient de ne pas disposer de la science infuse de la quatrième personne de la Sainte Trinité, je me risque néanmoins à quelques précisions.

Pour tout le Québec

Premièrement, une loi-cadre linguistique, que l'on devra corriger et améliorer à la lumière de l'expérience, doit stipuler **carrement** la priorité absolue du français au Québec et la reconnaissance de l'anglais comme langue seconde dans la mesure où la justice, le bon sens et la nécessité l'exigent.

Deuxièmement, cette loi-cadre, déclaration de principes, doit se traduire dans le concret par l'application de deux catégories de mesures, les unes immédiates, les autres selon un échéancier très précis et implacable, tel que suggéré plus loin dans le cas de la Bourse de Montréal.

Troisièmement, la loi-cadre devrait prévoir la nomination immédiate d'un protecteur des langues, comme Ottawa l'a fait.

Une autorité toute trouvée

Je sais, monsieur le premier ministre, que depuis que vous êtes au pouvoir, des instructions ont été répétées — il y en avait eu auparavant — aux officiers de la Commission des valeurs mobilières d'écrire en français aux gouvernements d'Ottawa et des autres provinces.

Premièrement, en vous appuyant sur ces précédents, sans attendre la passage de la loi-cadre et en vertu de décisions ministérielles, la Commission des valeurs mobilières à compter de tout de suite, sauf pour les émissions dont l'approbation lui est soumise à l'heure qu'il est, obligerait tous les émetteurs de titres, locaux aussi bien que de l'extérieur, à produire un prospectus français, l'anglais en surplus étant facultatif, et toute documentation requise pour procéder, accompagner et suivre la dite émission, en français également, l'anglais demeurant toujours facultatif... cela à moins que l'émission ne soit entièrement vendue privément (dispense d'enregistrement).

(Il est superflu de prévoir des pénalités puisqu'il ne pourrait exister de délinquants, la Commission ayant refusé l'autorisation de mettre en marché l'émission parce que l'on ne se serait pas conformé à ses directives).

Une telle politique réglerait automatiquement la question du bilinguisme intégral dans le cas de Bell Canada et des cas similaires. Cela implique qu'une

foule de grandes industries canadiennes qui viennent prélever au Québec, de la poche des particuliers et de celles des institutions francophones et anglophones, des centaines de millions de dollars par année seraient obligées d'émettre des prospectus en français. Même les agents que souscrivent à des émissions d'obligations et d'actions les grandes institutions anglophones québécoises ne proviennent-ils pas, en bonne partie, de citoyens francophones du Québec? Combien, par exemple, la Sun Life a-t-elle d'assurés francophones, dont elle place les primes dans des valeurs mobilières? Quel montant total représentent les fonds francophones qu'elle administre et investit le Royal Trust? Point n'est besoin de se livrer à aucune enquête pour savoir que ces sommes justifient, à l'oeil, l'exigence d'un prospectus en langue française.

De plus, ne sait-on pas ou fait-on mine d'ignorer que des compagnies tontoises distributrices de fonds mutuels comme American Growth Fund Management et ses filiales produisent des prospectus en français et toute une littérature bilingue à l'intention de leur clientèle québécoise (qui représente environ 25% de l'actif total administré par AGF Management, approximativement \$300 millions)? Si une entreprise ayant son siège social dans la capitale de l'Ontario juge normal de respecter la langue française au Québec, pourquoi les autres n'en font-elles pas autant, et qu'y aurait-il d'extraordinaire à ce que le gouvernement du Québec l'exige de tout le monde? N'est-il pas le seul gouvernement francophone du Canada? Et, si lui ne le faisait pas, quel gouvernement aurait autorité pour le faire, constitutionnellement parlant?

Les émissions des corps publics

Quant aux émissions des gouvernements aux divers paliers (provinces, municipalités, commissions scolaires) et des organismes qui en émanent (Hydro, régies, hôpitaux) et sur lesquelles la Commission des valeurs mobilières n'exerce actuellement pas de contrôle, mais qui relèvent directement de divers ministères provinciaux, les mêmes règles s'appliqueraient, sous peine, en ces cas, de pénalités sévères imposées au courtier ou au syndicat de courtiers émetteur, comme \$5.000 d'amende pour la première infraction; \$10.000 pour la seconde avec possibilité de suspension du permis de courtier; \$25.000 pour la troisième et suspension automatique du permis pour trois mois.

Personne n'aurait plus envie de brûler les feux de circulation et même les plus distraits deviendraient prudents.

C'est entendu que, par exemple, l'Hydro-Manitoba ou la Province de Terre-Neuve et la ville de Hamilton se trouveraient ainsi obligées de se soumettre, elles aussi, à ce bilinguisme si elles désirent venir prélever des fonds québécois. Ce serait à elles d'estimer si le montant qu'elles rapportent chez-elles pour leur propre développement vaut la dépense.

Les Bourses montréalaises

Deuxièmement, encore en vertu d'arrêts ministériels, en attendant la loi-cadre, la Bourse de Montréal et la Bourse canadienne devraient, pour commencer, être mises en demeure de bilinguisme intégral toutes leur documentation interne et externe, sans oublier, d'abord, leurs règlements ni le dernier petit bout de papier routinier, cela dans un délai de deux mois de l'avis immédiat, à défaut de quoi, l'amende se-

rait de \$1.000 par jour de retard pour chacun de leurs administrateurs pour les quinze premiers jours et de \$5.000 par jour pour chacun des jours suivants, en surplus de l'amende de \$10.000 par jour, à compter du premier, qui frapperait chacune des deux Bourses elles-mêmes.

Ensuite, les deux institutions devraient être **présentement** avisées que, dans deux ans à compter d'aujourd'hui, et sous peine de sanctions encore plus draconiennes que les précédentes, toutes les transactions sur le parquet devraient se faire en français. Je ne badine pas et les hurlements que j'entends déjà me laissent aussi indifférent que les démenagements de morceaux de papiers de la Brinks (tant que l'on ne s'en ira pas avec les cours d'eau, les forêts, les mines et les usines bâties dessus...). Dans le cas des transactions sur le parquet, il est impensable d'appliquer le bilinguisme verbal. C'est l'une de ces instances où l'on est contraint d'opter, malgré tout le respect dû aux autres. Et il faut choisir la langue de la majorité de la population pour le service de laquelle ces institutions existent et non la langue de ceux qui exercent en ces lieux des activités qu'ils jugent profitables (tant mieux pour eux si elles le sont). Deux années suffissent amplement à apprendre les termes français à ceux qui les ignorent.

"L'anglais, langue internationale", parlons-en deux minutes.

A Bucarest, capitale de la Roumanie, il n'existe plus de Bourse depuis la guerre 39-45. D'accord; mais en dépit de cette absence, on y brasse néanmoins des affaires. Or, malgré la proximité imposante de l'armée rouge, malgré la reconnaissance qu'entretiennent les descendants des colons de Trajan envers la Russie qui les a libérés du joug turc et deux occupations allemandes (la comparaison ne tiendrait pas une seconde de notre part vis-à-vis du monde anglo-saxon), malgré la présence au pays de Panait Istrati et de Constantin Gheorghiu d'une colonie russe (sur le delta du Danube), malgré le fait que le russe est aussi, comme l'anglais, le chinois et le français, l'une des langues internationales, il n'y a pas un Roumain, communiste ou pas, qui ne répondrait à l'olibrius d'origine russe qui proposerait le russe comme langue d'affaires en Roumanie: la dracu!

M. Bourassa j'ose vous dire: si votre gouvernement, ou tout autre, était impuissant à prendre des mesures analogues à celles que je viens de suggérer, la seule conclusion possible serait que ce n'est pas ce gouvernement qui gouverne le Québec: futilité alors seraient les louables efforts que vous faites pour amener au bilinguisme les investisseurs étrangers, comme à Sainte-Thérèse; vain serait aussi, pour empêcher l'explosion de la fureur grandissante qui couve jusque dans les résidences cossues de Silvery et d'Outremont et non seulement chez les fils, le déploiement de toutes les forces armées réunies des USA et de l'URSS à travers le Québec et le Canada.

Et comment alors, aussi, M. Bourassa, le gouvernement qui serait trop faible pour faire reconnaître la priorité du français dans le monde de la haute finance québécoise, serait-il assez fort pour régler le cas, encore plus épineux, du financement de l'Etat québécois qui se pose du fait de l'existence d'un syndicat anglophone?

Plus de syndicat, ni anglophone, ni francophone

On a écrit beaucoup de bonnes choses, depuis quelques semaines surtout, au chapitre des procédures du financement de l'Etat. Je suis d'ailleurs sûr que vous-même, monsieur le premier ministre, retournez cette question dans votre tête depuis fort longtemps. Mais vous ne pouvez tout de même pas tout lire ni en tous temps réfléchir autant que vous le souhaitez à tous les pro-

blèmes qui assiegent la cervelle d'un chef de gouvernement. On peut en dire presque autant de vos ministres ou de n'importe quel individu assumant une responsabilité quelconque. Aussi me permettrai-je de résumer ce qui s'est dit en ajoutant mon grain de sel par ci par là.

Premièrement, plus de syndicat, ni francophone ni anglophone: en soi cette "institution" n'est plus nécessaire, sans compter qu'elle constitue toujours un néfaste monopole, qui — je le répète — contraindrait souvent divers gouvernements québécois à se soumettre à des conditions d'emprunts dont toute la population défrayerait encore longtemps de ses impôts le coût exorbitant.

En outre, la création d'un syndicat francophone donnerait l'impression fautive d'une discrimination à l'endroit des Anglo-Québécois. Précisons, par souci de justice vis-à-vis des anglophones, que certains courtiers francophones, parmi tous ceux qui dans l'ensemble jouent le rôle de second et de troisième violon dans l'actuel syndicat, ne seraient cependant guère plus heureux que leurs confrères anglophones du fait de sa suppression. En effet, dans pareilles éventualités ils ne retireraient plus la quote-part de commission qui revient actuellement à chacun d'eux sur les ventes effectuées à la Caisse de dépôt. On devrait toutefois continuer de payer une commission sur les ventes aux institutions privées, compagnies d'assurances, sociétés de fiducie, etc. anglophones et francophones, selon les usages et procédés courants.

Deuxièmement, plus de paiement de commissions à âme qui vive sur les achats effectués par la Caisse de dépôt ou par d'autres organismes gouvernementaux ou paragoûvernementaux. Cette pratique est un non-sens: elle consiste à payer une commission à quelqu'un pour qu'il nous "vende" quelque chose qui nous appartient déjà (les anglophones québécois aussi contribuent à la Caisse de dépôt). On tente de justifier l'existence de cette demi-commission en invoquant les risques du marché que court le syndicat. Plus de syndicat, plus de risques: par conséquent plus de cette demi-commission.

Troisièmement, la distribution des émissions gouvernementales ou paragoûvernementales se ferait par la Caisse de dépôt. N'est-ce pas l'un de vos prédecesseurs, M. Jean Lesage, premier ministre du Québec, qui déclarait textuellement en Chambre, le mercredi, 9 juin 1965: "Elle jouera en somme, la Caisse dans l'avenir, un rôle qui n'est pas sans analogie avec celui que la Banque du Canada a joué, depuis maintenant près de trente ans, mais surtout au cours des quinze dernières années pour en développer, en stabiliser et en approfondir le marché; cela se dit mieux en anglais: "to deepen the market", c'est le jargon du monde financier, comprend très bien ce que l'on veut dire quand on veut approfondir le marché, "to deepen the market and to go in debt". (Débats de l'Assemblée Législative, pages 3315 et 3316.)

Quatrièmement, la Caisse de dépôt soutiendra le marché. Dans toute la mesure, mais pas plus, que la Banque du Canada et la Federal Reserve Bank le font en ce qui concerne leurs oignons. Et dans la mesure où, tant que les USA ne s'effondreront pas, c'est à Washington que se fixe le taux d'intérêt (même, jusqu'à un certain point, pour l'Europe).

Cinquièmement, il suffira d'être détenteur d'un permis de la Commission des valeurs mobilières du Québec pour être automatiquement admis comme "distributeur initial". Autrement, on retomberait dans un nid à chicanes. Le ou les auteurs des tableaux parus dans Le Devoir et La Presse des 13 et 14

juillet ont oublié d'excellentes maisons anglophones comme Mead & Co., Bell, Gouinlock & Co. (Le Devoir), Bankers Securities (les 2 journaux) et de non moins bonnes maisons francophones (sans parler de nous!) comme Desjardins, Couture Inc., McNeil, Mantha Inc., qui les unes et les autres négocient couramment les titres du Québec et de l'Hydro.

Sixièmement, la commission sera la même pour tous: moindre s'il s'agit de courts termes; plus grosse, de moyens termes; et encore plus élevée, de longs termes. La commission payée à l'actuel syndicat est de 1%. Dans le nouveau système, elle ne devrait certainement pas être réduite (pour les longs termes) si l'on songe que le Québec paye 1% pour la vente des obligations d'Épargne et le Canada 3/4 de 1%. Il y aurait peut-être lieu de la majorer très légèrement.

Septièmement, ainsi qu'il a été suggéré (La Presse, 14 juillet), la répartition, au début, des allocations entre les distributeurs initiaux serait basée sur la performance lors des émissions précédentes. Grosso modo la proportion serait d'environ 75% aux courtiers francophones et de 25% aux anglophones. S'il y a des protestations, il n'y a, pour y couper court, qu'à exiger, par le biais de la Commission des valeurs mobilières qui a droit absolu de regard sur les livres et les contrats de tous les courtiers, que l'on examine les transactions survenues entre courtiers anglophones et francophones depuis 5 ans. Qui aurait intérêt à s'objecter à une semblable vérification? J'ai la forte impression que l'on a réduit exagérément, dans les tableaux reproduits par La Presse et Le Devoir, la proportion de titres du Québec que certaines grandes maisons anglophones, comme Ames et la Banque de Montréal, peuvent effectivement placer dans le moment. Ceci dit sans vouloir ménager la chèvre et le chou.

Par la suite, on revisera certainement les allocations de tout le groupe vendeur. S'il est démontré par l'expérience que les anglophones sont meilleurs distributeurs que les francophones et même que les proportions doivent être graduellement renversées, on les traitera en conséquence.

Huitièmement, comme pour les émissions du Canada, et ainsi qu'il a été écrit dans La Presse du 14 juillet, chaque distributeur initial aurait 24 heures pour accepter ou refuser la participation qui lui sera offerte. S'il accepte, il pourra souscrire jusqu'à concurrence du double du montant qui lui sera offert, ce qui aura pour effet d'absorber les obligations qui auraient pu être refusées par d'autres courtiers.

Un exemple qui pourrait être suivi par l'Ontario

M. le premier ministre, avant de conclure, deux remarques s'imposent au sujet de la dernière émission de l'Hydro. D'abord, je vous félicite, vous-même et ceux qui y ont collaboré, pour l'effort fructueux qui vient d'être tenté en vue de réduire l'écart injustifié qui existait, et qui existe encore mais moins durement qu'auparavant, entre le taux d'intérêt payé sur les emprunts du Québec et ceux de l'Ontario. Toutefois, cette réduction avait pour effet de rendre plus vulnérable le marché de cette émission advenant un changement subit du prix du loyer de l'argent.

Or, un tel changement s'est produit. Donc, secondement, il serait malhonorable de ne pas mentionner que la hausse du taux d'intérêt aux États-Unis le lendemain du lancement de l'émission de l'Hydro et depuis ce jour-là, est partiellement responsable de la mévente de la dite émission. Parce que le syndicat financier n'a plus de semblant de raison d'exister et qu'il doit être remplacé par un système étatique, il ne s'agit pas d'en faire l'âne de la fable.

Le journal Les Affaires, qu'on ne peut certes pas taxer de révolutionnaire, concluait ainsi son article du 26 juillet:

"Il est évidemment plus facile d'épouser des vieux systèmes défectueux que de mettre sur pied un instrument moderne de gestion et de contrôle de la dette publique. Néanmoins, il faut poser une question fondamentale. Le gouvernement actuel, ainsi que tous les gouvernements dans le passé, est-il ou étaient-

ils à ce point liés au syndicat financier actuel que personne n'a jamais osé attaquer le problème de front et faire peau neuve?"

Il y a et il y aura des résistances à la "mise sur pied d'un instrument moderne de gestion et de contrôle de la dette publique" et au "français", langue de travail.

Pour le concevoir, il suffirait de calculer la somme de commissions que rapporte à l'actuel syndicat la vente des obligations du Québec et de l'Hydro à la Caisse de Dépôt lors de chaque émission. Ensuite, en tenant compte de la fréquence des émissions de la Province et de l'Hydro, 4 fois par année en moyenne, à quel total arrive-t-on pour une période de 5 ans? (faut quand même laisser compter les journalistes!) Dans de telles conditions, il n'est pas surprenant de voir surgir un projet de formation d'un nouveau syndicat francophone, pour remplacer l'actuel! A titre de Québecois et à titre de contribuable, je m'objecte à enrichir, aux dépens de notre collectivité, incluant les Anglo-Québécois, une poignée de "Canayens" plutôt qu'une poignée d'"Anglais".

La résistance pourrait s'avérer d'autant plus acharnée que la disparition de l'actuel syndicat financier de la scène québécoise entraînerait peut-être aussi la dissolution de son jumeau ontarien. En effet, les grandes maisons anglophones qui contrôlent le syndicat québécois sont, à peu de choses près, les mêmes qui dirigent les financements de l'Ontario. Précisons.

La maison montréalaise Ames mène le syndicat québécois, dont Wood Gundy Securities est aussi, avec la Banque de Montréal, l'un des grands caïds et dont McLeod, Young, Weir & Co. est membre.

McLeod est le leader du syndicat ontarien, avec Wood Gundy pour co-gérant et Ames faisant partie du "Steering Committee" (Comité de direction) de 5 ou 6 grands courtiers. En somme, on joue à "la chaise musicale". En slang, on dit: "Scratch my back, I'll scratch yours". Par conséquent, si le gouvernement du Québec fait maison nette (comme celui de la Saskatchewan le fit, non sans résistance, il y a longtemps, ce "mauvais" exemple risquerait d'être imité).

Nous, nous devons avoir "la décence élémentaire" de ne pas exiger des Anglo-Québécois ce que nous n'aurions pas le courage de nous faire nous-mêmes si nous étions à leur place: harakiri.

Je connais l'existence du Comité Bouchard, formé par le Gouvernement du Québec, à la suite du rapport Moore, dans le but de suggérer des réformes dans le domaine financier et qui est constitué d'hommes que je respecte. Mais les meilleures recommandations que peut formuler un Comité n'engagent pas un gouvernement à les suivre et ne les mettent pas non plus et surtout à l'abri des menaces et des coups durs dont il n'est pas invulnérable qu'il puisse être lui-même l'objet ainsi que toute la population qui il représente.

Les mêmes commentaires peuvent s'appliquer aux recommandations, encore toujours à venir, de la Commission Gendron sur le "français, langue de travail".

M. le premier ministre, si ma lettre à vous est "ouverte", ce n'est nullement par défaut de confiance en votre intégrité ou dans le but de chercher à vous dicter une ligne de conduite. Si je me trompais sur le degré d'utilité que peut avoir pour vous, dans les circonstances, l'appui du peuple, tant mieux, puisque cela signifierait que certains Anglo-Québécois et certains vrais capitalistes, quelle que soit leur nationalité, sont beaucoup plus magnanimes que je ne le croyais. Je leur présente par anticipation, si tel était le cas, mes plus sincères excuses avec joie.

L'établissement de la priorité de la langue française et le redressement des méthodes de financement de l'Etat ne sont évidemment que des parties constituantes d'un ensemble mais je les crois vitales. S'il était impossible de les accomplir — je suis convaincu du contraire — autant renoncer "au reste". Car tout se tient dans la vie des peuples comme dans celle des individus, en particulier l'esprit, c'est-à-dire l'instruction, la langue et la culture, et la matière, c'est-à-dire le corps, le temps et l'argent.

La vogue Tanqueray monte comme une marée!



Pourquoi?

Dégustez-le, vous comprendrez! La qualité subtile de cette importation raffinée explique sa popularité croissante. Si c'était du gin ordinaire, nous l'aurions mis en bouteille ordinaire.

Gin Tanqueray

Distillé et embouteillé à Londres
Représentant: The Distillers Company (Canada) Limited.

La carte religieuse doit être refaite en Espagne

MADRID (AFP) — Le service des études sociologiques du secrétaire national du clergé espagnol estime qu'une restructuration administrative de l'implantation de l'Eglise en Espagne s'impose.

Les experts estiment, en effet, que les circonscriptions ecclésiastiques espagnoles sont souvent inadéquates aux besoins de l'action pastorale, qu'il s'agisse des diocèses ou des paroisses.

L'Espagne compte actuellement 64 diocèses couvrant une superficie de 504.767 km carrés soit en moyenne 7.886 km carrés par diocèse, et 527.962 habitants. Toutefois, soulignent les experts, certains diocèses arrivent à couvrir une superficie de 19.741 km carrés comme celui de Ciudad Real alors que le diocèse de San Sebastián ne compte que 1.997 km carrés. Il en va de même pour la population des diocèses. Ainsi, précisent-ils, le diocèse de Minorque compte seulement 50.000 habitants contre 3.539.561 pour celui de Madrid.

Café-Thé
Confiture
ADOPTER LES PRODUITS
DESJARDINS
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESJARDINS LTD
MONTREAL
521-1104

PEUGEOT 504

VENTE D'ÉCOULEMENT FIN D'ANNÉE

SUR TOUS NOS MODÈLES

504 EN STOCK PRIX SPÉCIAUX



ÉPARGNEZ \$ \$ \$

LES GRANDS GARAGES DU QUÉBEC Ltée

306 EST, RUE ST-ZOTIQUE, MONTREAL

Une rue à l'ouest de St-Denis

Tél.: 273-9105

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à Montréal

INSCRIPTION SESSION D'AUTOMNE

Les étudiants admis à l'un des diplômes suivants:

- Brevet d'enseignement spécialisé
- Brevet "A"
- Brevet "B"
- Certificat d'études pédagogiques

Diplôme I, II ou III (secteur technique) devront se présenter, pour l'inscription, entre le 16 et le 20 août de 9h à 19h, au:

Pavillon Lafontaine
Hall d'entrée de l'auditorium
1301 est, rue Sherbrooke
Montréal

Seuls les étudiants répondant à l'une des conditions suivantes pourront s'inscrire à cette session:

- avoir suivi des cours au Centre d'Études de transition durant l'année 1969-70 ou la session d'été 1970;
- avoir suivi des cours sous l'égide du Service du perfectionnement des maîtres de l'Université du Québec à Montréal durant la session d'automne 1970, d'hiver 1971 ou d'été 1971;
- avoir présenté un dossier et avoir déjà été admis.

Pour s'inscrire, tous les étudiants doivent présenter le dernier bulletin cumulé, l'attestation d'études ou la feuille de route.

Début des cours: semaine du 7 septembre 1971.

Pour renseignements supplémentaires, téléphoner à 876-5421, 22 ou 23.

Les dessous du projet de "centre communautaire"

Suite de la première page

ci étant de \$7 millions, celle de la régionale de \$3 millions. Les terrains cédés gratuitement par la ville sont évalués à \$5 millions.

L'opposition que plusieurs citoyens ont manifestée dès les débuts du projet portait, non pas sur l'idée même d'un centre communautaire, mais plutôt sur les procédures suivies par les autorités et les conséquences immédiates et à long terme du projet tel que présenté. Selon les citoyens, les coûts prévus pour la construction du centre communautaire pourraient être réduits de moitié. A leur avis, il y a dans ce projet d'envergure, dont il ne connaît pas tous les détails, trop de dépenses injustifiées. Ils refusent donc de faire les frais d'une politique de prestige qui hypothéquerait l'avenir de leur cité.

Mais, lors de l'assemblée des électeurs du 22 avril, c'était particulièrement l'emplacement de l'école polyvalente qui soulevait le mécontentement des citoyens, car il présentait de nombreux inconvénients notamment :

- le déplacement des terrains de stationnement, une perte d'environ \$40.000;
- le déplacement de l'actuelle piste et pelouse de quelques pieds: perte globale de \$182.000;
- l'expropriation de plusieurs terrains très coûteux;
- l'élimination complète d'une rue presque achevée et l'établissement d'une nouvelle rue à proximité;
- la démolition de maisons récemment construites;
- l'augmentation des frais à payer à des professionnels.

Récemment, la Commission municipale du Québec a été saisie d'un important dossier concernant le projet du centre communautaire et les diverses tractations qui ont amené sa présentation, en avril dernier.

Peu de citoyens connaissent les véritables dessous de l'histoire de ce centre communautaire. Il faut donc ici rappeler les grandes étapes de cette affaire.

L'histoire débute en octobre 1964 date à laquelle les urbanistes-conseils de l'étude Jean-Claude La Haye et Associés remettaient à la municipalité de Saint-Léonard un rapport de 54 pages établissant un programme d'organisation d'un service "Parcs et récréations" et l'implantation de divers parcs et terrains de jeux pour la ville de Saint-Léonard. Le rapport recommandait entre autres "de conclure avec la corporation scolaire une entente pour l'utilisation conjointe de l'équipement récréatif".

C'est à l'appui de cette recommandation que le conseil municipal composé à l'époque de MM. Paul-Emile Petit, maire, Armand Auger, Roger Prud'homme, Jean-Louis Leclerc et Réal Côté pour l'Unité civique, et de Rodrigue Allard et Mario Barone pour l'opposition, avait commandé un plan d'aménagement du parc central Saint-Léonard comprenant l'implantation d'une école polyvalente.

Le plan préliminaire préparé par les mêmes architectes fut par la suite accepté par la ville mais se heurta au refus de la Commission scolaire régionale Le Royer. Devant ce refus, le conseil municipal demanda un nouveau plan d'aménagement du parc Saint-Léonard excluant toutefois l'établissement d'une future école. Et, c'est en se basant sur ce second plan que l'administration Petit fit construire entre 1964 et 1967 une piste et pelouse, une patinoire recouverte et un stationnement.

Entre-temps, la Commission scolaire régionale fit l'acquisition d'un terrain situé entre les rues Jarry et Robert, à l'arrière de l'hôtel de ville actuel de Saint-Léonard. Le terrain devait servir pour la construction de la polyvalente.

L'affaire se présentait donc bien. La ville aménageait son parc central et la régionale faisait l'acquisition d'un terrain pour construire son école.

Pourtant, au mois d'octobre 1969, la firme Jean DiZazzo et Associés, employés comme ingénieurs-conseils de Saint-Léonard, présente à la ville un projet intitulé "L'école dans le parc" et prévoyant l'aménagement de l'école polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry dans le parc Saint-Léonard, à l'ouest de la patinoire recouverte. Ce projet faisait suite à une résolution du conseil municipal adoptée au début de l'été 1969 demandant qu'une étude soit faite pour l'implantation de l'école dans le parc Saint-Léonard.

Il faut signaler ici que la firme Jean DiZazzo et Associés avait été engagée par le nouveau conseil municipal, immédiatement après l'élection de novembre 1967. Cette élection avait porté au pouvoir, par une voix de majorité, le Parti du Progrès municipal du maire Léo Ouellet, le beau-frère de l'ingénieur Jean DiZazzo. Après cette élection, le conseil de ville groupait pour le PPM, MM. Léo Ouellet, Robert Boivin, Mario Barone et Maurice Bouchard et pour l'Unité civique, MM. Armand Auger, Roger Prud'homme et Réal Côté.

Les élections de novembre 1967 à Saint-Léonard, on s'en souvient, avaient été très mouvementées. La Sûreté du Québec avait d'ailleurs ouvert une enquête sur la journée du scrutin mais les conclusions de cette enquête n'ont jamais été rendues publiques malgré les nombreuses demandes en ce sens faites par les citoyens de Saint-Léonard. Les rumeurs veulent d'ailleurs que le rapport ait été égaré au ministère de la justice.

Lors du scrutin, on note la présence parmi les "travailleurs d'élections" de certains individus associés (ou ayant été associés) aux activités de la pègre montréalaise, dont Jacques Poccetti (tué le 10 juillet 1970), et Dany Polanski (tué par une bombe sur le boulevard

Métropolitain, le 7 juillet 1970). On a retenu de plus ce jour-là une dizaine de "passeurs de télégraphes" qui avaient vraisemblablement travaillé pour l'organisation de Léo Ouellet. Plusieurs d'entre eux furent condamnés deux ans plus tard à une amende de \$50.

Après les élections, le nouveau conseil municipal et la nouvelle firme d'ingénieurs de la cité relancent le projet initial d'implantation d'une école dans le parc Saint-Léonard.

Par ailleurs, se fondant sur les faits qui leur étaient connus, plusieurs citoyens de Saint-Léonard dont le président de la commission scolaire locale, M. Jacques Deschênes, accueillirent favorablement le nouveau projet "L'école dans le parc". Ces gens ne voulaient pas l'implantation d'une école sur le terrain de la rue Jarry et trouvaient en plus que le projet de DiZazzo était conforme au premier plan d'aménagement du parc Saint-Léonard préparé en 1964.

Mais, si le projet avait l'appui de plusieurs citoyens, l'unanimité ne s'en trouvait pas pour autant faite. Ainsi, un groupe de contribuables ayant à leur tête un autre commissaire de la commission scolaire locale, M. Léo Pérusse, et l'un de ses amis, M. André Poupart - actionnaire de la compagnie Béton Perfection qui détenait le sous-traitement de béton pour la construction de la future école - s'opposait farouchement au déplacement de la future école dans le parc central. Ces gens désiraient que l'école soit construite sur le terrain appartenant exclusivement à la régionale.

Notons que quelques mois plus tôt, soit le 4 juin 1969, M. Pérusse, qui avait l'appui de plusieurs commissaires de la régionale Le Royer, avait piloté deux résolutions (5-1061 et 5-1062) engageant les firmes Nicolet et Carrier et Leroux, Leroux, Nantel, Pazin et Associés pour les travaux de génie de l'école polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry. Ces deux résolutions présentées par M. Léo Pérusse signifiaient pour l'ingénieur Jean DiZazzo la perte du contrat de génie pour la future école. DiZazzo avait en effet obtenu le contrat de génie pour la future école quelques années auparavant.

L'opposition entre les tenants des deux projets s'amplifia et, vers la fin de l'année 1969, elle avait pris le caractère d'une véritable campagne électorale. Mais, le 7 janvier 1970, la commission scolaire régionale adopta une résolution (6-684) refusant le projet de DiZazzo, "L'école dans le parc".

A partir de ce moment-là, il était clair pour les parents et contribuables de Saint-Léonard que l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry serait construite sur le terrain de la rue Jarry.

Par la suite, l'année 1970 s'écoula "normalement" à Saint-Léonard... du moins jusqu'à l'automne où la ville qui

comprend 40% de citoyens d'origine italienne fut littéralement plongée dans le cauchemar de la crise d'octobre et ce, au beau milieu d'une tumultueuse campagne électorale. Comme cela se produisit à d'autres endroits, les événements dramatiques servirent la cause du parti au pouvoir, le Parti du Progrès municipal du maire Léo Ouellet. En effet, grâce à une habile campagne de dénigrement visant à associer les adversaires politiques à des membres du Front de libération du Québec (FLQ), le PPM réussit à balayer l'opposition de l'Unité civique. Ce parti ne conserva qu'un siège à l'échevinage tandis que le PPM pouvait maintenant compter sur le maire Léo Ouellet, son beau-frère et ingénieur de la ville, Jean DiZazzo, et les conseillers Maurice Bouchard, Robert Boivin, Ermino Ladeluca et Jean-Marie Lefebvre.

Et, dès le lendemain des élections, le nouveau tandem Ouellet-DiZazzo manifesta le désir de ramener l'école dans le parc central Saint-Léonard.

Cependant, le 1er décembre 1970, M. Michel Gendron, directeur du service de l'équipement au ministère de l'éducation, fait parvenir une lettre au secrétaire-trésorier de la régionale Le Royer dans laquelle il confirme que le ministère de l'éducation donne le feu vert pour la construction de la polyvalente Saint-Exupéry, sur le terrain de la rue Jarry.

Pourtant, malgré cette décision gouvernementale, le nouveau conseil municipal ne s'avoua pas vaincu et, le 12 janvier 1971, il demanda par une résolution (71-391) à la régionale de reconsidérer l'emplacement de l'école. La résolution est de plus envoyée aux quatre commissions scolaires locales composant la régionale afin d'obtenir un appui moral.

Mais, encore une fois la réponse de la régionale en date du 20 janvier oppose un "non" catégorique à la demande de DiZazzo-Ouellet.

Cette réponse ne met pourtant pas fin aux espoirs et projets du tandem politique. Et, dans la première quinzaine du mois de février 1971, le conseiller Jean DiZazzo se rend à Québec en compagnie de quelques personnes afin de rencontrer personnellement M. Guy Saint-Pierre, ministre de l'éducation du Québec. A la suite de cette rencontre avec le ministre, les représentants de la régionale et de la ville sont convoqués au bureau de Mlle Thérèse Baron, sous-ministre adjoint au ministère de l'éducation. Au cours de l'entretien, le ministre accepte le principe du changement de l'emplacement de l'école polyvalente à condition cependant que deux exigences soient respectées. Ces deux exigences étaient: (1) que l'école soit construite intégralement telle qu'elle prévue dans les plans originaux et (2) que la date limite pour l'ouverture de l'école demeure le mois de septembre 1972.

Par ailleurs, avant même ces rencontres "ultimes", le conseil municipal avait décidé de s'assurer du plus grand

nombre d'atouts possibles dans son jeu. C'est ainsi que le 24 février après deux tentatives avortées par le veto de l'assemblée des électeurs, règlements 1082 et 1083, le conseil adopte le règlement 1088 décrétant que la construction des écoles se fera sur des terrains zonés exclusivement "parcs". Par cette résolution la ville empêchait la régionale, d'utiliser le terrain de la rue Jarry, ce terrain étant partiellement réservé à la construction domiciliaire. D'autre part, l'assemblée des électeurs fut impuissante à bloquer le règlement car le vote de la régionale fut annulé par une habile utilisation de la loi qui enleva le quorum essentiel pour que le règlement soit bloqué.

A la suite de ces événements, la régionale adopte le 3 mars 1971 une résolution (7-697) par laquelle elle accepte de construire l'école dans le parc Saint-Léonard mais aux conditions imposées par le ministère de l'éducation. Le 23 mars, le ministre Guy Saint-Pierre fait parvenir à la régionale l'autorisation de construire l'école polyvalente à l'endroit et aux conditions déjà mentionnées.

Le 31 mars, la régionale reçoit la proposition de la ville pour l'emplacement de la future école dans le parc central. Selon cette proposition et les plans du projet, la nouvelle école devait être construite non plus à l'ouest de la patinoire recouverte comme le prévoyait le défunt projet "L'école dans le parc" mais à l'est de celle-ci au cœur de la piste et pelouse et du stationnement construits quelques années auparavant. Pourtant, malgré les bouleversements et les dépenses dédoublées qu'occasionnait le choix du nouvel emplacement de l'école (ces bouleversements et ces dépenses sont parmi les principaux arguments des citoyens qui s'opposent au projet du centre communautaire) les commissaires de la régionale acceptèrent la proposition de la ville. C'était le soir du jeudi 1er avril et Jean DiZazzo était dans la salle de réunion de la régionale. Le lendemain, vendredi le 2 avril, le maire Léo Ouellet en compagnie du président de la régionale, M. Guy Durocher, annonçait publiquement le projet "La Cité dans la cité".

L'annonce de ce projet fut le catalyseur qui déclencha le réveil d'un groupe de citoyens à la chose municipale de la Cité de Saint-Léonard. Trois semaines après (le 19 avril) trois citoyens représentant le journal L'Entente et le parti de l'Unité civique rencontrèrent à leur tour le sous-ministre de l'éducation, Mlle Thérèse Baron. Suit ensuite une lettre du ministère à la régionale lui ordonnant de reconsidérer l'emplacement de l'école, ce qui fut fait le soir du 28 avril par une résolution (7-917) présentée par le commissaire André Blanchard, qui avait précédemment proposé d'accepter l'endroit prévu par l'administration Ouellet-DiZazzo.

Entre-temps, le soir même de la ren-

contre avec le sous-ministre, le comité des citoyens de l'Unité civique de Saint-Léonard était fondé. Celui-ci se mit immédiatement à la tâche alertant par télégrammes ou autrement le ministère de l'éducation, la Commission municipale du Québec, la régionale ainsi que le ministère de la justice. Les citoyens réussirent à bloquer les trois règlements 1104, 1105 et 1107 prévoyant un emprunt de \$6.5 millions, un virement de fonds de \$537.128 et un autre emprunt de \$915.000 pour la construction du centre communautaire "La Cité dans la cité". Ils s'opposèrent aussi au projet de taxe spéciale que voulait imposer le conseil à la suite de l'échec de ses trois règlements de financement.

Devant cette situation, le maire Léo Ouellet ordonne le soir du 22 juin 1971 une enquête sur "certains citoyens" qui auraient, selon ses dires, été payés pour s'opposer au projet du centre communautaire et à la saine administration de la ville.

Pour leur part, les conseillers Jean DiZazzo, Maurice Bouchard et Robert Boivin qui devaient siéger à la commission d'enquête "maison" allèrent porter à la Commission municipale du Québec des dossiers "secrets" sur certains citoyens.

Aujourd'hui, deux mois après ces derniers événements la situation à Saint-Léonard est la suivante:

● la Commission municipale du Québec étudie toujours certains règlements municipaux concernant le projet du centre communautaire;

● le financement du projet "La Cité dans la cité" est encore bloqué par le veto des citoyens sur des règlements d'emprunts et de versements de fonds. Cependant, à ce sujet le conseil municipal a présenté la semaine dernière un avis de motion pour un règlement d'emprunt d'un montant équivalent à l'estimation faite par la firme "Les Consultants Métropolitains Inc." estimation qui n'était pas parvenue à la ville lors de l'adoption de l'avis de motion;

● le ministère de l'éducation devra bientôt se prononcer, à la demande de la régionale, sur l'attitude de la ville qui refuse maintenant de céder une partie du terrain pour la construction du bloc sportif de l'école polyvalente;

● les citoyens attendent le début de l'enquête à huis clos telle que décrite par le maire Léo Ouellet le 13 août dernier;

● la Commission municipale du Québec a remis aux conseillers DiZazzo, Bouchard et Boivin leurs dossiers "secrets" après avoir reçu avis du protecteur du citoyen du Québec, Me Louis Marcenu.

Les Antipropos de Jean Lévesque



LA BÊTISE, COUSINE DE LA CRUAUTÉ

Malgré la circonspection avec laquelle j'accueille tous les sondages, le dernier de ceux-ci, organisé et publié par un quotidien de Montréal, montre que la population de la région métropolitaine nourrit avec une constance surprenante dans son cœur le goût de la vengeance au lieu du goût de la simple justice. La constance que la population montréalaise en général, côté français bien entendu, montre à vouloir qu'on tue des humains pour les punir de leurs méfaits, est-elle un indice certain du faible degré de maturité de la société dite silencieuse, la francophone, à Montréal? Dans une proportion de plus de 80%, la population française de la métropole canadienne se prononce en faveur du rétablissement de la peine de mort au pays.

Je le disais plus haut, c'est une constante à Montréal, et qui a tendance à monter au lieu de descendre. Cette constante-là s'ajoute à une autre, à savoir qu'alors que les francophones de Montréal sont de plus en plus en faveur de la peine de mort, les Canadiens anglais, eux, sont de moins en moins en faveur du rétablissement de la loi du talion au pays. Cela explique bien des choses.

Les séquences statistiques sont trop courtes, en 1971, pour pouvoir avec certitude déclarer que la peine de mort est efficace pour décourager le crime, car des exemples contradictoires sont amenés à "la barre des témoins". Comme rien, jusqu'ici, n'a prouvé que l'anticipation de la peine capitale soit un frein puissant pour arrêter les criminels sur de noirs chemins, il faut conclure que, sous ce prétexte d'efficacité et d'ordre, se cache dans la population qui désire le rétablissement de la peine de mort quelque chose qui a plus à voir à l'instinct de vengeance qu'à l'instinct de justice.

Des preuves, pourtant, peuvent être apportées que la peine capitale, dans les faits, ne contribue pas à enrayer le crime. Dans les États réticentistes, aux États-Unis, on trouve les taux les plus élevés de meurtre. Par contre, les États qui ont les taux les plus faibles de meurtres sont tous sans exception des États abolitionnistes.

Mais pourquoi apporter des preuves dans ce sens, si ces preuves doivent être entendues par la raison, et que la raison n'a rien à voir au sentiment de vengeance et de cruauté?

Ce qui, au fond, est le plus inquiétant, dans la constante en voie de progression de l'opinion majoritaire des Montréalais francophones à réclamer le rétablissement de la peine de mort, c'est que ce goût pour la peine capitale fait en soi preuve d'un degré d'évolution générale que l'on peut qualifier de primaire, d'une ignorance des choses plus répandue qu'on ne serait porté à le croire, et d'un goût de vengeance loin d'une générosité et d'un humanisme qu'on l'on espérait trouver davantage dans la population encore un peu française de l'est de Montréal.

Pour être logique avec elle-même, cette opinion publique, puisqu'elle réclame la peine capitale pour les coupables, à titre d'exemple, et de frein au crime, pour être logique avec elle-même, cette partie majoritaire de la population devrait alors demander qu'on ténifie les peines de prison, en noir et surtout en couleurs, sur toutes les chaînes de télévision. Cela effrayerait les criminels, assurément des cotes d'écoutes hors pair pour la télévision canadienne-française, et assourdirait ce goût de vengeance que, selon ces sondages, la population française de la région de Montréal, nourrit joyeusement en son sein.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

La surtaxe de 10%: Bourassa multiplie les entretiens

QUEBEC (Le Devoir) - Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a eu plusieurs entretiens et des conversations téléphoniques avec diverses personnalités, hier, sur les conséquences pour le Québec des décisions prises par M. Nixon.

C'est ainsi qu'il a discuté avec des présidents de banque, de l'industrie de l'aluminium, des textiles, du meuble et de la machinerie lourde, soit les secteurs qui risquent d'être les plus touchés par les décisions du président américain.

M. Bourassa a d'autre part rencontré MM. Charles Perreault, président du Conseil du patronat du Québec, Marcel Pepin et Louis Laberge, présidents de la CSN et de la FTQ.

Il a eu des entretiens téléphoniques avec M. Mitchell Sharp, premier ministre intérimaire, et Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du commerce. Aux deux ministres, il a fait des représentations particulières pour que, dans leurs pourparlers avec Washington, ils veillent aux

intérêts économiques du Québec.

Le bureau du premier ministre suit de très près les discussions Canada-Etats-Unis. M. Bourassa fera des commentaires plus tard. Le conseil des ministres du Québec se réunit cet après-midi.

D'autre part, Me Gabriel Loubier, nouveau chef de l'Union nationale, a souligné que:

1) Les mesures restrictives annoncées par le Président des Etats-Unis sont liées à des précisions à venir; néanmoins, il s'en dégage des maintenant que l'administration américaine a choisi d'exporter une bon-

ne partie de ses problèmes économiques.

2) La délégation canadienne conduite par M. Mitchell Sharp, encore en l'absence de M. Trudeau, n'obtiendra à Washington que des manifestations polies de condoléances.

3) Parce que les Américains ont perdu le contrôle de leur prix de revient à l'intérieur de leurs frontières, ils élèvent maintenant des barrières tarifaires contre l'entrée des produits des autres pays, forçant ces derniers à chercher d'autres débouchés pour une production qui, artificiellement, ne peut plus concurrencer la

production américaine. Forcément, plusieurs industries du Québec seront touchées.

4) Les projets d'aménagement de la Baie James, en particulier, paraissent pour le moins compromis dans un contexte de restrictions de sorties de capitaux à l'étranger, vu que de telles sorties ne feraient qu'empirer une situation que le gouvernement américain veut corriger. D'ailleurs, les investisseurs américains sont encouragés à placer leurs capitaux chez eux, vu certains nouveaux avantages offerts dans le domaine de l'impôt sur le reve-

nu, et les taux d'intérêt qui ne manqueront pas de fluctuer.

5) La situation du Québec est à nouveau ambiguë, non seulement parce que les investissements sur la Côte Nord seront eux aussi remis en question, mais parce que c'est Ottawa qui détient le pouvoir de décision sur les mesures correctives à apporter. Deuxièmement, c'est aussi Ottawa qui pourrait établir des contrôles de salaires et de prix qui maintiendraient la production canadienne com-

pétitrice sur les marchés américains et mondiaux en dépit des mesures unilatérales prises par les Etats-Unis.

6) Devant une situation sur laquelle nous ne semblons avoir aucun contrôle et que nous subissons, de toute façon, n'est-il pas grand temps pour le gouvernement du Québec de cesser ses éclaboussements publicitaires stériles pour inviter les véritables responsables de l'économie du Québec à négocier un véritable contrat social de mieux-être?

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC AVIS

"PERMIS DE BANQUET"

- 1- Les requérants devront fournir tous les renseignements demandés à la formule émanant de la Régie.
- 2- Les requérants devront fournir tous les documents nécessaires à l'appui de leur demande.
- 3- Toute demande de permis devra parvenir à la Régie au moins trois (3) semaines avant la date de l'événement pour lequel on veut un permis.

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé le permis suivant:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
DICK, James Arthur	1889 Cartier Montréal	Épicerie
ROBERT, Yvon	2170 Bishop Montréal	S.A.M.-Barr
FERRIS, Brian	8425 Mountain Sights Montréal	S.A.M.
SMITH, Norman George	6610 ouest, Sherbrooke Montréal	Restaurant
GUILBAULT, Paul	Boul. St-Jean Pointe-Claire	Taverne
LEBLANC, Donat	4864 est, Ontario Montréal	Taverne
"Letram Inc."	11,800 Langelier Montréal Nord	Épicerie
VADACCHINO, Michelangelo	"Laiterie Langelier Inc"	
KIRKHAM, Bert Henry	1, Place du Commerce Ile des Soeurs, Verdun	S.A.M.
"De lair Food Ltd"	7682 Broadway LaSalle	Épicerie
MANCINI, Luigi	"Discount Food Ltd"	
CECERE, Antonio	4975, Des Grandes Prairies, St-Léonard	Taverne
pour le bénéfice de:	"Les Entreprises G.A.L. Ltée" Transfert à la Cie de: CECERE, Antonio	
GALANIS, Marinis	pour le bénéfice de: Lui-même & Giovanni D'Alessio	
pour le bénéfice de:	6107, ave du Parc Montréal	Restaurant
Lui-même & Panagiotis Litras	Transfert de: ZEIS, Constantin pour le	
bénéfice de: Lui-même & Vasilios Poulakis		
LEBLANC, Mme Jocelyne	pour le bénéfice de: rue St-Joseph	Épicerie
pour le bénéfice de:	St-Jacques	
Elle-même, Transfert de: PAUZE, Laurent pour le bénéfice de: Lui-même		
L'ABRÈCHE,	1600 Berri Montréal	S.A.M.-2 Barrs
Euclide pour le bénéfice	de: "Restaurant du Palais Ltée" Transfert de: LANNAMAN, William G.E.	
pour le bénéfice de:	"Palais du Commerce - Show Mart Inc"	
POLISUK, Samuel	6080, Côte St-Luc Montréal	Épicerie
pour le bénéfice de:	"Miramont Food Shop Inc" Transfert de: RUBINSKI, Chaim pour le	
bénéfice de: Lui-même.		

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au:

GREFFIER DE LA RÉGIE

Case Postale 1058, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Dix écoles privées accusées d'enseigner dans l'illégalité

Dix propriétaires d'écoles privées de Montréal ont eu à répondre, hier, devant le juge Armand Sylvestre, à l'accusation d'avoir tenu leurs institutions ouvertes sans détenir un permis du ministère de l'éducation contrairement à la loi 68 du ministère de l'éducation.

Quatre d'entre eux ont plaidé coupables et ont été condamnés à \$100 d'amende ou, à défaut, de 15 jours de prison.

Les six autres ont nié leur culpabilité et leur procès a été reporté au 18 octobre prochain. Ce sont West-End Cooperative Nursery School, Models International, Roger Leclerc, L'Institut d'ordinateurs électroniques du Canada, l'Institut du Bel Amour et Mme E. Bourbonnais.

C'est la première fois que le ministère public porte plainte en vertu de la loi 68 du ministère.

On sait d'autre part qu'au Québec environ 60% des écoles privées n'ont pas de permis, soit quelque 600 institutions privées qui, dans bien des cas, ne remplissent pas les conditions nécessaires à l'obtention du permis. Chaque année de nombreuses plaintes sont acheminées au ministère par des étudiants déçus. Le lieutenant Léo Talbot, qui a mené la plupart des enquêtes à ce sujet dans la région de Montréal pour le compte de l'escouade des fraudes commerciales de la police de Montréal estime que cette situation résulte de la non application de la loi de l'enseignement privé en vertu de laquelle le permis est obligatoire.

En respect à la mémoire
de feu notre Président du Conseil

J. Raoul Bourassa

N. Bourassa Ltée (La Belle Fermière)

sera fermée le jeudi 19 août 1971

Selon le Conseil central de Montréal

La CSN devrait organiser un congrès spécial d'orientation

par Gisèle Tremblay

Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, qui prépare présentement les luttes de la rentrée, a adopté hier soir au cours d'une assemblée régulière quelques-uns des objectifs qui figurent à son programme d'automne.

● la convocation par la CSN d'un congrès spécial d'orientation qui serait également chargé d'élire le successeur de M. Marcel Pepin à la présidence de la centrale;

● une lutte à finir contre le projet de loi 28 relatif à la structuration scolaire sur l'île de Montréal en fonction des groupes linguistiques;

● la participation des syndicats affiliés au programme d'action qui doit relancer à l'échelle de la province la bataille des "gars de Lapalme".

Et à ces premiers éléments du programme, pourraient s'ajouter éventuellement, dans la mesure où les principaux intéressés prendront eux-mêmes l'offensive, des manifestations concrètes d'appui aux syndicats impliqués dans le conflit de La Presse.

Le Conseil central de Montréal, dont le président est M. Michel Chartrand, a déjà exprimé sa préférence en faveur d'un congrès spécial au lieu d'un simple conseil confédéral, assemblée souveraine de la CSN entre les congrès, pour procéder au choix d'un successeur à M. Pepin. Il a écrit aux vingt autres conseils centraux de la CSN pour qu'ils exercent des pressions en ce sens.

Cette fois cependant, il propose que ce congrès spécial définisse également l'orientation idéologique du mouvement en fonction de la situation politique et sociale qui se développe présentement au Québec et des crises successives que celle-ci a provoquées au sein de la CSN depuis un an.

Aussi le Conseil central tiendra-t-il le neuf septembre prochain une assemblée extraordinaire où les responsables de ses syndicats affiliés se joindront aux délégués réguliers pour mettre au point ce projet de congrès spécial d'orientation. L'assemblée préparera également la campagne que les syndicats CSN de la région de Montréal mèneront dans les prochains mois en faveur des "gars de Lapalme".

Quant à l'opposition au projet de loi 28, elle prendra, disait-on hier soir, l'ampleur de celle qui a accueilli le bill 63 sous le gouvernement

de M. Jean-Jacques Bertrand. Le Conseil central de Montréal, l'Alliance des professeurs de Montréal, de nom-

breux autres syndicats de professeurs et d'enseignants ainsi que le Syndicat des employés de soutien de la

CECM, ont formé un groupe d'étude et présenteront un mémoire commun à la commission parlementaire sur

le bill 28 à l'automne. Ce groupe d'étude doit prochainement s'élargir et se transformer en un front

commun de tous les organismes intéressés à défendre la position linguistique des francophones contre les

structures qu'imposera le bill 28 au système scolaire montréalais. Le Conseil central de Mont-

réal, en accord avec une politique linguistique qu'il a maintes fois exprimée, dénonce particulièrement les aspects du bill 28 qui sont destinés, soutient-il, à consacrer les privilèges indus de la minorité anglophone au détriment de la majorité et enferme pratiquement celle-ci dans une sorte de district scolaire bilingue.



Perfection Rug annonce tout simplement sa véritable et gigantesque VENTE

En voici une vraie! une superbe! une vente de tapis dont tous les gens parleront et entendront parler. Des aubaines à perte de vue! Mais ne vous fiez pas simplement à mes paroles - venez plutôt chez Perfection et constatez par vous-même. Venez! Accourez! Ne tardez pas! Car cette marchandise à si bon marché va s'en aller comme des pains chauds! Venez dès aujourd'hui.

Nous nous excusons pour Charlie. Il est notre Gérant des ventes et il est un peu préoccupé par son travail et...surtout

très emballé par les énormes réductions qui se font au cours de cette vente. En toute franchise nous le sommes un peu nous aussi, parce que c'est une formidable vente de tapis dont les prix ont été réduits énormément sur de nombreux broadlooms de première qualité.

Si vous projetez de vous acheter quelques tapis...voici l'occasion propice à bon marché. N'en voulez pas à Charlie, nous lui dirons de ne pas vous importuner.

COMMENÇANT AUJOURD'HUI ET SE TERMINANT VENDREDI, 20 AOÛT À 9 P.M. VENEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX

À NOTRE ENTREPÔT SEULEMENT...

BALANCES À SOLDER RABAIS DE 33 1/3 à 65%

LAINE

	PRIX RÉGULIER	EN VENTE
Nob Hill Vert pâle 15'x 6'	\$195.00	\$ 75.00
Wilton Special Rouge, 27' x 38' 3"	200.00	90.00
Seamlock Gris fer, 12'x 19'	400.00	198.00
Seamlock, Brun, 9' x 12'	190.00	90.00
Multilock, Cuivre 12' x 8'	175.00	75.00
Multilock, Or, 15' x 17'11"	210.00	90.00
Multilock, Or, 12' x 17'11"	384.00	180.00
Camineau, Ivoire satin, 12' x 10'9"	260.00	130.00
Aberdeen, Or Milano, 15' x 6'3"	182.00	75.00
Majestic, Bleu Hollandais, 15' x 11'	450.00	220.00
Majestic, Bleu Hollandais, 12' x 8'3"	315.00	130.00
Majestic, Porcelaine de Rouen, 12' x 19'9"	740.00	370.00
Royal W/88, Turquoise, 3'4" x 27'	270.00	50.00
Clarion, Feuille de palmier, 12' x 13'6"	298.00	150.00
Clarion, Blanc saule, 15' x 7'	220.00	98.00
Clarion, Bleu azur, 12' x 8'8"	220.00	115.00
Clarion, Or, 15' x 8'	240.00	120.00
Clarion, Or, 12' x 9'	220.00	100.00
Clarion, Jade français, 12' x 9'10"	240.00	120.00
Clarion, Ivoire satin, 12' x 11'6"	285.00	140.00
Clarion, Feuille de gui, 15' x 8'7"	279.00	120.00
Clarion, Mousse des bois, 12' x 7'3"	178.00	75.00
Clarion, Brun bruyère, 15' x 9'6"	315.00	180.00
Clarion, Brun bruyère, 12' x 10'5"	300.00	145.00
Clarion, Brun bruyère, 12' x 8'5"	230.00	115.00
Sussex, Miel, 15'1" x 6'5"	208.00	55.00

NYLON

	PRIX RÉGULIER	EN VENTE
Landscaper, Or, 12' x 15'9"	\$315.00	\$160.00
Landscaper, Teinte d'automne, 12' x 9'1"	135.00	70.00
Landscaper, Teinte d'automne, 12' x 9'9"	155.00	81.00
Landscaper, Pecan, 12' x 6'6"	120.00	60.00
Vantage, Gris fer, 12' x 15'6"	225.00	120.00
Captivation, Ble d'or, 12' x 4'	75.00	30.00
Bonnypoint, Gris fer, 12' x 19'9"	540.00	255.00
Bonnypoint, Grès, 12' x 6'8"	185.00	95.00
Lido N, Or, 12' x 16'5"	305.00	155.00
Lido N, Bleu faïence, 12' x 3'10"	81.00	25.00
Lido N, Beige ivoire, 12' x 24'3"	395.00	190.00
Lido N, Mousse des bois, 12' x 23'2"	448.00	220.00
Lido N, Vieil Or, 12' x 6'11"	130.00	80.00
Lido N, Vert Celadon, 12' x 13'6"	252.00	105.00
Lido N, Vert Celadon, 12' x 7'3"	140.00	50.00
Lido N, Orange brûlée, 12' x 19'11"	310.00	158.00

ACRYLIQUE

	PRIX RÉGULIER	EN VENTE
Perreau, Or Mantille, 12' x 6'2"	\$129.50	60.00
Marleau, Épice Tanger, 12' x 6'9"	145.00	80.00
Marleau, Turquoise foncé, 12' x 11'10"	230.00	115.00
Bolereau, Or Penthenon, 12' x 2'1"	50.00	10.00
Bolereau, Soleil d'Athènes, 12' x 10'8"	240.00	175.00
Brieau, Émeraude, 12' x 9'5"	330.00	175.00
Empereur, Lime buée, 12' x 4'8"	135.00	50.00
Ultimeau, Blanc hultre, 12' x 9'3"	220.00	125.00
Trureau, Or Majorca, 12' x 7'	124.00	65.00
Pincrest, Mousse magique, 12' x 12'2"	220.00	120.00
Westwood, Or-miel, 12' x 8'6"	190.00	95.00
Westwood, Or-miel, 12' x 6'2"	140.00	80.00
Hawthorne, Buée Celadon, 12' x 13'	285.00	160.00
Castle Twist, Bleu Lotus, 9' x 6'	98.00	35.00
Criterion, Vert, 12' x 5'6"	110.00	50.00
Guardman, Naturel, 12' x 3'6"	62.00	15.00
Canada House, Bleu laurentien, 12' x 18'	290.00	160.00
Grapiot Director, Brun, 12' x 8'8"	232.00	125.00
Steb Ahead, Saule argenté, 12' x 11'1"	165.00	85.00
Guardman, Bronze, 12' x 9'8"	156.00	75.00
Montego N, Parchemin, 6' x 15'	145.00	70.00
Bellewood, Pièce-roman, 12' x 5'	75.00	35.00
Montego N, Bleu saphir, 12' x 6'3"	95.00	35.00
Montego LL, Bleu azur, 12' x 25'8"	385.00	195.00
Modèle d'architecte, Vert forêt, 12' x 11'7"	345.00	188.00
Choix de dessins, Capri, 12' x 6'3"	105.00	45.00
Castle Twist, Or, 12' x 12'2"	190.00	100.00

PLOYPROPENE

Perfection II, Or, 12' x 16'5"	305.22	150.00
Corsair, 50215, 7'6" x 14'6"	135.00	60.00
Corsair, Tuile espagnole, 12' x 10'	135.00	70.00
Tuffspun, Or, 12' x 19'4"	390.00	210.00
Conqueror, Vert, 12' x 22'3"	395.00	190.00
Fortress, Aqua, 12' x 15'9"	252.00	125.00
Choix de dessins, Gris fer, 12' x 9'	150.00	90.00

HAIRCORD:

Cette carpepe extrêmement durable et très jolie, est fabriquée de laine et de crin, et disponible dans de nombreuses teintes. Pratique pour les salles de jeux, salles d'entrée, chambres d'enfants, maisons de campagne, chalets etc. Une qualité qui se vend ordinairement de \$9.95 à \$13.95 la v.c.

À solder \$5.25 v.c.

MULTILOK:

Carpette tout laine, deux tons, ne laisse aucune trace de pieds, attrayante et extrêmement durable. Idéal pour maison ou bureau. Régulièrement \$15.95.

À solder \$10.95 v.c.

MARCEAU - Acrilan

Vert menthe	52 v.c.
Vert buée	53 v.c.
Rouge majesté	32 v.c.
Vert émeraude	46 v.c.

Régulièrement \$12.95 v.c.
À solder à \$9.95 v.c.

CAMINEAU:

Une luxueuse carpepe tout laine peluche, 6 couleurs. Régulièrement \$16.96 v.c.

à solder à \$13.95 v.c.

GALLUM:

Régulièrement \$12.95 v.c.
De fabrication acrylique, idéal pour les endroits très passagers. Magnifique carpepe de tweed aux couleurs assorties.

Balances de rouleaux à solder à \$8.95 v.c.

CLARION:

Un broadloom tout laine importe, qui est très en vogue à cause de sa durabilité. Clarion ne s'use pas, ne laisse aucune trace de pieds et ne change pas de couleur. Régulièrement \$18.95.

Balances de rouleaux à solder à \$14.95 v.c.

LIDO DE QUALITÉ:

Une luxueuse carpepe de nylon profondément moelleuse et étroitement bien tissée, durable pour des années à venir. Se retrouve dans les couleurs: or, vert, bleu, turquoise, blanc écru et cuivre. Régulièrement \$13.95 v.c.

Toutes les balances de rouleaux à solder à \$9.95 v.c.

BEAU CHÂTEAU:

Tout laine, profondément moelleux, tapis très bien tissé. Régulièrement \$20.95 v.c.

Balances de rouleaux à solder à \$15.95 v.c.

BOLEREAU

Acrilan, deux tons, ne laisse aucune trace et très luxueux. Régulièrement \$15.95 v.c.

Balances de rouleaux à solder à \$11.95 v.c.

MAJESTIC -

Le plus somptueux tapis tout laine qui puisse se fabriquer. Profondément moelleux, tissé très étroitement, indiscutablement appelé "le Broadloom de luxe".

Régulièrement \$28.50 v.c.
Balances de rouleaux à solder à \$19.95 v.c.

CONTRACT 10 -

Une carpepe moderne et très bien tissée. Régulièrement \$12.95 v.c.

Balances de rouleaux à solder à \$7.95 v.c.

TOUS CES TAPIS

PROVIENNENT DES PLUS IMPORTANTS MANUFACTURIERS ET TISSERANDS DU MONDE

ESCOMPTE de

15% à 20%

LES MARQUES LES PLUS RENOMMÉES À PRIX RÉDUIT

Même les carpettes annoncées partout telles que Harding, Kraus, Burlington etc. sont à prix réduit lors de notre gigantesque vente semi-annuelle. Ne perdez pas un instant pour économiser. Nous mettons à votre disposition notre plan budgétaire.

Des felquistes revendiquent l'attentat chez Steinberg

La cellule Narcisse Cardinal du Front de libération du Québec revendique la paternité de l'attentat à la bombe perpétré le 3 août au magasin Steinberg d'Arvida.

Le communiqué "numéro 1" de cette cellule FLQ a été déposé dans une poubelle à l'angle du boulevard Dorchester et de la rue Bleury, hier à midi, par un individu qui a communiqué ensuite avec Le Devoir.

La feuille imprimée, illustrée du traditionnel patriote armé, se trouvait dans une enveloppe scellée dissimulée dans un journal.

"Un jour viendra, écrivent les auteurs de ce communiqué, où tous les Steinberg, Bronfman, Eaton et toute la clique d'exploiteurs disparaîtront de la liste des Québécois."

On se souvient que la bombe d'Arvida a éclaté et causé des dégâts importants au magasin Steinberg alors que les employés de ce magasin, à Arvida, étaient en grève. D'après le communiqué, il s'agissait de huit bâtons de dynamite.

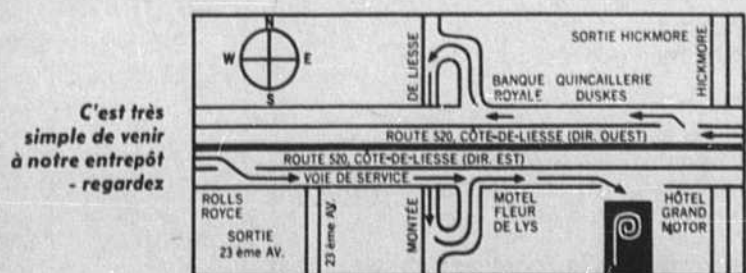
De plus les felquistes lancent un avertissement à la direction du quotidien La Presse où le lock-out a été décrété le 18 juillet dernier. Les auteurs du communiqué ne précisent pas leurs intentions à ce sujet, mais ils invitent les gens à ne pas acheter ce journal.

Enfin, la cellule Narcisse Cardinal n'apprécie pas l'installation prochaine de la Banque nationale grecque à Montréal et avertit le gouvernement du Québec sans préciser si elle entend se livrer à des actes de terrorisme contre cette institution financière.

Pour le reste, le ton et le style du communiqué correspondent à ceux qui ont pullulé lors de la crise d'octobre.

Le communiqué se termine par ces mots: "Nous sommes pleins de force et sûrs de ne pas abandonner la lutte jusqu'à la victoire."

Plus des centaines d'autres balances de tapis qui ne sont pas énumérées. Et qui sont aussi à solder. Installation, feutre, bordure et pose en surplus.



CENTRE VILLE: 1183 OUEST, STE-CATHERINE

HEURES DE VENTE AUX DEUX ENDROITS

jeudi et vendredi 9 a.m. à 9 p.m.
Samedi fermé toute la journée

Perfection Rug

ENTREPÔT: 7800 CÔTE DE LIESSE



Les Partenaires associés cherchent l'aide financière des gouvernements

La coopérative de placement Les Partenaires associés inc., créée l'an dernier par des plus de 45 ans pour les plus de 45 ans, réclame des subventions de Québec et d'Ottawa pour survivre.

Dans un télégramme adressé aux deux ministres de la main-d'œuvre, MM. Jean Coutu et Otto Lang, le président-fondateur des Partenaires associés, M. George Gauthier, qui a déjà fait à cette fin plusieurs démarches, écrit simplement: allons-nous recevoir bientôt une subvention, oui ou non?

A l'appui de sa requête, M. Gauthier a présenté aux ministres une série de docu-

ments: l'état financier de la coopérative et les prévisions budgétaires, établies par une firme spécialisée; un mémoire sur les activités du groupe depuis un an; et une première liste de 800 personnes qui doivent leur emploi aux services de la coopérative.

Les deux niveaux de gouvernement ont envoyé des enquêteurs en juillet et étudient toujours la demande des Partenaires associés qui ont reçu l'appui de M. Gérard Pelletier, député fédéral du comté où ils se sont établis.

La coopérative doit éponger présentement un déficit de \$5-450 et prévoit le multiplier par trente l'an prochain si

les gouvernements la boudent. Les Partenaires associés, qui ont ouvert récemment une section féminine, comptent en effet se fier désormais à un personnel régulier, payé décemment, pour répondre à l'afflux de la clientèle.

Les salaires de vingt employés (au lieu de huit) et les frais administratifs indispensables s'élèveront, selon les prévisions, à \$188.000 alors que les revenus n'atteindront que \$40.000, soit \$26.000 de cotisations (\$3 par mois par membre).

Les Partenaires associés se sont aussi adressés au ministre fédéral de la justice,

M. John Turner, car beaucoup d'ex-prisonniers et de libérés sur parole leur sont recommandés pour la recherche d'un emploi. M. Turner a expliqué que son ministère ne distribuait pas de subvention et qu'il fallait voir plutôt le ministre de la main-d'œuvre.

La coopérative a également reçu l'appui de la Plume Rouge et de la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises. Les responsables de ces organismes, a dit un porte-parole des Partenaires associés, M. Sylvio Charest, croient que les gouvernements doivent nous dépanner puisque nous faisons un travail qui leur revient.

le monde du travail

Moins de jours perdus

Bien que le nombre de travailleurs touchés par des grèves ait été un peu plus élevé au cours du premier semestre de cette année que pendant la période correspondante l'an dernier, le nombre de jour-hommes perdus a sensiblement diminué: il s'élève à 14 par 10.000 jurs-hommes de travail effectués, comparativement à 31 l'an passé. Pourtant, de janvier à juin, 256 arrêts de travail dont 48 en Ontario et 24 au Québec ont impliqué 143.141 travailleurs, soit 2,1% des salariés (sauf ceux de l'agriculture). Pour la même période en 1970, on comptait 318 arrêts de travail ayant affecté 130.473 salariés. Ces statistiques sont publiées par le ministère fédéral du travail.

Appui à des mineurs

Les 300 mineurs de la St-Lawrence Fluorspar Ltd., à Terre-Neuve, qui sont en grève depuis maintenant 15 semaines, ont reçu l'appui de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSN), forte de 32.000 membres. La mine de St-Lawrence, exploitée par une filiale de l'Alcan, fournit à celle-ci le spath fluor dont elle a besoin pour la fabrication de l'aluminium. Le Syndicat des débardeurs de Port-Alfred (CSN) a avisé l'Al-

can que ses membres refuseront de décharger les cargaisons de spath fluor en provenance de Mexico, où la compagnie s'approvisionne depuis le début du conflit. Ce geste pourrait, à la longue, affecter la production de l'aluminium.

aux usines d'Arvida. Les grévistes sont représentés par l'un des rares syndicats de la CSN à l'extérieur du Québec. Le litige porte sur les salaires et la durée du contrat, le problème de l'indemnisation due aux anciens mineurs victimes des radiations et à leurs dépendants ayant été pratiquement réglé il y a deux semaines.

DEMANDES D'EMPLOI

EMPLOYEURS!

GÉRANT de crédit possédant plus de 20 années d'expérience dans le domaine du crédit industriel et commercial deviendra disponible le 15 septembre. Conditions à discuter.

Écrire Case 1550, Le Devoir

Voir autres
Carrières
en page 9

Carrières et Professions

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE ST-EUSTACHE

recherche

INFIRMIÈRES AUTORISÉES

Pour postes réguliers ou temps partiel de nuit.

S'adresser au:

Bureau des Soins Infirmiers
473-6811

LE SERVICE FAMILIAL DE QUÉBEC DIRECTEUR DU SERVICE DES PERSONNES ÂGÉES

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire en Service Social ou qualifications équivalentes et expérience exceptionnelle en relations humaines.

Fonctions:

Le préposé est responsable, pour tous les centres locaux, du territoire du Service Familial de Québec, de la direction et de la supervision de l'activité professionnelle du service concerné. Le Service s'intéresse notamment à l'évaluation et l'orientation des demandes de placement et du traitement social des personnes qui recourent à ces interventions.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae en même temps qu'une demande écrite à:

Directeur du Personnel,
Case postale 3156
Québec 2, P.Q.

NORTH ISLAND REGIONAL SCHOOL BOARD

La Commission sollicite des demandes pour les postes d'enseignement suivant: **FRANÇAIS**

Seules les demandes de professeurs qualifiés seront prises en considération.

La préférence sera accordée à un professeur qui aura déjà enseigné le français dans une école française (secteur catholique) au niveau de 10e et 11e année.

Pour plus de renseignement téléphonez au:

Bureau Régional
688-4020

Il n'est pas nécessaire pour les postulants qui ont déjà soumis une demande pour 1971-72 d'en envoyer une autre. Leur dossier étant actuellement à l'étude.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel,
North Island Regional School Board,
4335, Boul. Notre-Dame,
Chomedey,
Cité de Laval, Qué.



VILLE DE VILLENEUVE DEMANDE

DIRECTEUR DES LOISIRS

Fonctions:

- planifier, administrer, organiser, superviser les loisirs dans la Ville
- s'occuper au départ de la gérance, l'administration et l'organisation d'activités du nouveau stade couvert de la Ville

Conditions d'éligibilité:

- posséder une formation universitaire en récréologie ou dans un domaine connexe
- avoir quelques années d'expérience dans le domaine des loisirs
- connaître les structures en loisirs et sport dans la province

Traitement:

- à discuter selon qualifications et compétence

Déposer inscription au concours, accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 28 août 1971, à l'adresse suivante:

Concours Directeur des Loisirs
a/s Monsieur le Secrétaire-trésorier,
Hôtel de Ville,
95 rue Savio,
Villeneuve,
Québec 5, P.Q.

INFIRMIÈRES POUR SALLE D'OPÉRATION

Des infirmières avec expérience de la salle d'opération, sont invitées à formuler des demandes pour combler des postes vacants à la salle d'opération.

Les candidates intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit au:

Directeur du Nursing,
Montreal Children's Hospital,
2300 rue Tupper,
Montréal 108, Qué.

DIRECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Pour un Collège Universitaire.

- Doit maîtriser le français et posséder une connaissance adéquate de l'anglais.

- Une certaine formation universitaire est requise.

- Salaire: \$11.000 - \$15.000.

Les demandes seront acceptées jusqu'au 25 août et devront être adressées au:

Bureau du Recteur,
8406 - 91e rue,
Edmonton, Alberta.



Collège
de
Maisonneuve

Offre d'emploi

PROFESSEUR DE BIOLOGIE

BSc
Expérience dans l'enseignement souhaitable.

Selon la convention collective.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 août 1971 à:

Monsieur Benoit Lauzière
Secrétaire général,
Collège de Maisonneuve
3800 est, rue Sherbrooke
Montréal 406

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES Requiert les services de deux commis-comptables

1. QUALIFICATIONS:

- Niveau universitaire
- Étudiants aux Hautes Études Commerciales
- Connaissance du système comptable
- Beaucoup d'initiative et d'ambition.

2. FONCTIONS:

Être préposé aux diverses opérations de comptabilité: comptes, comptabilité, fonds d'immobilisation, documents comptables, dossiers, etc.

3. SALAIRE:

Selon la convention collective en vigueur du personnel non-enseignant.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de services, par écrit, le plus tôt possible.

Directeur du Personnel,
C.S.R. Deux-Montagnes,
C.P. 298, Cité Deux-Montagnes.

CEGEP DE LÉVIS-LAUZON

Offres d'emploi

Le Cégep de Lévis-Lauzon recherche des professeurs dans les disciplines suivantes:

I- TECHNIQUES ADMINISTRATIVES:

Le candidat à ce poste doit posséder une formation universitaire avec une spécialisation en vue de l'enseignement de la comptabilité à l'intérieur du programme des techniques administratives.

II- INFORMATIQUE:

Le candidat à ce poste doit, autant que possible, avoir une formation universitaire soit en mathématique, soit en administration, avec spécialisation et expérience dans l'informatique.

III- ANGLAIS:

Le candidat à ce poste doit aussi avoir une formation universitaire équivalente ou moins au niveau de la licence avec spécialisation en anglais.

N.B.: les candidatures de Canadiens d'origine et d'expression anglaises seront les bienvenues.

IV- BIBLIOTHÉCAIRE:

Le Cégep requiert également les services d'un bibliothécaire professionnel avec au moins trois années d'expérience.

TRAITEMENTS: Les traitements seront ceux des échelles autorisées par le ministère de l'éducation.

P.S. les candidats choisis devront être en mesure d'entrer en fonction le 30 août.

Faire parvenir candidature et curriculum vitae détaillé pour le 25 août au:

Directeur Général,
Cégep de Lévis-Lauzon,
70 rue Philippe-Boucher,
LAUZON, (Lévis).
Téléphone: 837-0253

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE YOVILLE

PROFESSEURS DEMANDÉS POUR:

- Religion
- Anglais
- Éducation physique
- Géographie économique

Conditions:

- Être légalement qualifiés
- Avoir 15 années de scolarité.

Faire parvenir les demandes à:

Commission Scolaire Régionale Yoville,
333, Saint-Joseph,
Ste-Martine,
Comté Châteauguay.

LE SERVICE FAMILIAL DE QUÉBEC SUPERVISEUR CONSULTANT

Qualifications:

Diplôme universitaire en Service Social et expérience ou qualifications universitaires et expérience exceptionnelle en relations humaines.

Fonctions:

Le préposé est responsable de la qualité des services offerts par un groupe de praticiens qui lui est désigné; il doit aussi assurer la consultation selon les besoins de l'agence.

Endroit: Centre Local de Québec,
155 est, boulevard Charest,
Québec 2,

Secteur: Placement et traitement des enfants.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae en même temps qu'une demande écrite à:

Directeur du Personnel,
Case postale 3156,
Québec 2, P.Q.

DIRECTEUR

DIVISION DE LA POLITIQUE DU TRANSPORT MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE FRÉDÉRICTON

FONCTIONS:

Le ministère de l'Expansion économique du Nouveau-Brunswick est en voie de créer une Division de la politique du transport afin d'élaborer la politique de la province en ce qui concerne tous les moyens de transport. Le directeur sera responsable de l'administration de la division et devra se charger de rattacher la politique du transport aux besoins de l'industrie au Nouveau-Brunswick.

QUALIFICATIONS:

Le candidat choisi devra détenir un diplôme universitaire complété par une expérience comportant des responsabilités administratives croissantes dans le domaine du transport. Il sera nettement avantageux d'être au courant des coûts et des politiques du transport et de connaître les progrès récents du transport, surtout dans les domaines de la marine et des chemins de fer.

NOTE: Pour de plus amples renseignements, s'adresser au:

Coordonnateur des programmes spéciaux
Ministère de l'expansion économique
Édifice du centenaire
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
Téléphone: 902-475-7711 local 486

TRAITEMENT:

Négociable jusqu'à \$17,136

Numéro du concours NB 71-425

Date limite du concours: le 23 août 1971

Toutes les réponses au concours ci-dessus, qui feront l'objet d'un strict secret professionnel, devront donner un résumé détaillé des études, des antécédents professionnels et personnels, et être adressées à la:

Commission de la Fonction publique
du Nouveau-Brunswick
C.P. 1055,
Frédéricton, Nouveau-Brunswick

planification et programmation

CARTIER



FONCTION:

Responsable de la planification et de la programmation en détail de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction de grands projets.

CONDITIONS REQUISES:

Expérience dans les techniques de C.P.M. et dans la conception et/ou la construction de grands travaux de génie. Bilingue.

Salaire selon âge et expérience.

Faire parvenir un curriculum vitae complet à:

La Société d'Ingénierie Cartier Limitée,
C.P. 186,
Place Bonaventure,
Montréal 114, P.Q.

A l'attention du Directeur du Personnel

DIRECTEUR

DIVISION DE COORDINATION DES RÉGIONS SPÉCIALES MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE FRÉDÉRICTON

FONCTIONS:

Le ministère de l'Expansion économique du Nouveau-Brunswick est en voie de créer une Division des programmes des régions spéciales afin d'établir la position de la province quant aux programmes d'aménagement régional du gouvernement du Canada, y compris les programmes des régions spéciales et de la voirie. Le directeur sera responsable de l'administration de la Division et devra coordonner les éléments très variés des programmes destinés à améliorer l'infrastructure régionale. Il devra contrôler l'exécution des programmes et maintenir une position courante de la province à l'égard des programmes fédéraux.

QUALIFICATIONS:

Le candidat choisi devra détenir un diplôme universitaire et avoir coordonné avec succès des activités interdisciplinaires. Il doit faire preuve d'une très grande facilité à s'exprimer effectivement, oralement et par écrit, sur un grand nombre de sujets techniques et sociaux. Il est important de connaître l'organisation gouvernementale aux niveaux fédéral, provincial et municipal et il sera avantageux d'être au courant des programmes fédéraux d'aménagement.

NOTE: Pour de plus amples renseignements, s'adresser au:

Coordonnateur des programmes spéciaux
Ministère de l'Expansion économique
Édifice du centenaire
Frédéricton, Nouveau-Brunswick
Téléphone: 902-475-7711
local 486

TRAITEMENT:

Négociable jusqu'à \$17,136

Numéro du concours NB 71-424

Date limite du concours: le 23 août 1971

Toutes les réponses au concours ci-dessus, qui feront l'objet d'un strict secret professionnel, devront donner un résumé détaillé des études, des antécédents professionnels et personnels, et être adressées à la:

Commission de la Fonction publique
du Nouveau-Brunswick
C.P. 1055
Frédéricton, N.-B.

L'aide des Grands à l'Inde et au Pakistan

L'examen des chiffres les plus récents (voir notre tableau) montre que les Etats-Unis sont de loin les principaux créanciers de l'Inde et du Pakistan, et que la Chine populaire fournit une aide deux fois plus importante au Pakistan que l'Union soviétique; cette dernière, en revanche, accorde vingt fois plus de crédits à New-Delhi qu'à Islamabad. Au moment où la tension s'accroît entre les deux capitales, l'assistance militaire figure au premier rang de leurs préoccupations.

(LE MONDE) — Jusqu'en 1965, l'aide militaire au Pakistan provenait principalement des Etats-Unis. En 1958, ceux-ci avaient livré des chasseurs Sabre F-86, des bombardiers Canberra et des navires de combat. Au lendemain du conflit indo-pakistanaï, le gouvernement américain mit l'embargo sur toute nouvelle livraison d'armes aux belligérants. Néanmoins, en 1968, une centaine de chars Patton M-48 étaient fournis par l'intermédiaire de l'Italie.

La Chine populaire a, en grande partie, assuré le relève des Américains. Des 1965, Pékin a livré des Mig 19, des chars T-49, des camions et des armes légères. Par la suite, vers mars 1969, quarante à cinquante chars moyens T-54 et T-55, de fabrication soviétique, auraient été débarqués à Karachi, ainsi que des pièces de rechange pour les Mig chinois.

Aux termes d'un accord d'armement signé en juillet 1968, l'Union soviétique aurait, pour sa part, promis cent soixante-dix Mig 21 complets, une quarantaine de bombardiers Ilyouchine 28 et de l'artillerie antiaérienne. L'Inde a vivement protesté contre l'éventualité de ces livraisons. Auparavant, l'U.R.S.S. avait acheminé au Pakistan du matériel dit "non-offensif", tel que des hélicoptères ou des appareils de transport.

En septembre 1970, l'armée de l'air pakistanaïse a décidé d'acheter à la France trente avions bi-supersoniques Mirage V (version simplifiée du Mirage III). Déjà, au début de 1967, elle avait commandé vingt-quatre Mirage III-B pour l'entraînement, Mirage III-E pour l'interception en vol, et Mirage III-R pour la reconnaissance tactique. En outre, la marine pakistanaïse dispose de trois sous-marins français de type Daphné. Les trois armes sont équipées d'hélicoptères Alouette.

L'embargo américain sur les armes a été levé en octobre 1968, lorsque les Etats-Unis ont proposé au Pakistan trois cents blindés, dix-huit chasseurs supersoniques Starfighter F-104-A et quelques bombardiers légers Canberra B-57. La valeur du matériel s'élevait à quelques millions de dollars. Bénéficiant d'une aide militaire américaine de 5.230.000 dollars pour l'année en cours, le Pakistan vient — exception faite du Proche-Orient — au vingtième rang des pays auxquels les Etats-Unis apportent une telle assistance. Avec 5 millions de dollars, l'Inde (vingt et unième) figure immédiatement après.

Le "bond en avant" des dépenses militaires indiennes s'est produit lors du conflit sino-indien de 1962-1963. Les

avions Hunter et les frégates fournis en 1958 par la Grande-Bretagne étant insuffisants, l'Inde s'est adressée à l'U.R.S.S. Entre 1962 et 1966, elle a importé des Mig 21, des hélicoptères, des centaines de chars soviétiques. En 1968, elle a reçu cinquante chasseurs à réaction SU-7, plusieurs navires, dont un sous-marin, et de nouveaux chars T-54. L'année suivante, elle a commandé à l'Union soviétique des bombardiers TU-16 à long rayon d'action pour remplacer ses vieux Canberra.

Cependant, à partir de 1966, l'Inde a commencé à fabriquer son propre matériel militaire. Ainsi le tank Vijayanta est-il produit sous licence britannique et l'hélicoptère Alouette sous licence française. En octobre 1970, le premier Mig 21 entièrement construit en Inde est sorti des usines de la Nasik Unit of Hindustan Aeronautics Ltd.

La marine indienne enfin, comme celle du Pakistan, a commandé en France des sous-marins de type Daphné.

Accroissement de la dette extérieure

Sur le plan économique, l'assistance occidentale au sous-continent indien s'effectue par l'intermédiaire de deux consortiums d'aide internationale, l'un consacré à l'Inde — le "club de Washington", — l'autre au Pakistan. En 1970-1971, le volume de l'aide extérieure est demeuré en deçà des impératifs de l'économie indienne dont le taux de croissance a été fixé à 5,5 % par an. Le montant des réserves en devises étrangères s'élevait l'an dernier en Inde à 904 millions de dollars. En 1969, le consortium avait procuré à l'Inde 400 millions de dollars de crédits liés à des projets

spécifiques, 700 millions de dollars d'aide à des fins indéterminées, dont 100 millions au titre de l'étalement de la dette nationale. La contribution française est passée de 150 millions de francs en 1968 à 125 millions en 1969-1970. En fait, l'Inde freine l'utilisation des crédits étrangers pour ne pas alourdir sa dette publique (dont le remboursement représente jusqu'à 40 % du montant annuel d'aide nouvelle).

La principale réalisation due à la coopération soviéto-indienne a été l'usine sidérurgique de Bokaro, qui devait produire 4 millions de tonnes d'acier à partir de 1974. Un tiers des travaux (soit 1666,7 millions de roupies pour la première tranche qui s'achève en 1971) ont été financés par l'U.R.S.S. Les crédits accordés par ailleurs devaient permettre à l'Inde d'acheter en Union soviétique les matériaux nécessaires.

Dans le domaine commercial, l'Inde, qui bénéficie toujours des tarifs préférentiels du Commonwealth, semble porter un intérêt accru aux marchés ouest-européens. Son déficit commercial avec les pays occidentaux est important. Dans le cadre de l'accord franco-indien de 1959, renouvelé chaque année, l'Inde achète à la France du matériel aéronautique (12,8 millions de francs en 1969), des matières premières (la C.F.P. vend du brut aux raffineries indiennes), des produits finis, etc. Mais l'Inde éprouve difficilement ses produits. Entre 1960 et 1967, les importations d'origine indienne en Amérique du Nord, en Europe et au Japon ont diminué de 3 %; celles en provenance du Pakistan ont, par contre, augmenté de 13 %.

Prêt chinois sans intérêt

L'aide économique américaine au Pakistan — en dehors du consortium — est surtout conjoncturelle. Ainsi, en janvier 1970, les Etats-Unis ont-ils envoyé 1 million de tonnes de blé (soit 52 millions de dollars) pour remédier à la pénurie alimentaire.

L'aide soviétique, quant à elle, reste relativement peu élevée. Entre 1961 et 1968, elle a atteint 243 millions de dollars. Dont 30 millions en 1961 pour l'exploration du sous-sol et la recherche pétrolière. Les prêts de l'Union soviétique sont en grande partie remboursables en marchandises. En

octobre 1970, l'U.R.S.S. a proposé de financer, jusqu'à concurrence de 150 millions de dollars, les équipements nécessaires à la construction d'une aciérie à Karachi.

A son retour de Chine populaire, enfin, en novembre 1970, le général Yahya Khan a déclaré à Dacca que Pékin venait d'offrir un prêt sans intérêt de 200 millions de dollars. Cette somme était de deux fois supérieure à celle des crédits accordés par la Chine au cours du troisième plan quinquennal pakistanais. En 1969 et 1970, douze mille travailleurs chinois avaient participé à la construction d'une route de 130 kilomètres entre Mor-Khun, dans la partie du Cachemire contrôlée par le Pakistan, et le col de Khunjerab, sur la frontière sino-soviétique du Sinkiang. — Jph. L.

Montant cumulé des dettes en capital de New-Delhi et d'Islamabad

(en millions de dollars)

PRINCIPAUX PAYS CREANCIERS	INDE (au 31-3-1970)	PAKISTAN (au 30-6-1970)
● Pays capitalistes:		
Etats-Unis.....	2 067	1 087
Allemagne fédérale.....	701	217
Grande-Bretagne.....	692	269
Japon.....	368	191
Canada.....	149	82
France.....	12,5	44
● Pays socialistes:		
Union soviétique.....	527,7	25
Chine populaire.....	—	49
Total général.....	6 933	2 630

N.B. — Ces chiffres concernent les crédits utilisés réellement et non pas les autorisations de crédit. Si l'on avait retenu ces dernières, on aurait abouti à un total général de 8 263 millions de dollars pour l'Inde et de 3 700 millions de dollars pour le Pakistan.

Indonésie

Dans un rapport au général Suharto, Amnesty International dénonce les détentions politiques sans jugement

(Le Monde) — Sans avoir été ni jugés ni même inculpés, de soixante-quinze mille à quatre-vingt-dix mille Indonésiens suspects de "communisme" crouissent dans des camps et des prisons, affirme l'organisation Amnesty

International dans un mémorandum adressé au président Suharto et au gouvernement de Djakarta. Ce texte, rédigé par M. Sean McBride, président international d'Amnesty International et ancien secrétaire général de la Commission internationale des juristes, a été remis en février aux autorités indonésiennes et rendu public le jeudi 12 août. Cette organisation entend attirer l'attention sur le sort des détenus politiques indonésiens: elle lance aussi à la suite des dernières élections, un appel aux nouveaux dirigeants, afin qu'ils révisent leur politique et trouvent à ce problème humanitaire une solution en accord avec le concept de justice sociale dont se réclame la Constitution indonésienne.

Le mémorandum d'Amnesty International fait des suggestions pour que les prisonniers soient traités conformément à la Déclaration internationale des droits de l'homme et aux règles sur le traitement des prisonniers définies par les Nations unies.

Parmi ces "communistes", dont l'enquêteur n'a pu obtenir ni les noms ni le nombre exact, il y a environ cinq mille prisonniers de la catégorie "A", considérés comme responsables du "coup d'Etat" du 30 septembre 1965, et qui doivent être jugés un jour;

il y a aussi entre dix mille et quinze mille personnes dans la catégorie "B", "communistes" trop dangereux pour la sécurité publique pour être remis en liberté: ils ne seront pas jugés mais exilés à vie dans la lointaine, insalubre et inhospitalière île de Buru, où leurs familles viendront peut-être un jour les rejoindre; parmi eux on trouve de nombreux enseignants, juristes, médecins et techniciens. Ceux qui sont classés dans la catégorie "C", considérés comme "suspects", sont au nombre de trente mille: le gouvernement avait annoncé qu'ils seraient libérés au début de 1970. Il existe enfin une catégorie "X", regroupant de trente mille à quarante mille personnes, souvent emprisonnées récemment pour des raisons mal connues. Elles ne semblent pas avoir été inculpées de violation de la loi indonésienne. Leur arrestation et leur détention sont laissées à la discrétion des dirigeants militaires locaux.

Dix à quinze ans de détention préventive...

Le gouvernement indonésien a laissé entendre qu'il pourrait nommer cinq cents nouveaux juges vers 1974 pour décider du sort des détenus "A"; étant donné l'embouteillage des tribunaux indonésiens, la plupart

de ces derniers seront jugés après dix à quinze ans de détention préventive autoritaire, et beaucoup seront morts avant d'avoir pu savoir ce qui leur était reproché.

Amnesty International considère, d'autre part, comme contraire au droit, et, en outre, potentiellement dangereux pour les autorités de Djakarta de réunir les dix mille membres de la catégorie B dans un même lieu. S'ils ne sont pas réintégrés, avec leurs familles, dans la communauté, ils ne pourront pas ne pas nourrir de ressentiments contre les responsables de leurs souffrances. Le régime du général Suharto a aussi rendu publique son intention de créer de nouvelles "colonies pénitentiaires" dans les îles de Sumatra et de Bornéo, dans le cadre de la politique de migration intérieure des zones surpeuplées vers les régions à faible densité.

Les conditions de vie des détenus politiques, qui étaient encore deux cent mille il y a quelques années après le massacre des "communistes" de 1955 et 1966 (il y aurait eu entre cinq cent mille et un million de morts), et la disparition de milliers de prisonniers, morts de faim dans des cellules surpeuplées, sont loin d'être conformes aux droits de l'homme. C'est pourquoi Amnesty International formule

un certain nombre de vœux pour l'amélioration du sort de ces Indonésiens, dont la plupart ne sont ni logés ni nourris convenablement.

Ces suggestions prévoient notamment l'interdiction de tout traitement "cruel et dégradant", des contacts réguliers avec les familles, le droit de lecture pour les prisonniers, non jugés, et le droit de bénéficier du secours d'un avocat. Ces conditions n'étant pas remplies, Amnesty International demande aux autorités indonésiennes de les faire connaître aux commandants de tous les camps de détention, afin qu'ils les appliquent.

La réintégration des anciens

prisonniers dans la vie civile pose aussi des problèmes. Ainsi, l'administration de Djakarta a fait savoir qu'elle n'avait pas libéré les membres de la catégorie C de peur que ceux-ci ne soient maltraités par la population; cependant, lors des mises en liberté effectuées en 1970, de tels cas ont été rares. Amnesty International demande la suppression des "certificats de non-participation" (au coup d'Etat de 1965) que tout Indonésien âgé de plus de quinze ans est tenu d'obtenir de la police s'il désire trouver du travail, entrer dans un établissement d'enseignement, se marier, déménager, etc.

La situation à Buru

Un autre rapport, rédigé à l'occasion de la visite d'une mission du Comité international de la Croix-Rouge dans l'île de Buru, en janvier dernier, a été rendu public par les autorités indonésiennes. Buru, île très montagneuse et en majeure partie recouverte de forêt vierge, très peu peuplée et difficile d'accès, fait partie de l'archipel des Moluques. Son éloignement et son isolement l'ont fait choisir par Djakarta pour cette "émigration forcée" de sept mille cinq cents personnes, dans le cadre du programme national de "transmigration".

Les relégués, dont les deux tiers sont mariés, mais ne pourront pas faire venir leurs familles avant l'an prochain, ont commencé d'arriver à Buru le 25 août 1969. Répartis en treize "unités" chargées de déboiser la forêt pour rendre la terre cultivable, ils devraient devenir des fermiers, sous une surveillance allégée de l'armée. Il n'est pas prévu qu'ils puissent un jour rentrer dans leur région d'origine. Les autorités leur fournissent un équipement de base rudimentaire, mais le contrôle sanitaire est très réduit.

Les nouveaux émigrants de Buru ont construit des habitations, des dispensaires et des écoles et ont cultivé, en 1969 et 1970, 1.630 hectares: le riz représente les deux tiers des surfaces ensemencées.

Les autorités indonésiennes entendent réhabiliter ces personnes, qualifiées de "communistes" appartenant à la catégorie "B", par la "dépolitisation", la religion, la rééducation, et par l'emploi dans des opérations de production. Chaque relégué est considéré au départ comme un athée, mais doit, conformément aux principes qui régissent le pays, choisir une religion.

Carrières et Professions

\$20,750 - \$23,278

ÉCONOMISTE (RECHERCHE)

Agent du Bureau des enquêtes et recherches

(Loi relative aux enquêtes sur les coalitions)

Ministère de la Consommation et des Corporations

OTTAWA

FONCTIONS

Faire de la recherche ou des enquêtes sur l'existence et les conséquences des monopoles ou des mesures restrictives du commerce, et rédiger des rapports complets et détaillés à ce sujet; Faire des recherches suivies et spéciales sur la structure de l'industrie au Canada, et sur son comportement face à la concurrence; Assurer la liaison avec d'autres organismes du gouvernement et avec les universités en ce qui a trait à leurs programmes de recherches.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Diplôme universitaire en économie, de préférence la maîtrise ou le doctorat, avec spécialisation en théorie de l'entreprise ou en organisation industrielle; bonne connaissance des techniques d'application de la micro-économie aux objectifs et méthodes de la politique de concurrence; connaissance élémentaire des programmes et des objectifs qui se rattachent à la politique de concurrence; aptitude manifeste à effectuer des analyses et de la recherche économique, et à rédiger avec soin les publications des rapports complets et détaillés sur des problèmes d'organisation industrielle; qualités personnelles appropriées.

Faute d'un candidat réunissant toutes les qualités requises, le poste pourra être offert au plus apte à un niveau inférieur.

Les personnes qualifiées qui sont à la recherche d'un poste intéressant sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 6 septembre 1971 à l'adresse suivante:

CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUES
DIRECTION DES CADRES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0M7

Reference à rappeler: concours 71-430-27.

\$12,350 - \$14,000

INGÉNIEUR (résident)

Fonctions:

Sous direction, dirige et administre le programme annuel de la construction de chantiers dans la Région de Québec. L'emploi demande beaucoup de déplacements et/ou de longues périodes éloignées du bureau régional (Dorval).

Très bonne expérience en travaux de chantier.

INGÉNIEUR

(Spécialiste en mécanique des Sols)

Fonctions:

Planifier, administrer et diriger les activités d'un groupe de dix techniciens affectés aux études de sols ou au contrôle de la qualité de la construction de pistes, routes et fondations de bâtiments; collaborer à l'élaboration de projets d'aménagements d'aéroports en concevant le type de fondation, de batarde et de structure de piste le plus approprié aux conditions du terrain; étudier l'état des revêtements des pistes existantes et évaluer leur capacité portante.

Expérience en matériaux et mécanique des sols ou en géotechnique.

QUALITÉS REQUISES

Diplôme universitaire en Génie civil ou admissible à l'accréditation comme Ingénieur civil dans une des provinces ou territoires du Canada.

Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage du français et de l'anglais.

Si vous êtes intéressé, faites parvenir votre formule de demande d'emploi (PSC 367-401) ou votre curriculum vitae à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, PLACE DU CANADA, SUITE 1360, MONTREAL, P.Q.

Prière de mentionner le numéro de concours 71-200 et le titre de l'emploi que vous postulez.

Fonction publique du Canada

INGÉNIEURS

Ministère des Transports
Aéroport International de Montréal

Dorval, P.Q.

Fonction publique du Canada



Extraordinaire... toute cette gamme de produits chez NTI

Chéocraphe Speedrite 914

Protégez vos chèques en circulation contre les dangers courants de modification et de falsification.

Indispensable. Soyez couvert par une police d'assurance gratuite en vue de protéger votre entreprise.

Gamme complète de chéocraphes et de signatures selon votre goût

SEULEMENT

\$11000

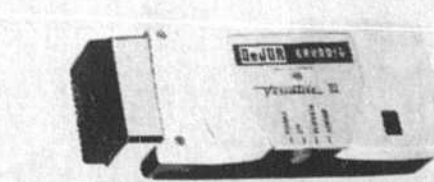
Prix régulier \$155.00

Décheteteurs électriques à papier

Sans aucun souci déchiquetez vos papiers confidentiels et protégez les secrets de votre compagnie. Pour une sécurité absolue.

gamme complète de modèles

à partir de \$16500



Appareil à dicter portatif Stenorette V3

La conversation est inutile — quand il s'agit d'une sténorette V3. La sténorette V3 et le transcriteur Unit V-5, font ensemble un système de dictaphone au plus bas prix sur le marché. Vous pouvez actuellement placer cette machine à dicter très précise dans votre poche.

Stenorette V3

\$9950

pour seulement

Toute nouvelle et toute menue cette Mini-Calculatrice opérant avec pile.

Difficile à croire, mais c'est le prodige de la miniaturisation — la FACIT 1111 ne pèse que 1.65 livre — capacité de 16 chiffres à la pose avec résultats de 8 chiffres — Exécute instantanément les quatre règles de l'arithmétique — Sélecteur du point décimal — Opère avec pile ou sur courant alternatif.

Appelés dès aujourd'hui pour une démonstration



CI-ILLUSTRÉE LA MINI-CALCULATRICE ÉLECTRONIQUE FACIT 1111

\$42500

avec pile et deux inclusions

Si vous déménagez ou redécouvrez vos bureaux...

Votre nouveau bureau devrait être un endroit où les employés trouvent vraiment la joie de travailler — un milieu agréable, charmant, lequel est, en même temps, aménagé de façon à pouvoir fournir de l'efficacité et de la productivité au maximum. De plus votre nouveau bureau créera chez les clients une très bonne impression. Ils penseront certainement à ceci "Cet endroit est fort sympathique, bien organisé, bien agencé — les gens ont sûrement

raison de faire affaires avec... Pourquoi chercher plus loin? Communiquez avec NTI. Laissez les experts en décoration de NTI vous aider par une étude approfondie de vos locaux, la préparation des plans, la création de l'agencement des couleurs et la suggestion des accessoires essentiels.



Tout ce qu'il faut pour le bureau...

dactylographes • machines à additionner • chéocraphes • calculatrices électroniques et imprimantes • caisses enregistrateuses • machines à comptabilité et facturation • équipement à dictée • photocopieuses • duplicateurs • machines à déchiqueter • horloges enregistrateuses • équipement de bureau • fichiers et classeurs • ameublement de bureau

Endroits — NTI National

Montréal: 700 St. Jacques, 866-1492

Québec: 1289 Boul. Charest O., 861-7292

Sherbrooke: 1080 King West, 563-1472

Toronto • Hamilton • Ottawa

informations

La crise du dollar vue de Hanoi

"Un Dien Bien Phu monétaire"

HANOI (AFP) — La crise du dollar est considérée par de nombreux milieux de Hanoi comme une victoire psychologique des Vietnamiens contre les Etats-Unis.

Si tout le monde admet que des facteurs autres que l'enlèvement américain au Vietnam ont contribué à "certains dévaluations de la monnaie américaine", les Nord-Vietnamiens estiment que la guerre d'Indochine a une responsabilité certaine dans une crise qui pourrait bien secouer l'ensemble du système capitaliste mondial. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: Saigon reçoit 71 0/0 de ses revenus des Etats-Unis et le seul programme de pacification a coûté plus de 2 milliards de dollars entre 1968 et 1969. Selon l'ancien président Johnson, chaque année de guerre au Vietnam coûte 25 milliards de dollars au trésor américain. La prise en charge de la guerre du Cambodge par une mission militaire américaine est encore venue augmenter le coût de l'engagement en Indochine.

Comme beaucoup d'experts étrangers, les spécialistes nord-vietnamiens des affaires américaines prévoient de plus en plus d'un an cette évolution de la situation.

Le 8 décembre 1970, on pouvait lire dans le journal du parti l'analyse suivante: "Nixon doit renforcer le pouvoir d'Etat, augmenter les dépenses générales et la masse monétaire, faire face à un déficit budgétaire record. La balance des paiements améri-

caine est en déficit. Au bout du compte tout cela aura des effets certains sur le cours mondial du dollar".

Neuf mois plus tard, c'est chose faite. L'enlèvement américain marque la fin du dollar-roi comme Dien Bien Phu marqua la fin des empires coloniaux estiment, non sans satisfaction, de nombreux Vietnamiens. On suit d'autre part avec intérêt les implications de la crise du dollar sur l'économie japonaise dont l'expansion est considérée à Hanoi comme agressive. "Ce nouvel impérialisme" japonais pourrait être ralenti et affaibli pour un temps, pensent

également les experts nord-vietnamiens. En revanche, ajoutent-ils, l'économie nord-vietnamienne est à l'abri de tout contre-coup, il s'agit d'une économie de guerre dont la monnaie, le dong, n'est basée que sur la production et le patrimoine national. Depuis 1960, date de la réforme monétaire, l'économie nord-vietnamienne jouit d'une grande stabilité en matière de prix et de pouvoir d'achat. Il y a un an, rappelle-t-on un banquier américain avait affirmé: "Nixon n'a d'autres choix que l'inflation, le chômage et la crise ou la fin de la guerre au Vietnam".

Moscou: "Tentative désespérée"

MOSCOU (AFP) — La presse soviétique accorde une attention particulière aux mesures prises par le président Nixon pour enrayer la crise du dollar. L'agence Tass, en particulier, suit heure par heure l'évolution de la situation sur les divers marchés internationaux, et son commentateur officiel, M. Igor Orlov, qualifie le programme de M. Nixon de "tentative désespérée pour mettre fin à une grave situation de crise".

Pour le commentateur de l'agence Tass, "la confiance dans le dollar américain s'amenuise". Sur le plan extérieur, conclut-il, le nouveau programme de M. Nixon est manifestement dirigé contre les principaux partenaires des Etats-Unis et, plus spécialement, contre le Japon, l'Allemagne de l'Ouest

et certains autres pays de l'Europe de l'Ouest.

De leur côté, les "Investia", organe du gouvernement soviétique, consacrent mardi soir près de trois quarts de page à la crise du dollar et aux réactions dans le monde. Sous le titre "la crise du dollar provoque la fièvre du monde capitaliste", le journal, dans un commentaire intitulé "fiasco", fait une rétrospective de la situation financière des Etats-Unis depuis la deuxième guerre mondiale et estime que "l'impérialisme américain a scié peu à peu la branche sur laquelle il était assis".

L'organe du gouvernement considère enfin qu'un "coup sérieux a été porté aux intérêts de la classe laborieuse des Etats-Unis ainsi qu'à ceux des pays alliés".

Selon M. Coradin

Un véritable dégel marque les relations Haïti-USA

NATIONS UNIES (AFP) — "Le renouveau dans la continuité", telle est la ligne de conduite du nouveau gouvernement haïtien qui a été exposée hier aux journalistes par le nouveau représentant de Haïti à l'ONU, M. Jean Coradin, qui a présenté la semaine dernière ses lettres de créance.

Reçu par les journalistes, M. Coradin a déclaré que le nouveau gouvernement avait dû faire des réformes mais que le président Jean-Claude Duvalier ne faisait qu'exécuter le testament de son père.

Le diplomate haïtien assure bien de l'évolution des relations entre son pays et les Etats-Unis, relations qui sont des plus cordiales et qui marquent un véritable "dégel".

Il espère par ailleurs que si la situation économique continue à s'améliorer,

comme c'est le cas depuis quelque temps, les Haïtiens qui vivent à l'étranger, la plupart d'entre eux parce que le marché du travail à Haïti était insuffisant, pourront regagner définitivement leur pays d'ici quatre ou cinq ans. Il a noté l'augmentation du tourisme — de seize pour cent par rapport à l'année dernière — qui s'applique aux visiteurs des Etats-Unis et aux Haïtiens qui vivent à l'étranger et qui viennent maintenant faire des investissements en Haïti et y prendre des vacances.

Vice-président de la SCHL

OTTAWA (PC) — M. Alain de C. Nantel, de Montréal, vient d'être nommé vice-président de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Ottawa.

internationales

Téhéran reconnaît Pékin

TEHERAN (d'après l'AFP) — Le gouvernement iranien reconnaît le gouvernement de la Chine populaire comme le seul gouvernement légitime de la Chine, précise un communiqué conjoint irano-chinois diffusé à Téhéran, après la décision des deux pays d'établir des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs.

Le communiqué précise que "le gouvernement de la Chine populaire appuie fortement les justes luttes du gouvernement impérial iranien pour la sauvegarde de sa souveraineté et de son indépendance nationale, ainsi que pour la préservation de ses ressources natu-

relles". Les négociations de Téhéran avec les dirigeants de Pékin ont duré plus de cinq mois, c'est la diplomatie pakistanaise qui a joué le rôle actif d'intermédiaire entre les deux pays.

Formose a rompu ses relations diplomatiques avec Téhéran, à la suite de la publication simultanée du communiqué dans les capitales chinoise et iranienne.

Un communiqué du ministère des affaires étrangères publié à Taipei annonce la rupture des relations, la fermeture de l'ambassade à Téhéran, ainsi que le rappel de la mission technique ri-

zicole qui se trouvait en Iran.

Le communiqué précise que la république de Chine a adressé une vigoureuse protestation auprès du gouvernement iranien.

L'Iran est le treizième pays à établir des relations diplomatiques avec la Chine populaire, depuis l'établissement l'année dernière de telles relations entre Pékin et Ottawa.

Le nombre des pays qui entretiennent des relations avec Pékin est porté à 60. Par continent, la répartition est la suivante: 19 pays en Afrique, 21 en Europe, 16 en Asie et au Proche-Orient, et 4 dans les deux Amériques.

D'autre part, plusieurs gouvernements ont rompu ou suspendu leurs relations avec Pékin: Burundi, Cambodge (Phnom Penh), République centrafricaine, Dahomey, Ghana, Indonésie et Tunisie.

Les députés de la Ligue Awami accusés d'incitation au meurtre

KARACHI (AFP) — Seize députés de l'ancienne ligue Awami, ont été convoqués devant les tribunaux de la loi martiale "pour y répondre des délits dont ils sont accusés", a annoncé hier la radio pakistanaise.

Une première liste de 14 députés, traduits devant les tribunaux et appartenant au groupe de la ligue Awami, fort de 79 membres, avait été publiée lundi soir.

La radio pakistanaise ne précise pas la nature des délits, mais les chefs d'accusation contre les députés de la liste précédente comportaient ceux de "meurtres, incitation au meurtre, attaques

criminelles contre des postes de police, voies de faits, vols d'armes et de matériel roulant.

Selon les milieux bien informés, une très grande majorité des anciens députés de la ligue Awami sont en fuite.

Aux Nations unies, la délégation du Pakistan a remis lundi soir au secrétaire général, U Thant, une note protestant contre la déclaration qu'il avait faite le 10 août pour mettre en garde le gouvernement pakistanais contre les conséquences du procès du leader autonomiste le cheik Mujibur Rahman et de son éventuelle condamnation.

Dans sa déclaration, U Thant s'asso-

ciait à l'inquiétude à cet égard par de nombreux gouvernements. Le texte de la note pakistanaise n'a pas encore été publié.

A la Nouvelle Delhi, l'agence de presse PTI, rapportant des témoignages en provenance du Pakistan oriental a annoncé hier que quelque 44 soldats pakistans ont été tués dans le secteur nord est du Bengale oriental depuis le 10 août par des maquisards des "forces de libération".

L'opération la plus importante a été menée le 14 août, selon PTI, contre une position pakistanaise à Saldanandi, dans le district de Comilla. Les maquisards ont tué au cours de ce raid 35 soldats. Dans la même nuit, une embuscade tendue à Lakshimpur, dans le même district, a occasionné la mort de 3 soldats.

D'autre part, le 10 août, cinq soldats avaient été abattus au cours d'une attaque des maquisards contre une position à Noagaon, dans le district de Rajshahi, et plusieurs autres, dont cinq officiers, dans des actions de harcèlements contre cinq positions dans les secteurs de Ramgarh et de Chittagong.

Enfin deux postes frontières ont été détruits à Begunbazar et dans le secteur de Noakhali. Au cours de cette dernière attaque, a précisé PTI, 18 soldats ont été tués.

L'agence indienne rapporte également que des ponts, des voies de chemin de fer et des pylônes électriques ont été détruits par les maquisards. Une voie ferrée a notamment sauté entre Kasba et Mandabagh, et un pont a été détruit sur la route reliant Ramgarh à Karerha.

Le "marathon" continue

On tourne en rond à Berlin

BERLIN (AFP) — Les négociations quadripartites sur Berlin, reprises lundi dans un climat de prudent optimisme, ont tourné en rond hier.

Le délégué soviétique est le seul à avoir parlé de "progrès" à l'issue de cette trente-et-unième séance, et certains experts occidentaux ne dissimulaient pas hier soir que les Soviétiques, qui sont à l'origine des commentaires encourageants de la semaine dernière, leur avaient donné mardi l'impression de "trainer les pieds".

Il semble même que sur le problème fondamental des voies d'accès à l'ancienne capitale allemande, les perspectives d'un accord rapide se soient légèrement estompées. A la vérité, après plus de six heures de discussions interrompues par un déjeuner et entrecoupées par les traductions, paragraphe par paragraphe, de thèses très souvent entendues, on n'était pas sûr mardi soir, dans l'entourage des délégations occidentales, d'être d'accord avec les Soviétiques sur quoi que ce soit. Pour certains experts, cette séance a été une journée "pour rien".

Il semble qu'on ait à peine abordé le problème d'une représentation consulaire soviétique à Berlin-Ouest. Quant au casse-tête juridique des passeports qui seront délivrés aux ressortissants de Berlin-Ouest, il apparaît avoir été renvoyé à des jours meilleurs. En bref, il reste fort à faire.

L'horizon peut brusquement se dégager aujourd'hui. On n'exclut rien dans le

clan occidental. Même pas une soudaine cascade d'acceptations de l'autre camp qui permette une conclusion rapide. Les Soviétiques auront la présidence de la 32ème séance ce matin avant d'inviter à déjeuner leurs collègues occidentaux à Berlin Est. Pourtant les observateurs ne croient guère qu'un dénouement magique viendra à bout du climat d'hier.

La négociation, trop souvent répétée et ordonnée selon des rites immuables n'attire que peu de curieux aux abords de l'ancien siège du contrôle allié. Les relèves des gardes de la police militaire américaine suivent un scénario bien rodé.

Okinawa

Des incidents raciaux dégénèrent en manifestation anti-américaine

NAHA (Okinawa) (AFP) — Des incidents ont dégénéré hier en manifestation anti-américaines à Koza dans l'île d'Okinawa.

Cinquante soldats noirs américains, criant des slogans contre la discrimination raciale, se sont répandus dans des bars de la ville brisant des bouteilles de whisky et des verres. Quelque deux cents personnes, barman, consommateurs et habitants du quartier, se sont rassemblées pour leur faire face et des bagarres ont éclaté.

Les incidents ont été amplifiés par un

accident d'automobile survenu non loin de là et dans lequel un militaire américain était impliqué. Finalement, plus de trois mille personnes sont descendues dans la rue pour manifester contre la présence des Américains. La police militaire américaine a déployé d'impressionnants moyens de lutte anti-émeute: mobilisant des dizaines de voitures et des hélicoptères pour venir en aide à la police japonaise. Les manifestants ont notamment protesté contre l'action de la police militaire américaine.

20 conspirateurs jugés en Libye

LE CAIRE (AFP) — Vingt conspirateurs inculpés dans une tentative de renversement du régime libyen ont été déferés hier devant une cour martiale spéciale, annonce la radio du Caire.

Ce complot avait été découvert vers la fin de l'année dernière dans le sud du pays. Parmi les vingt inculpés, quatre seront jugés par contumace. L'acte d'accusation précise que les inculpés ont formé une association armée en vue de lever les armes contre le régime républicain et sont convenus d'un plan leur permettant d'investir les positions occupées par les forces armées, d'attaquer le siège du conseil de la révolution et de s'emparer de la station de radiodiffusion.

A la tête des conjurés se trouvaient Abdallah Abidi el-Senoussi, ancien émir, Mohamed Osman el-Sayed, ancien premier ministre, et Ghais Abdel Meguid Seif el-Naser, ancien ambassadeur, tous jugés par contumace. Parmi les autres inculpés figurent d'anciens officiers de police du régime monarchique.

General Motors

La compagnie General Motors a dévoilé un rapport faisant état de \$567 millions de bénéfices pour le deuxième trimestre de l'année en cours, chiffre révélant des revenus de plus d'un milliard pour les six premiers mois de l'année.

VOTRE DENTIER tiendra toujours fermement

Vous craignez que votre dentier bouge ou tombe au moment important? Rassurez-vous. Remplacez la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus longtemps, facilite la manipulation, garde leur goût aux aliments. Pour votre santé votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES 844-3361

* Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
* Tout mot supplémentaire est de 0.05
* L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement, S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES 844-3361

* Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.20 le pouce de hauteur.
* L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A LOUER

AHUNTSIC: près métro, 2 1/2, chauf., meubl., tel. 388-7783, 21-8-71

EDOUARD-MONTPETIT: 2541: fa. ce. Université, 3 1/2 pièces, chauf., eau chaude, poêle et réfrigérateur fournis. \$105, libre 1er septembre. 738-7341, 23-8-71

PIECE-appartement, près Université de Montréal, idéal pour professeur ou étudiant (e). Libre début septembre. Tél.: 272-7248, 21-8-71



1550 ave. McGregor

Côte des Neiges, haut Sherbrooke

3 1/2 PIÈCES À PARTIR DE \$212.50

4 1/2 PIÈCES À PARTIR DE \$292.50

POUR OCCUPATION IMMÉDIATE ET OCTOBRE 1er.

Immeuble luxueux surélevé. Très grandes fenêtres panoramiques. Air climatisé. Laveuses de vaisselle. Piscine intérieure. Bains sauna. Service de portiers. Stationnement souterrain.

CONTACTEZ LE BUREAU DE LOCATION 935-1973 WESTMOUNT REALTIES Administrateurs d'Immeubles Courtiers licenciés. 19-8-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

ST-LAMBERT: 3 1/2 pièces, chauf., piscine. A sous-louer \$125. Tél. 672-1009 ou 671-0627, 23-8-71

A VENDRE

AMEUBLEMENT chambre à coucher, bleu antique, lit "King Size", mobilier salle à manger moderne et divers articles ménagers. Outremont 272-1493 ou 271-6079, 19-8-71

AMEUBLEMENT

Couple français dont l'obligation de rentrer en France, désire liquider le contenu de son appartement dans le plus bref délai. Tél.: 365-7503, 365-8084, 20-8-71

BUREAU A LOUER

BOUL. PIE IX, coin Jean-Talon, 1,000 p.c. ou 2,025 p.c., chauf., climatisé, électricité, très propre, stationnement. Tél.: 271-4631, 19-8-71

CHALET A VENDRE

EMPLACEMENT boisé sur le Richelieu, site paisible, 420' sur la rivière, 2 chalets complètement équipés. Pour renseignements, Tél. Henryville 299-2603, Montréal 522-4038, 21-8-71

CHALET A LOUER

STE-AGATHE, luxueux "Bavarois", "Tyrol", 5, chauf., flanc montagne, foyer, meubles Thibault, TV, équitation. Semaines: prix réduits septembre-octobre (aussi saison-ski). Tél.: frais v. 1-819-326-5836, 7-9-71

COURS

Cercles de conversation espagnole et cercles de yoga organisés des maintenant. Méthodes formidables. Pas de contrat à signer. Tél. entre 5-7 p.m. 637-5937, 30-8-71

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune femme, expérience dans l'édition et dans l'enseignement du français comme langue seconde, cherche travail dans même domaine ou domaine connexe. Ecrire Caisse 75, Le Devoir, 20-8-71

FEMME DEMANDEE

DEBUT septembre, personne expérimentée pour s'occuper de bébé, avec intelligence et affection et entretenir maison, 5 jours par semaine, 9-6 p.m. Références Tél.: 744-4017, 342-4206, 19-8-71

Mesdames, mesdemoiselles: aimeriez-vous gagner \$2,000 par an chez vous sans vous déplacer? Faites des tricot sur un nouvel appareil entièrement automatique. Cours et entraînement gratuits à la maison. Pour information écrite ou téléphonez 274-4879. Les Tricot Québecois Inc. 1208 est, Beaubien, Montréal 326-1971

Femme pour garder enfants et faire légers travaux domestiques. A compter de septembre, 4 jours/semaine. Tél.: 489-4776, 19-8-71

SECRÉTAIRE légale avec expérience, sténo dactylo bilingue. 523-2144 Mme Searles, 23-8-71

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

• Parfaite bilingue
• 10 ans d'expérience.
Envoyer curriculum vitae au: Président, 5311 avenue du Parc, Montréal, 19-8-71

HOMME DEMANDE

COMPTABLE

— Avec expérience et références.
— Emploi stable.
Tél.: 274-8274 M. Groulx ou M. Rappaport, 19-8-71

LOGEMENT A LOUER

PIERREFONDS, bord lac Deux-Montagnes, meubl., terrain privé, 7 pièces, 3 chambres, 2 avec suite, service conciergerie, chauffage électrique, taxe d'eau. Idéal personnes âgées. Disponible 1er septembre. 21,255 ouest, boul. Gouin. Tél. 626-6424, 19-8-71

LOGEMENT A LOUER

OUTREMONT, magnifique logement chauffé, détaché, rénové, 2 salles de bains, 3 chambres, salle à diner, salon, vivier, cuisine diététique, beau jardin. 814 Rockland, Tél.: 272-0351, 19-8-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berr, suite 3106, Matthe Gaudette, B.A., B. Ed., B. Ph., L. es Lettres, Tél.: 288-2332, J.N.O.

RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves), Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG 6365 Delormier, Pour rendez-vous 729-0680, 19-8-71

PROPRIÉTAIRE A VENDRE

OUTREMONT

DAVAAR: duplex détaché, 6 1/2, 7 1/2, sous-sol fini, salle de bains et cuisine modernes, Haut loq: \$240. Impeccable. Hypothèque 8%. Mme Préfontaine 273-3789, 19-8-71

TREMBLAY INC.

courtiers 735-5588, 19-8-71

OUTREMONT

Maison agréable, 5 chambres, cuisine moderne, sous-sol, terrain paysagé, foyer, 3 chambres bain, tranquillité. Conditions de paiement faciles. Disponible à 30 jours. Tél. 273-1509

JEAN-GUY DECARIE & ASS.

courtiers 20-8-71

PENSION

Maison repos d'âge d'or, chambres privées, tout confort, bonne nourriture, garde-malade, proximité hôpital, proximité église, 1994 est Sauvé. Tél.: 381-1953, 20-8-71

VOYAGE

Couple Swingers, week-end à Paris, Fête du Travail, 2 à 7 septembre. Tout compris, \$595, hôtel de luxe, voyage super-jet. Renseignements 866-8091, 30-8-71

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES/ CANADA \$3.00	ÉTATS-UNIS \$4.00
A CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE	
S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins une semaine à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.	

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

N.B. Ne pas oublier d'insérer votre adresse actuelle

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement

Montréal-Métro (39), au polo aquatique, ne fait qu'une... gorgée du Nord-Ouest (0)!

RIVIERE-DU-LOUP — Il arrive assez souvent, dans les sports, qu'une équipe ne fasse qu'une bouchée d'une autre. Hier, aux Jeux d'été du Québec et comme le faisait remarquer le confrère Jean-Paul Colsky, on en a vu deux qui, au polo aquatique, n'ont fait "qu'une gorgée" de clubs rivaux!

Les compétitions de soccer, de la crosse et de polo aquatique qui étaient au programme de la journée d'hier, ont commencé tôt le matin. Dès 8 heures, en effet, les athlètes étaient à l'œuvre.

Dans quelques premiers matches de polo maritime, l'équipe de la région Montréal-Métropolitain, où ce sport est implanté et pratiqué depuis plus longtemps qu'ailleurs au Québec, a sous-mariné celle, infortunée, du Nord-Ouest du Québec au compte astronomique de 39-0! La région-Québec, pour sa part, fit naufrager l'équipe Centre-Québec par le pointage de 25-1!

Malgré tout, les rencontres ont offert du jeu intéressant et, malgré tout, toujours enthousiaste. L'Outaouais a remporté une victoire de 10-8 sur l'Est du Québec dans un match où l'essoufflement ne le cédait en rien aux coups sous-aquatiques donnés et reçus. Les deux équipes, assez bien équilibrées, n'en étaient qu'à leur troisième semaine seulement de participation dans cette discipline sportive. Richelieu-Yamaska a écrasé la région de Lanaudière 22-3 pendant que Saguenay-Lac-St-Jean n'avait la Mauricie par le compte de 20-3.

Au soccer, l'équipe de la région Sud-Ouest du Québec a blanchi celle de la région Saguenay-Lac-St-Jean par le pointage assez élevé, à ce sport, de 8-0. D'autre part, Montréal-Métro battait Richelieu-Yamaska 3-1 pendant que la région Québec décrochait une facile victoire de 8-1 contre l'Outaouais.

Spectacle-tintamarre

Le spectacle qui se déroule autour du terrain de la crosse en est un assez spécial. En effet, de chaque côté et aux deux bouts du terrain, des équipes différentes aux chandails multicolores s'exercent, leurs lancers par vagues débordant un seul gardien. En même temps, les spectateurs, tout en gardant regard sur une joute en cours, évaluent les chances des clubs qui se préparent à se lancer à l'assaut de diverses médailles. Il faut mêler à tout ce tintamarre, les cris des instructeurs, des partisans et des dépités.

Hier, l'Estrie a vaincu, à cette discipline qui ne semble pas avoir perdu de son attrait pour le public, la Mauricie au compte de 6-2. Ce n'est qu'en période finale que l'Estrie, en marquant 4 buts, fit pencher la victoire en sa direction. Dans d'autres rencontres, la Rive-Sud a battu le Nord-Ouest 4-1, Montréal-Métro a vaincu la Côte-Nord 6-2, le Sud-Ouest a

triomphé de l'Outaouais par 11-1 pendant que la Mauricie (dans un match ayant précédé celui qu'elle livra à l'Estrie) a gagné 6-3 contre Richelieu-Yamaska.

Plus d'argent

De l'argent, du personnel et un lien entre les divers organismes sportifs de la province, telles sont les principales recommandations qu'on a faites, hier et lors d'une conférence de presse, les différents animateurs régionaux venus répondre aux questions des journalistes.

De l'argent, tout le monde en a besoin, on le sait, et les animateurs régionaux ne font pas exception à la règle. Cependant, cet argent, ils le réclament afin qu'à l'avenir ils ne soient pas obligés d'emprunter, à un taux parfois excessif, des sommes qui leur avaient été promises.

Mais chose encore plus importante et à la fois plus grave, les organisateurs régionaux, qui sont en quelque sorte responsables des présents Jeux du Québec, désirent des subsides afin d'embaucher un personnel compétent pour préparer et organiser les prochains Jeux d'hiver à Shawinigan.

Ce nouveau personnel ne signifie pas que le présent soit incompetent. Mais le travail, surtout bénévole, peut très souvent épuiser son homme au point où il doit cesser toute activité de ce genre.

Enfin, les animateurs régionaux ont souligné d'une façon nette et précise qu'un lien plus étroit devrait unir les différentes fédérations, lesquelles sont trop souvent laissées seules pour diriger la barque.

Ne s'étant réunis qu'une seule fois afin de coordonner leurs actions, les animateurs régionaux ont vite réalisé qu'une telle façon d'agir était incompatible avec le boulot qu'ils devaient accomplir.

Un lien devrait également s'étendre à la confédération des sports du Québec pour qu'une collaboration puisse s'établir entre les parties intéressées. Nombreux sont les animateurs régionaux qui se sont plaints du fait qu'on leur donnait énormément de travail sans qu'ils aient pour cela droit au chapitre. Les décisions émanant de la CSQ et les différentes fédérations proposent des catégories pour chaque discipline sportive, les animateurs régionaux devant se faufiler entre tout ça.

L'appel de ces animateurs, nous l'espérons, ne demeurera pas lettre morte. Il est à souhaiter qu'ils auront bientôt réponse à leurs recommandations.

On bouffe!

Pas moins de 30.000 à 35.000 repas seront servis aux athlètes qui participent aux Jeux d'été du Québec.

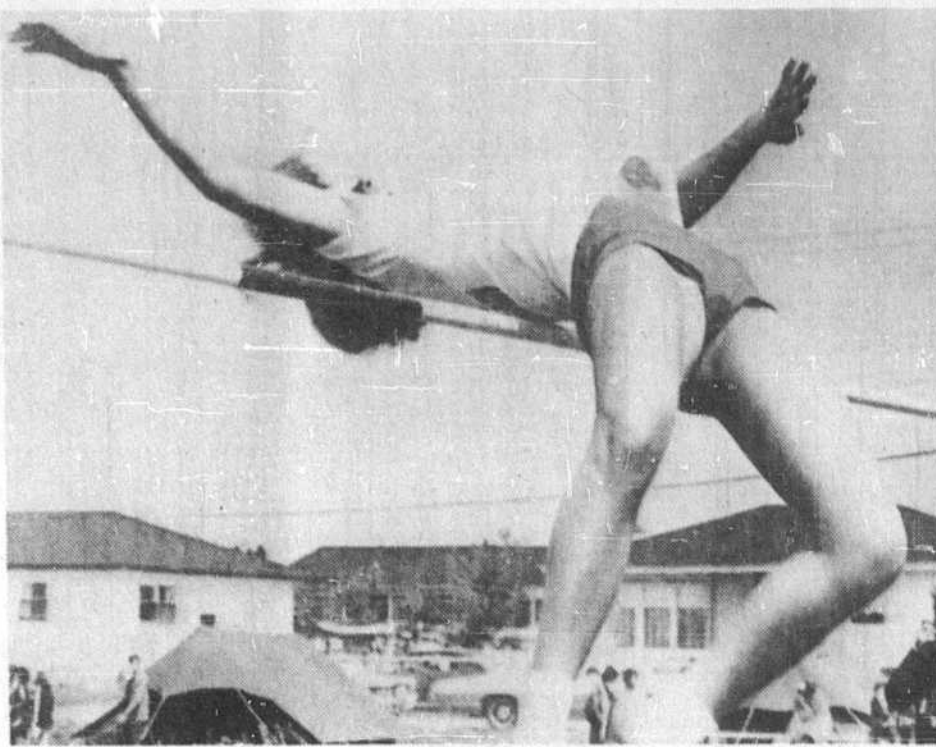
Ce calcul a été fait par le chef des cuisines du CEGEP de Rivière-du-Loup, Roméo Bouchard, à partir des repas servis depuis le début des Jeux.

L'expérience démontre encore qu'un repas de steak haché requiert 400 livres de cette viande et que les athlètes consomment quotidiennement 1.300 contenants de lait pur et 700 contenants de lait chocolaté.

Si la tendance se continue, les compétiteurs auront dévoré, à la fin des Jeux, environ 110.500 tranches de pain, 1.000 livres de beurre, un tas de légumes atteignant 5.128 livres et trois tonnes de pommes de terre!

Les assoiffés ingurgiteraient 4.000 chopines de jus d'orange et 48.000 onces de jus de raisin.

Quant aux statistiques sur le gaulonnage de bière consommée par les journalistes, elles demeurent un secret bien gardé!



UNE MÉDAILLE D'OR POUR... DORAIS! La Montréalaise Diane Dorais a gagné une médaille d'or dans les sauts en hauteur (il y en a sur la longueur) et dans la catégorie juvénile en réussissant un bond de 5 pieds et 2 pouces, ici photographié. (Téléphoto PC)

Au Québec, le soccer (amateur) ne souffre d'aucune lacune importante

RIVIERE-DU-LOUP (De notre envoyé spécial). — Le soccer, sport international par excellence, vit présentement à Montréal, sur le plan professionnel, une période très sombre. Les estrades de l'Autostade, endroit où évoluent les Olympiques de Montréal de la ligue Nord-Américaine de soccer, sont dégringolées durant les parties locales à un tel point que ça devient risible.

Devant un tel état de chose, pouvons nous prétendre que le soccer, à Montréal en particulier et dans la province en général, se meurt de jour en jour? Sur le plan professionnel il semble que oui. Mais en est-il ainsi du soccer amateur, celui-là même que l'on présente aux Jeux d'été du Québec à Rivière-du-Loup?

De toute évidence le soccer amateur québécois se porte bien même si des progrès importants doivent encore être réalisés.

Comme le soulignait d'ailleurs Antoine Craan, directeur technique de la Fédération de soccer du Québec, les jeunes Québécois sont loin d'avoir atteint un niveau qui se compare à celui des jeunes Européens ou encore des jeunes d'Amérique latine. Néanmoins il note avec un certain sourire que le soccer amateur jouit d'un essor extrêmement intéressant tant à Montréal qu'en province.

"Les Jeux du Québec", de dire M. Craan, qui arbitre les joutes durant les compétitions, "offrent aux jeunes l'occasion de rivaliser avec des garçons de leur âge et venant de toutes les régions de la province et c'est notamment ce point qui m'intéresse car la régionalisation s'est effectuée admirablement à travers tout le Québec. Il y a, bien sûr, des régions (par exemple Montréal) qui présentent des formations plus solides que d'autres mais, en général le calibre de jeu offert par toutes les régions est certes encourageant."

En réponse à une question concernant le pourcentage de Canadiens français s'adonnant au soccer, M. Craan a révélé que plus de 60% des jeunes Montréalais jouant au soccer étaient d'origine canadienne-française et qu'en province, ce pourcentage atteignait 100%.

"Et d'ici cinq ans", de dire M. Craan avec enthousiasme, "les jeunes âgés présentement de 14, 15 et 16 ans et qui jouent au soccer dans les écoles secondaires et cégeps, se retrouveront au sein d'équipes provinciales et nationales au même titre que les Européens qui, en ce moment, composent une très grande majorité de ces clubs."

Voué à l'amateurisme? Si le soccer ne souffre d'aucun problème grave au niveau amateur cela veut-il dire qu'il est voué, au Québec, à l'amateurisme?

Selon M. Craan, même si le soccer professionnel subit présentement une crise dont il ne se relèvera pas de sitôt, la situation n'est pas perdue.

Il souligne trois raisons pour lesquelles le soccer professionnel tarde à s'implanter solidement en terre québécoise. Il souligne trois raisons pour lesquelles le soccer professionnel tarderait à s'implanter solidement en terre québécoise.

Il y aurait d'abord le manque de tradition du jeu au Québec, ce qui n'est nullement le cas pour le hockey, le football et le baseball. Ensuite il y aurait le mauvais emplacement de l'autostade, qui ne favorise pas l'accès aux amateurs de soccer. Cet argument peut paraître faible à première vue puisque que les Alouettes, lorsqu'ils gagnent ou qu'ils rencontrent une équipe de taille comme Toronto par exemple, attirent des foules de près de 30.000 personnes. Mais M. Craan ré-

pond à cela qu'il y a 10 ans, des assistances de 7.000 amateurs se rendaient au parc Faillon encourager les joueurs de soccer. Il faut donc admettre qu'il y a des gens pour qui le soccer est une véritable passion. Enfin il souligne qu'actuellement les Olympiques ne possèdent pas dans leurs rangs des vedettes locales auxquelles les jeunes Canadiens-français pourraient s'identifier comme ils le font présentement pour un Rusty Staub ou un Yvan Cournoyer et, bientôt, un Guy Lafleur.

Mais là encore cette lacune pourrait être bientôt comblée puisque les Olympiques auraient l'intention de créer une équipe de réserves qui deviendrait une véritable pépinière du soccer à Montréal ainsi que dans tout le Québec.

Devant nous quitter pour arbitrer une joute, M. Craan prend encore quelques secondes pour exprimer sa confiance en le soccer québécois qui reçoit, grâce aux Jeux du Québec, un coup de pouce vraiment extraordinaire.

RÉSULTATS DES JEUX

TENNIS-finales

Voile

Simple-messieurs:

Raymond Royer, Centre du Québec, Wickham, or.
Michel Dufour, Saguenay-Lac-St-Jean, Port Alfred, argent.
Marc Blondeau, Québec, Ste-Foy, bronze.

Simple-dames:

Diane Gibault, Richelieu - Yamaska, Granby, or.
Pauline Lafrenière, Rive-Sud, Longueuil, argent.
Louise Dumas, Rive-Sud, St-Lambert, bronze.

Doubles-messieurs:

Marc Blondeau - Yves Laurin, Saguenay-Lac-St-Jean, Port-Alfred, or.
Michel Dufour - Gilles Fortin, Québec, Ste-Foy, argent.
Gilbert Michaud - Ray Gagnon, Est du Québec, Rimouski, bronze.

Doubles-vétérans:

Marcel Sirois - René Turgeon, Québec, Québec, or.
Fernand Legault - Louis Laporte, Richelieu-Yamaska, St-Hilaire, argent.
Benoit Garneau - Frank Mullins, Mt-Métro, Montréal, bronze.

Catégorie 470:

Celine Cazara - Gilles Cazara, Mt-Métro, Montréal, or.
Louise Matte - Gilles Matte, Laurendie, Ste-Adèle, argent.
Marc Trépanier - Léon Codebeck, bronze.

Catégorie 420:

Martin Goudeau - Louise Dumas, Québec, or.
Marcel Cloutier, Mauricie, Shawinigan, argent.
Michel Shaw - Wella Henry, Estrie, Magog, bronze.

Catégorie Tanzer 16

Roland Lessard - Louise Cloutier - Guy Lessard, Lac-St-Jean, Roberval, or.
Roger Blier - Louis Fournier - Alain Dennis, Québec, Québec, argent.

Catégorie OK Dinghy:

Ian Tullock, Richelieu - Yamaska, Richelieu, or.
Robert Laplante, Mauricie, Shawinigan, argent.
Gilles Racicot, Sud-Ouest Québec, Châteauguay, bronze.

Catégorie sabot

François Jannard, Mt-Métro, Montréal, or.
Anne Duplessis, Richelieu-Yamaska, St-Hyacinthe, argent.

AUTOUR DES JEUX

RIVIERE-DU-LOUP (selon l'OIPQ) — On découvre, d'heure en heure, de nouvelles conséquences à la naissance du Québec à l'olympisme à l'occasion des Jeux d'été du Québec. Ainsi, ces compétitions sont l'occasion pour la plus importante agence de presse au pays de couvrir cet événement uniquement en français. L'Agence Presse Canadienne en a fait son point de correspondance sportif chevronné, Jean-Paul Colsky, qui rédige sa copie uniquement en français. Comme la PC a des clients un peu partout au pays et dans le monde, sa copie est évidemment traduite en anglais au quartier général de Montréal pour retransmission un peu partout, ce qui est, parlant reportages sportifs sur place, un précédent.

Exposition de livres sportifs

A l'intérieur des activités socio-culturelles à Rivière-du-Loup, on présentera une exposition de livres sportifs, vendredi, samedi et dimanche, soit les trois derniers jours des Jeux. Cette exposition, organisée à la salle des comités du centre culturel du CEGEP (85 rue Sainte-Anne), sera ouverte gratuitement au public. Accessible tous les après-midis et en soirée, elle offrira quantité de volumes techniques ou historiques susceptibles d'intéresser autant les athlètes que les amateurs de sports et on pourra, sur place, se procurer tous les volumes en montre.

Vandalisme à la Cité olympique

Malgré toutes les mesures de sécurité prises dans la Cité olympique de Rivière-du-Loup, quelques actes de vandalisme ont été rapportés. Dans la nuit de dimanche à lundi, des vandales ont ralié tous les drapeaux flottant aux quatre coins des installations olympiques, faisant momentanément main basse sur ceux identifiant les 15 régions représentées aux Jeux du Québec et n'hésitant pas pour cela à démolir les mats.

Le coordonnateur général, Venance Pelletier, a fait savoir qu'on ne disposerait plus aucun drapeau dans la Cité olympique parce qu'il serait trop onéreux de placer un surveillant à chacun. "Le stade aura peut-être l'air désolé", a dit M. Pelletier, "mais les athlètes qui y viendront comprendront que cette situation est due à quelques étourdis qui les ont précédés".

Pour sa part, le chef du protocole, Louis Guilbert, a dit qu'il était déplorable qu'on doive pénaliser la majorité à cause de quelques personnes. Il a fait appel au civisme des athlètes et des visiteurs pour que les installations des premiers Jeux du Québec soient gardées en état de servir jusqu'à la fin.

Une championne mondiale sera là

Les Jeux accueilleront, vendredi, la championne mondiale du plongeon, catégorie des 12 ans et moins, Eniko Kiefer, 10 ans, de Pointe-Claire. Au tremplin de 3 mètres, la jeune adolescente, qui représentera la région Montréal-Métro aux Jeux, est sortie victorieuse de sa catégorie à Anvers, Belgique, il y a quelques jours à peine. Représentant le Canada au dernier tournoi international de Bolzano, Italie, au cours de sa récente tournée européenne, Eniko Kiefer a pris le 9ème rang à la tour de 10 mètres dans la catégorie des 14 ans et plus. En considérant ses 10 ans, cela est assez exceptionnel. Mlle Kiefer donnera une manifestation de son talent dans la toute nouvelle piscine de 25 mètres du centre de la Cité des Jeunes vendredi soir avant de participer aux épreuves de plongeon de samedi et dimanche. C'est donc dire que les Jeux du Québec dépassent déjà le statut des jeux provinciaux en voyant, parmi ses concurrents, une championne mondiale.

Une première tradition aux Jeux

Les journalistes sportifs, qui si souvent passent au crible les animateurs de sport, se sont fait remettre la monnaie de leur pièce hier au cours d'une partie de balle-molle hors-concours aux Jeux de Rivière-du-Loup. C'est par un cuisant pointage de 10-2 que les scribes ont dû s'incliner après cinq manches devant les chefs de missions régionales.

La manifestation marque toutefois le début d'une tradition, puisque déjà les journalistes se sont promis de prendre leur revanche lors des prochains Jeux... en 1972.

Les cœurs régionaux ont canonisé à tous les azimuts les offrandes du lanceur Richard Camirand, de Montréal-Matin, pendant que Jean-Claude Babin, du Nord-Ouest, et Rodrigue Simard, de la Côte-Nord, réussissaient (pour une fois) à contrer les journalistes.

Le rôle de Gene Mauch était rempli par André Fortier, du Nord de Baie-Comeau-Hauterive, les gagnants étant pilotés par Jos. Côté, de la région Richelieu-Yamaska.

La crosse (surprise!) encore très populaire

RIVIERE-DU-LOUP (De notre envoyé spécial). — En cette cinquième journée des premiers Jeux d'été du Québec, hier à Rivière-du-Loup, la crosse a dû partager avec le soccer et le polo-aquatique l'intérêt des spectateurs venus encourager les athlètes. Mais la crosse a-t-elle réellement partagé avec les deux autres disciplines ou a-t-elle plutôt attiré auprès d'elle la majorité des amateurs?

Après un tour d'horizon rapide, il n'a fait aucun doute que la crosse ait été gourdante, tellement qu'on avait peine à voir les joueurs se disputer la victoire sur un terrain aménagé à la Cité des Jeunes.

Mais cet engouement pour le plus vieux sport canadien est compréhensible car la crosse demeure une discipline, même jouée par des jeunes de 12 et 13 ans, fort intéressante.

Cependant, malgré l'intérêt que suscite la crosse aux Jeux du Québec, il est permis de se demander si elle jouit, à travers la province, d'un accueil aussi chaleureux.

Et qui pouvait nous mieux répondre qu'Yves Blanchard, directeur technique de la Fédération de crosse du Québec et lui-même excellent joueur.

"Si on compare la crosse à tout autre sport pratiqué au Québec on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que la crosse est la discipline sportive qui a connu le plus formidable essor depuis les cinq dernières années", de dire M. Blanchard. "Il faut par ailleurs ajouter que la crosse est partie de bien bas et c'est ce qui explique les pas de géants accomplis en cinq ans" a-t-il précisé.

Mais un spectateur intéressé par la conversation et également un peu sceptique demanda à M. Blanchard d'expliquer pourquoi une ligue semi-professionnelle avait dû fermer boutique, il y a trois ans, alors que la crosse en général connaissait une période relativement heureuse. La réponse de M. Blanchard ne se fit pas attendre longtemps et son explication fut très convaincante.

"Devant payer, à certains joueurs, des salaires de 60 dollars par match et cela à 32 reprises, la ligue voguait allègrement vers la débâcle, laquelle est survenue il y a trois ans..." de dire M. Blanchard.

Par ailleurs, la situation au niveau amateur est comme pour le soccer: encourageante en ce sens que la régionalisation s'effectue graduellement.

Bien que certaines régions soient supérieures et mieux organisées que d'autres, la crosse semble bien répartie à travers la province puisque plus de 1.500 jeunes peuplent la Fédération de crosse du Québec.

Et, comme le soulignait M. Blanchard, à l'instar de plusieurs dirigeants de fédérations, les Jeux du Québec ont créé un impact qui accentuera l'intérêt qu'ont les jeunes pour ce sport à la fois traditionnel et très vivant.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

JEUX RÉGIONAUX du QUÉBEC
ÉTÉ 1971

les Jeux du Québec
rivière-du-loup 14-22 août 71

a rivière-du-loup en août
30jrs au rendez-vous de l'été

506, rue Lafontaine,
rivière-du-loup,
(418-862-7117)

réservez gratuitement
votre logement à:

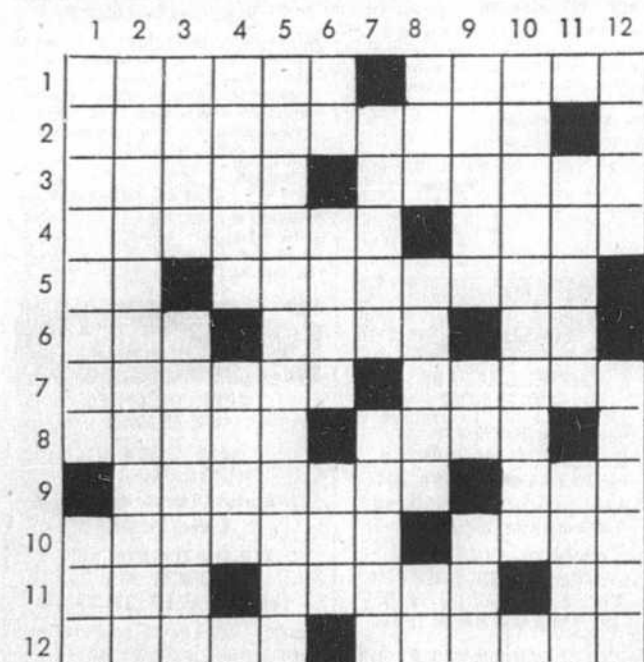
AGENCE DE VOYAGE
GRAND-PORTAGE
TRAVEL AGENCY

ALLONS ENSEMBLE
ENTRONS DANS LES JEUX DU QUÉBEC!

LE CLASSEMENT

POS.	Région	Or	Arg.	Br.	Tot.	Pts
1	Québec	16	14	8	38	123,0
2	Saguenay-Lac-St-J.	4	7	4	15	101,5
3	Mauricie	9	16	11	36	84,5
4	Centre du Québec	1	3	5	9	82,0
5	Montréal-Métro	28	12	12	52	78,5
6	Nord-Ouest Québec	1	9	10	20	78,5
7	Rive-Sud	13	7	8	28	76,0
8	Estrie	10	11	10	31	75,0
9	Sud-Ouest Québec	5	3	11	19	70,0
10	Richelieu-Yamaska	13	2	12	27	63,5
11	Laurentides	4	10	5	19	62,0
12	Outaouais	4	4	7	15	51,5
13	Est du Québec	2	5	1	8	59,5
14	Lanaudière	3	1	2	6	40,0
15	Côte-Nord	0	3	3	6	40,0

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Tâche, fonction. — Fusion naturelle de la glace, de la neige.
- Poisson osseux voisin de la vive.
- Humaniste, mathématicien et philosophe français (1515-1572). — Fabriquer en usine.
- Lieu où travaille un artiste. — Insecte des eaux stagnantes.
- Chemin de halage. — Polira par frottement une pierre précieuse.
- Colère. — La Nativité. — Erbium.
- Jalousies. — Trompe.
- Disent qu'une chose n'est pas vraie. — Opinion.
- Assassin gagé. — Ancien, bouclier.
- Rémunération du travail. — Empereur de Russie.
- Sorte d'oignon. — Se dit de tout corps gras qui a contracté une odeur forte et une saveur acre. — A demi.
- Unité de mesure de volume employée pour mesurer le volume du bois de chauffage empilé. — Partie du monde.

Verticalement

- Plante à fleurs jaunes. — Qui se rapporte aux Incas.
- Personne qui a signé avec d'autres.
- En les. — Dieu de l'amour. — Serendra.
- Il a découvert le radium. — Espace sablé au centre des amphithéâtres.
- Revers. — Du groupe qui comprend les Serbes, les Tchèques, les Russes, les Polonais, etc. — Cuivre.
- Excroissance dure et pointue qui naît sur certains végétaux. — Bismuth. — Trois fois.
- Qui donnent largement.
- Répandu ça et là. — Lieu où s'établit une formation militaire.
- Instrument de musique. — Lieu destiné à loger des chevaux.

Solution d'hier

1. MONTAGNE
2. ZEBU
3. OLIVIER
4. GIGUE
5. NEE
6. RATER
7. CR
8. ERRE
9. LIGUE
10. REAL
11. OGIVALE
12. SENTIMENT
13. TUIER
14. USER
15. ROTI
16. LIVRE
17. O
18. TIRETTE
19. SAC

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADRON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GÉVAIS, C.A.
WAGHIM BOUROS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

comptables agréés

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 - 861-5741

71, rue Saint-Pierre, Québec 2 - 692-1201

184, avenue de la Cathédrale, Rimouski - 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke - 567-5259

Les sports à la pige

JOHN CARLOS, co-détenteur du record mondial au 100 verges sur le plat et médaillé de bronze dans le 100 mètres aux Olympiques de Mexico, profite de la longue période d'inactivité des Alouettes de Montréal pour tenter de se mériter un poste avec eux, à titre d'aider-receveur de passes. Selon les règlements de la ligue Canadienne de football, il n'a que cinq jours pour faire ses preuves, sinon les Montréalais devront le laisser aller. Mais toujours selon ces mêmes règlements, d'après l'instructeur Sam Etcheverry, Carlos, un Américain, n'est pas considéré comme un joueur importé parce qu'il n'a jamais joué au football organisé dans son pays. Et les Alouettes semblent prêts à fournir toute preuve nécessaire, même si leur nouveau héros s'est exercé deux saisons de suite avec les Eagles de Philadelphie, de la ligue Nationale. Entre-temps, le longiligne joueur de couleur épate ses coéquipiers par sa vitesse fulgurante, bien qu'il ait encore beaucoup à apprendre. Leo Cahill, le loquace pilote des Argonautes de Toronto, n'y a pas de main morte de son côté en affirmant que le seul fait que Carlos ait été au camp d'entraînement d'une équipe professionnelle américaine lui enlève automatiquement tout ses droits: à être considéré comme non-importé. On sait l'importance de ce règlement, car chaque équipe de la LCF n'a droit qu'à 14 Américains dans son alignement.

VIDA BLUE, l'exceptionnel lanceur gaucher des Athletics d'Oakland, ainsi que son pilote, Dick Williams (adjoint de Gene Mauch avec les Expos l'an dernier), et le propriétaire de l'équipe, Charles O. Finley, ont été reçus à la Maison Blanche hier par le président Nixon. L'une des premières remarques de M. Nixon fut à l'effet que Blue était le joueur de baseball le plus mal rémunéré. On sait qu'il gagne environ \$13,000 par saison, mais que ses récents exploits lui ont valu, en cadeau de son patron, une Cadillac évaluée à quelque \$10,000.

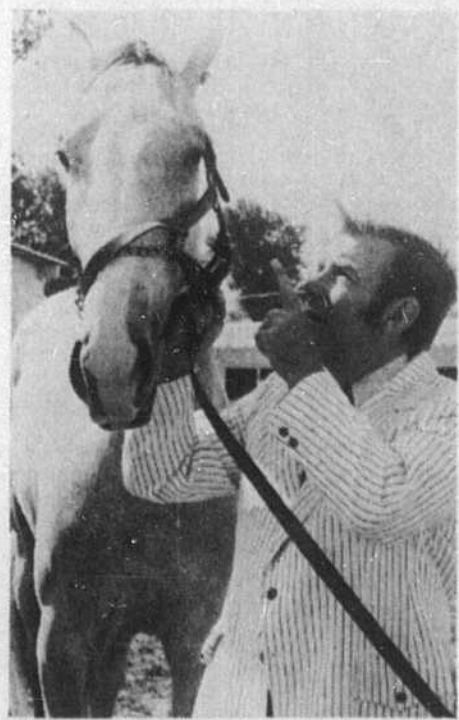
JOCELYN GUEVREMONT, Robert Lalonde et Richard Lemieux, trois vedettes du club de hockey Canadien junior la saison dernière, tous trois repêchés par les Canucks de Vancouver, ont signé leurs contrats pour l'hiver prochain. Guevremont et Lalonde ont bécoté, aidés de leurs avocats Mes Larry Sazant et Dave Schatla, des ententes de deux ans. Lemieux se contentant d'un contrat d'une année. Le contrat de Guevremont, joueur de défense, semble en être un particulièrement avantageux. Des bonis sont prévus. D'autre part, une partie de son salaire serait répartie sur une période de 10 ans, histoire de diminuer ses impôts sur les revenus.

GUY LAFLEUR, la sensationnelle recrue des Canadiens de la LNH, ne manque pas d'humour. Sur la liste des joueurs du Tricolore, actuellement, il est inscrit comme joueur de centre plutôt qu'ailier droit. "J'ai joué au centre avec les Remparts mais 80% de mes 130 buts ont été réussis comme ailier droit. En fait, comme centre et lors des mises au jeu, je suis un gros zéro!"

FERNAND MARCOTTE, de Québec, a remporté sa 13ème victoire consécutive comme poids mi-moyen professionnel, avant-hier soir à Québec, lorsqu'il a vaincu Lawrence Hafe, de New Glasgow, Nouvelle-Écosse, par décision après 10 rondes. Plus de 1,200 spectateurs assistèrent au programme de boxe présenté au Colisée.

WALLY HIGSMITH, garde à l'offensive (pour le moment) des Alouettes de Montréal, de la ligue Canadienne de football, est un excellent frappeur à la balle-lente. Ainsi, contre Snowdon et lors d'une joute hors-concours disputée avant-hier, il a frappé un circuit de 3 points pour mener les Alouettes à une décisive victoire de 14-0. Tony Proudfoot et Mark Kosmos eurent, chacun et pour leur part, trois coups sûrs. La joute rapporta quelque \$200 à une oeuvre de charité.

"GUMP WORSLEY", un poulain de 2 ans ainsi nommé par son co-propriétaire John Ferguson en l'honneur de son ancien coéquipier avec les Canadiens le gardien de but Lorne "Gump" Worsley, n'a pas fait d'impressionnants débuts à sa toute première course, la semaine dernière à la piste Blue Bonnets. De fait, il termina bon dernier! Worsley, le joueur, n'était pas là pour assister à la course puisqu'il était occupé à une école de hockey d'été en Ontario. Mais de retour à Montréal, le pittoresque gardien a rendu visite aux écuries de Ferguson et s'est empressé de donner (voir photo) quel-



GUMP WORSLEY, le gardien, à "Gump Worsley", le cheval: "T'as fini de finir dernier, compris!"

9 trotteurs au 13e GP international

NEW YORK (AFP) — Neuf chevaux seront samedi soir sur l'hippodrome Roosevelt, à Westbury dans Long Island, au départ du 13ème Grand Prix international de trot, l'une des plus célèbres épreuves au calendrier mondial.

Les neuf trotteurs invités à disputer cette course, dotée de \$125,000 de prix, viennent de six pays différents: la France, avec Tidalium Polo et Une de Mai, le Canada, avec Fresh Yankee et Cran Hovover, et les États-Unis, avec Dart Hanover et Dayan, seront représentés par deux trotteurs, tandis que l'Allemagne (Ginster), l'Italie (Agaumar) et la Nouvelle-Zélande (Stylish Ma-

jor) aligneront un cheval chacun.

Les deux chevaux français, Une de Mai et Tidalium Polo, arrivés à New York lundi soir et placés en quarantaine pour 48 heures dans le New Jersey, seront parmi les principaux favoris d'une course de 2000 mètres qui a souvent réussi par le passé aux trotteurs français. Ce fut d'ailleurs Jamin qui en fut le premier vainqueur en 1959, avant d'être imité par Roquepine en 1967 et 1968, et par Une de Mai en 1969. L'an dernier, la course était revenue au cheval canadien Fresh Yankee devant Tidalium Polo.

ques conseils au jeune cheval... qui sera, peut-être et maintenant, à surveiller lors de sa prochaine course!

UN PROJET de stade recouvert de \$45,000,000 a été dévoilé hier à Toronto, à l'occasion d'une réunion du comité exécutif du Toronto métropolitain. Construit dans le secteur North York, ce stade pourrait recevoir jusqu'à 55,000 spectateurs et serait multi-sports. On projette de le construire sur un terrain d'une valeur de \$4,000,000 mais qu'on espère obtenir grâce à une subvention du gouvernement fédéral. On voudrait aussi que le fédéral défraie 50% du coût de la construction, contre 30% pour le provincial et le restant par l'organisme métropolitain.

DON JONAS, bien que blessé et ne pouvant participer au match comme quart-arrière, a quand même accumulé quatre points avec son placement et un converti, avant-hier soir à Calgary, où son équipe, les Blue Bombers de Winnipeg, a subi un cinglant échec de 36-12 aux mains des Stampedeers. Ces derniers, qui en étaient à leur 4ème victoire d'affilée sans échec, dominent le classement dans la section Est de la LCF. Mais Jonas, lui, mène chez les compteurs avec 31 points, quatre de plus que Larry Robinson, bottier de précision des Stampedeers. George Reed et Jack Abendschan, des Roughriders de la Saskatchewan, suivent avec respectivement 24 et 19 points. Incidemment, Winnipeg n'a pas remporté un seul triomphe à Calgary depuis 1965, y ayant subi huit défaites d'affilée.

PETER LISKE, l'ancien as-passeur du Calgary qui a préféré retourner aux États-Unis il y a deux ans afin de tenter sa chance dans la LNF, s'est fait valoir, avant-hier soir à Philadelphie, en conduisant sa nouvelle équipe, les Eagles (que dirige Jerry Williams, son ancien instructeur à Calgary), à un triomphe de 34-28 sur les Bills de Buffalo, lors d'un match avant-saison. Liske, qui a réalisé toutes sortes de records dans la LCF, a réussi deux passes de touché dans la victoire.

"LES BONS AMIS", un groupe de golfeurs auxquels tous peuvent se joindre au moins une fois par saison, présenteront leur tournoi annuel au club Mont-Gabriel de Piedmont mercredi le 1er septembre. Pour renseignements: Dr Pierre Carignan (767-5503); Richard Berlinguette (768-2527) ou Claude Harwood (769-4516).

DIANE MERCURE, du club Islesmere, a remporté le championnat junior féminin de golf du district de Montréal, au club Mont-Gabriel justement, en réussissant une ronde de 81. Elle a devancé trois rivales, Wendy Mason (Summerlea), Pat Baker (Beaconsfield) et Marie Allard (Vallée du Richelieu), par la marge de 9 coups. Le championnat juvénile (14 ans et moins) a été gagné, avec un pointage de 92, par Judy Laidley (Dunany).

BILL KERR fils, puisque nous parlons de golf, a gagné un championnat de façon idéale, au club Ki-8-Eb. Avec son partenaire Larry Weir, il disputait le championnat meilleur-balle par équipe de Trois-Rivières contre Robert Payette et Alain Madore, du club Drummondville, les deux duos ayant terminé sur un pied d'égalité et devant jouer une éliminatoire à résultat immédiat. Après quatre trous supplémentaires où ils ne purent briser leur égalité, Kerr (fils du pro Bill Kerr du club Beaconsfield) arriva au 13ème trou, une normale-3 de 141 verges. Il frappa la balle avec un fer-7 et se pencha pour ramasser son tee, geste qui empêcha Kerr de voir la balle tomber 6 pouces en avant du trou pour ensuite bondir 3 pieds passés le trou. Grâce à de l'effort-arrière, elle se mit à rouler vers... trou d'un coup! Et fin du match!

LE GOUVERNEMENT FEDERAL serait prêt à donner un terrain de 50 acres pour un stade couvert si le Toronto métropolitain rencontre ses exigences qui incluent un centre athlétique national où l'on entraînerait sérieusement les athlètes amateurs canadiens. Le stade de \$55 millions aurait une capacité de 50,000 places et le terrain de stationnement pourrait accueillir 10,000 voitures. On doit d'ailleurs dévoiler les plans du stade au jour d'hui.

DUKE DOUCET, le jeune professionnel du club de Windsor Milles, mène au classement dans la course pour la coupe Labatt, qui tient compte de chaque tournoi du circuit de l'Association canadienne des golfeurs professionnels du Québec. Doucet a profité du récent omnium de la Côte-Nord, où il s'est classé 2ème derrière Jean-Paul Alary, du club Beloit, pour passer de la 4ème place au sommet. Il totalise maintenant 46,5 points et devance Lew Taylor, de Lachute, et Paul Labonté, de l'Épiphanie par 8 et 8½ points respectivement. Phil Giroux, du club Montréal, Adrien Bigras, de Rosemère, et Alary suivent avec 31,5, 29,6 et 25 points.

Le NOMBRE d'ÉQUIPES de HOCKEY relevant du service de la récréation de Laval passera de 707 à 800 la saison prochaine, ce qui permettra à 1,500 autres jeunes Lavallois de participer à la compétition et portera le nombre d'inscrits à 15,000. La pyramide du hockey mineur sera couronnée par le National de Jean Rougeau, qui évoluera dans la ligue Métropolitaine junior "B". Par contre, cette expansion du hockey n'est pas sans causer des problèmes à Claude Vanier, l'arbitre en chef, qui a maintenant un besoin urgent de nouveaux arbitres. De nouveaux instructeurs seraient également les bienvenus.

AIR CANADA et les **BERMUDES** organisent conjointement un nouveau championnat mixte pour tous les golfeurs et golfeuses du Canada, selon le système "2 balles". Les équipes québécoises championnes de leur club respectif joueront au club Vallée-du-Richelieu le 20 septembre prochain, celles d'Ontario devant jouer à Uplands les 24 et 27 septembre. Les auteurs des quatre meilleurs pointages du Québec (et les six meilleurs de l'Ontario) seront ensuite éligibles pour les éliminatoires nationales, qui auront lieu du 21 au 23 novembre prochain, au club Belmont Manor des Bermudes.



UNE PHOTO-BIJOU SIGNÉE KORO! Le photographe Henry Koro n'a aucun lien avec le créateur de bijoux Coro, sauf un sens artistique prononcé et admirable. Pour photographier la charpente (sujet difficile s'il en est un!) du nouveau club de tennis intérieur de l'Île-des-Sœurs, il a du coup embrassé la métropole — de la croix du mont Royal à l'édifice Bell. Le centre de tennis, incidemment, doit être complété le 1er novembre.

Des Expos trouble-fête dans la LN

"Les trouble-fête de la ligue Nationale", tel est le nouveau nom des Expos de Montréal. On a affublé l'équipe locale de ce titre en raison des trois victoires en cinq parties remportées aux dépens des Giants de San Francisco et des Dodgers de Los Angeles, les clubs des premier et deuxième rangs de la section Ouest dans la ligue Nationale. Et alors que la saison 1971 entre dans son dernier droit, les Expos pourraient causer d'autres dommages à ces équipes, et aux autres impliqués dans l'enlevante course au championnat dans les sections Est et Ouest du circuit Chub Feeney.

Les Expos s'attaqueront aux Giants et aux Dodgers en premier lieu lors du séjour de neuf parties qui débute vendredi au parc Jarry. Les Giants disputeront trois parties vendredi et samedi soirs à 8h05, et dimanche après-midi à 2h15. Les Dodgers suivront avec des matches en soirée lundi, mardi et mercredi, les 23, 24 et 25 août, à 8h05.

Le séjour prendra fin par une série de trois rencontres contre les Padres de San Diego, vendredi et samedi soirs, les 27 et 28 août, à 8h05, et dimanche après-midi, le 29 août, à 2h15.

Les Expos occupent le dernier rang dans la section Est, mais ils ont tout de même fait des ravages dans les rangs des équipes de l'Ouest. Avant le début de la série contre les Padres à San Diego, les Expos avaient une fiche de 28-33 contre les six formations de l'Ouest cette saison. Leur dossier est de 4-5 contre les Giants, de 3-6 contre les Dodgers et de 3-4 contre les Padres. Les Expos ont disposé des Giants dans quatre des cinq derniers matches, méritant des gains de 10-3, 4-0 et 3-1 au parc Jarry cette saison.

Et après avoir partagé les honneurs de la série de six rencontres à Los Angeles, les Expos sont d'avis qu'ils sont dits pour éclater contre les Dodgers au parc Jarry. Leur

bilan est de 0-3 contre cette équipe cette saison, et de 2-13 en trois ans, à domicile.

Fêtes populaires

Plusieurs manifestations et attractions prendront l'affiche du parc Jarry lors du prochain séjour de l'équipe.

Il y aura la soirée de la ville de Pierrefonds, ainsi que celle des terrains de jeux de Montréal, lorsque Géants et Expos disputeront leur première partie de la série de trois, vendredi.

Les enfants fréquentant les 165 terrains de jeux de Montréal pourront se procurer un billet des estrades populaires pour la somme de 50 sous, et assister au match de vendredi. Les billets sont vendus au parc Jarry seulement, et cela de 9 h a.m. à 7 h p.m. mardi, mercredi et jeudi, et de 9 h a.m. à 1 h p.m. vendredi.

Les autres manifestations et soirées spéciales prendront place les jours suivants:

Samedi, 21 août — Soirée de la ville de St-Jean.
Dimanche, 22 août — Journée de la région de l'Abitibi.
Lundi, 23 août — Soirée des postes de radio de Montréal et de la région.

Mardi, 24 août — Soirée des clubs Optimiste du Québec.
Samedi, 28 août — Soirée de Ville de Brossard.
Dimanche, 29 août — Journée

de la ville de Burlington, Vermont.

Et comme boni additionnel, un total de 20 ensembles de baseball sera tiré au hasard chaque soir de la série contre les Padres de San Diego, parmi les détenteurs de billets des estrades populaires. Ce tirage aura lieu les 27, 28 et 29 août.

Chaque ensemble contient un chandail, un casque protecteur, une balle de baseball, un bâton et un fanion des Expos. La valeur de ces cinq articles est de \$8,50.

Et de plus, il y aura un concours "Devinez l'assistant", qui commencera vendredi, auquel chaque spectateur est invité à participer. Les détails du concours et les coupons de participation se trouvent à l'intérieur de la Revue de baseball des Expos qui est offerte à chaque partie et qui contient une feuille de pointage.

Les billets pour chacune des parties des Expos d'ici la fin de la saison 1971 sont en vente aux points de vente TRS au Québec, en Ontario et dans les états du Vermont et de New York. Pour de plus amples renseignements, on peut communiquer avec le département des billets des Expos, à 1010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal 110, Québec; au téléphone (514) 875-2300.

Pierre St-Laurent s'impose au golf

CANDIAC (Le Devoir) — Pierre St-Laurent, de Beollet, fils de Dollard, ancien défenseur dans la ligue Nationale et aujourd'hui président de la section junior de l'Association de golf du Québec, est venu à un cheveu de remporter le nouveau championnat de calibre moustique, pour joueurs de 10 et 11 ans, hier au club de golf Candiac.

Pierre, en effet, a terminé bon premier avec une ronde de 93 (46-47), mais sur un pied d'égalité avec Jim Duff (44-49), du club Beau-Château, et André Lebrun (45-48), du club Vallée-du-Richelieu. Mais après une éliminatoire de trois trous (normale 12), Duff l'a emporté avec 13 coups, contre 14 pour Pierre et 16 pour Lebrun.

Chez les golfeurs de 12 et

13 ans (groupe minime), Claude Legendre, de Thetford Mines, a joué une superbe ronde de 74 (38-36), sur un parcours à normale 73, pour facilement décrocher le trophée Dollard Saint-Laurent. Il fut suivi d'Yves Tremblay et Gilles Larochelle, tous deux de Sorrel, avec respectivement 81 (42-39) et 85 (42-43).

Chez les moustiques, où Duff a remporté le trophée John

McKeating, Neil Henry, du club Royal Ottawa, a réussi le meilleur compte net avec 64 (96 moins 32), tandis que chez les minimes, cet honneur est revenu à Richard Hébert, de Beollet, avec 64 (100 moins 36).

Ce tournoi, organisé par l'AGQ, était présenté pour la première année. On espère en faire un événement annuel.

Football américain en URSS?

MINNEAPOLIS (d'après AP) — Le Russe qui a lancé la vague du hockey en URSS veut

maintenant voir comment fonctionne un camp d'entraînement avant-saison d'une équipe de la ligue Nationale de football.

Murray Williamson, instructeur de l'équipe de hockey nationale des États-Unis, a peine de retour d'un séjour en Union soviétique, révèle qu'il tente présentement de convaincre les Vikings du Minnesota de laisser Anatoly Tarasov assister à leurs exercices d'entraînement.

"Tarasov peut à tout prix voir comment fonctionne une équipe de la LNF", a dit Williamson, "ce qui me laisse croire que les Russes sont intéressés à implanter notre football chez eux."

Williamson, qui vient de passer dix jours avec Tarasov pour étudier les méthodes d'entraînement des joueurs de hockey en Russie, a invité son vis-à-vis à venir lui rendre visite du 2 au 12 septembre.

L'équipe de l'URSS gagne régulièrement le championnat mondial depuis plusieurs années et sera favorite pour l'emporter à Sapporo, l'an prochain, à l'occasion des Olympiques d'hiver.

"Il prétend que son rêve est de voir un match entre son équipe et un club de la ligue Nationale", a révélé Williamson.

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

	Est	G	P	Moy.	Diff.
Pittsburgh	72	50	590	—	—
St-Louis	67	55	549	5	—
Chicago	65	54	546	5½	—
New York	59	60	496	11½	—
Philadelphie	53	67	442	18	—
Montréal	48	71	403	22½	—

Ouest

San Francisco	72	51	585	—	—
Los Angeles	65	57	533	6½	—
Atlanta	64	61	512	9	—
Houston	60	61	496	11	—
Cincinnati	58	65	472	14	—
San Diego	46	77	371	26	—

Hier soir

Chicago à Atlanta	10-7
Montréal à San Diego, 10h30	
New York à Los Angeles, 11h	
Philadelphie à San Francisco	
St-Louis à Cincinnati	
Houston à Pittsburgh	

LIGUE AMERICAINE

	Est	G	P	Moy.	Diff.
Baltimore	72	44	621	—	—
Détroit	65	54	546	8½	—
Boston	65	56	537	9½	—
New York	62	61	504	13½	—
Washington	49	70	412	24½	—
Cleveland	48	73	397	26½	—

Ouest

Oakland	78	42	650	—	—
Kansas City	63	57	525	15	—
Chicago	57	63	475	21	—
Californie	56	67	455	23½	—
Minnesota	54	65	454	23½	—
Milwaukee	51	68	429	26½	—

Hier

Baltimore à Milwaukee	
Cleveland à Minnesota	
Détroit à Chicago (2)	
Californie à Boston	
New York 2, Kansas City 0 (1ère)	
New York 8, Kansas City 5 (2ème)	
Oakland à Washington	

HIER

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Kansas City	000	000	000	0	5	1
New York	011	000	00x	2	9	0
Spittforth, York 8 et Pepke						
Peterson et Munson, LG—Peterson						
(13-7), LP—Spittforth (5-6).						

(Le gaucher Fritz Peterson est le héros de ce triomphe des Yankees.)

2ème partie

Kansas City	002	001	101	5	11	4
New York	000	010	52x	8	8	2
Clemons, Abernathy 7e, Burge, Leier 7e et Martinez; Kekich, Hambricht 8e et Munson, LG—Kekich						
(8-6), LP—Abernathy (4-4). Cir.						
—N.Y. Alou 5e, Murcer 22e. A.						
12-23. (Bobby Murcer fait compter 3 points à l'aide d'un circuit à la 8ème manche, pour permettre aux Yankees de gagner les 2 parties du programme double.)						

AUJOURD'HUI

(et les lanceurs probables)

LIGUE NATIONALE

Montréal, Stoneman (13-10) à San Diego, Norman (2-9), 10h30	
Houston, Wilson (11-7) à Pittsburgh, Blass (11-6), 8h05	
Chicago, Pappas (14-10) à Atlanta, Stone (5-4), 8h05	
St-Louis, Gibson (11-10) à Cincinnati, Gullett (13-5), 8h05	
New York, Sadecki (5-4) à Los Angeles, Sutton (12-10), 11h.	

LIGUE AMERICAINE

Kansas City, Drago (15-6) à New York, Stottlemire (11-11), 8h	
Détroit, Coleman (13-6), Chicago, Bradley (12-10) ou Wood (15-9), 9h.	
Californie, Wright (11-12), à Boston, Lonborg (6-5), 1h30.	
Oakland, Segui (8-5) à Washington, Broberg (4-3), 7h30.	
Baltimore, Cuellar (14-6) à Milwaukee, Slaton (8-4), 9h.	
Cleveland, Dunning (8-9) à Minnesota, Luebber (1-3), 9h.	

AVANT-HIER

LIGUE NATIONALE

Chicago	001	000	002	3	8	1
Atlanta	000	000	000	0	2	0
Jenkins et Martin; Keyey et E. Williams, LG—Jenkins (6-9), LP—Kelley (7-4). A.—62-282.						

(Ferguson Jenkins a aidé sa cause avec un double de 2 pts en décrochant sa 19ème victoire.)

St-Louis	000	210	002	5	6	2
Cincinnati	000	001	041	6	11	0
Carlton, Drabowsky 8e, Shaw 8e, Linzy 8e et Simmons; Simpson, Cloninger 6e, Gibbon 8e, Carroll 9e et Bench, LG—Carroll (8-2), LP—Linzy (4-2). Cir.—St-Louis.						
Torre 18e, Hage 13e. A.—13-255.						

(Un simple de George Foster à la 9ème permet aux Reds de couronner un beau retour et de vaincre les Cardinals.)

Houston	200	000	100	3	9	0
Pittsburgh	200	040	20x	8	10	2
Billingham, Lemaster 5e, Culver 5e, Harris 6e, Gladding 7e et Edwards; Ellis, Giusti 8e et Sanguillen, LG—Ellis (17-6), LP—Billingham (5-12). Cir.—Houston.						
Rader 11e. A.—12-664.						

(Willie Stargell fait compter 4 points avec 4 "cs" d'affilée pour permettre aux Pirates de mettre fin à une série de 4 revers d'affilée.)

Football

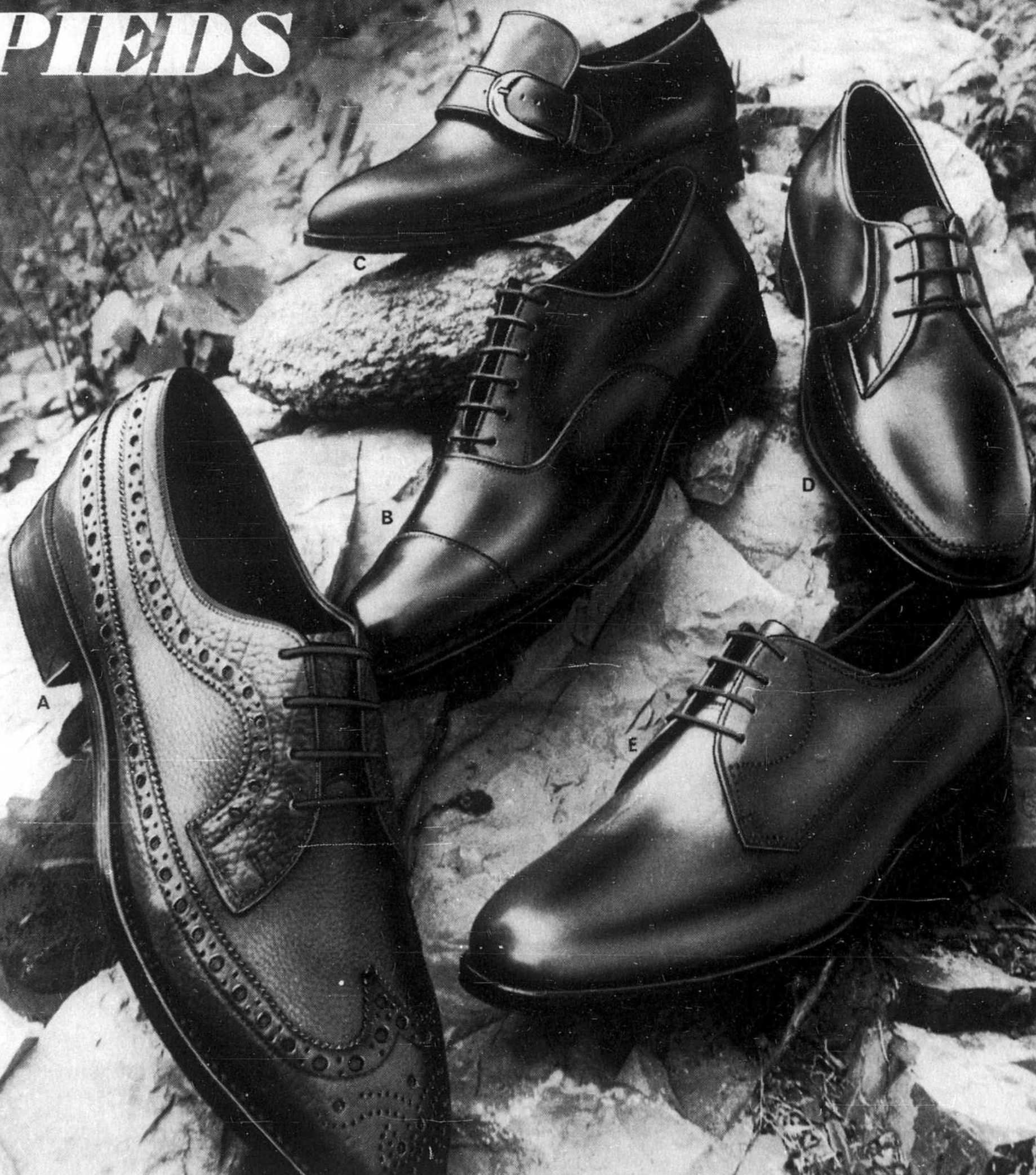
LIGUE CANADIENNE

CLASSEMENT

Morgan

COMPAGNIE DE LA BAIE D'Hudson

VENTE ANNUELLE À VOS PIEDS



Ord. \$32

à \$35

2499

Chaussures Footsaver de Slater. Réputées pour leur chic. Et leur qualité. Maintenant à prix très intéressant. Pour l'homme soucieux de son élégance et de son confort. Pour l'homme qui va de l'avant. Chaussures en cuirs souple, lisse ou grenu. Fabriquées exclusivement pour Morgan. Travail soigné. Noir, brun ou havane.

A. Hardy. Brogue à 4 œillets. Semelle épaisse. Cuir de buffle havane. Pointures: 7½ à 11½ D ou 7½ à 11E.

B. Balmoral Cuir de veau français. Noir et lisse. Pointures: 8 à 12B, 7½ à 11½C, 7 à 12D et 7½ à 11E.

C. Chaussures sans lacets. Modèle à bride et boucle. En cuir de veau brun et lisse. Pointures: 8½ à 11B, 7½ à 11½D. (Centre-ville seulement). Cuir de veau lisse et noir. Pointures: 8 à 11C ou 7 à 11D.

D. Mocassin à 3 œillets. Cuir noir et lisse. Ou cuir de veau français brun. Pointures: 8 à 11C, 7 à 12D ou 7½ à 11E.

E. Blucher à 4 œillets. Bouts unis. Cuir grenu brun. Pointures: 8 à 11C, ou 7½ à 12D. Cuir lisse et noir: 8 à 11C, 7½ à 11½D ou 7½ à 11E.

La soupière

Le restaurant qui sent la cuisine canadienne française... on y mange de la bonne soupe épaisse... toute fumante... et du bon pain français... tout frais! Les desserts y sont très variés. L'ambiance: rustique et amicale. Et les prix... des prix d'amis!

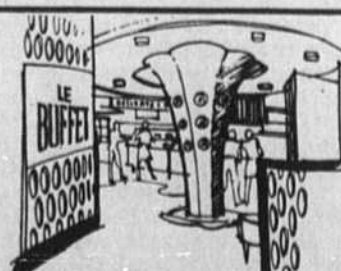
La Soupière, au cinquième — centre-ville.



Faites une pause au Buffet

C'est très agréable de faire des achats... mais il faut prendre le temps de se restaurer un peu, de se rafraîchir, de se détendre! Le Buffet, restaurant à libre-service, avec ses bas prix, ses menus divers et son ambiance cordiale est tout à fait indiqué!

Centre-ville — Le Buffet — septième étage * Dorval — Le Buffet — deuxième étage.



HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à mercredi 9h30 à 6h.
Jeudi et vendredi 9h30 à 9h.
Samedi 9h. à 5h.

CENTRE-VILLE,
Square Phillips,
Rue Ste-Catherine, 844-1515

DORVAL, au Centre Commercial,
631-6741

ROCKLAND,
au Centre Commercial,
739-5521

BOULEVARD,
au Centre Commercial,
728-4571

SNOWDON,
5343 Chemin de la Reine-Marie,
844-2811

MAGASIN À L'ENTREPÔT
2105—23e Avenue, Lachine
636-9633

**COMMANDES
TÉLÉPHONIQUES
842-6261**

Lundi à mercredi 8h30 à 6h.
Jeudi et vendredi 8h30 à 9h.
Samedi 8h30 à 5h.